

**TRAVAUX
ET DOCUMENTS
DE L'O.R.S.T.O.M.**

**MIGRATION
ET PRODUCTION DOMESTIQUE
DES SONINKÉ DU SÉNÉGAL**



J.-Y. WEIGEL



**ÉDITIONS DE L'OFFICE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER**

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser au :

SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'O.R.S.T.O.M.
70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY (France)

Les paiements sont à effectuer par virement postal au nom de *Service des Publications de l'ORSTOM*, C.C.P. 22.272.21 Y PARIS, (à défaut par chèque bancaire barré à ce même libellé).

MIGRATION ET PRODUCTION DOMESTIQUE DES SONINKÉ DU SÉNÉGAL
J.Y. WEIGEL

Travaux et Documents de l'O.R.S.T.O.M. — n° 146

E R R A T A

- page 10 légende de la carte, ajouter :
*D'après V. Monteil cité par C. Monteil (Bull. IFAN,
tome XXVIII, n°1 - 2).*
- page 11 2ème paragraphe, 3ème ligne :
lire *forces productives* au lieu de *forces productrices*
- page 20 légende de la carte, ajouter :
D'après A. Bathily
- page 27 tableau, 1ère colonne, 2ème ligne :
lire *12 %* au lieu de *22 %*.
-

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM
N° 146

**MIGRATION ET PRODUCTION DOMESTIQUE
DES SONINKÉ DU SÉNÉGAL**

J.-Y. WEIGEL
Economiste ORSTOM

**O.R.S.T.O.M.
PARIS
1982**

© ORSTOM 1982

ISBN 2-7099-0646-5

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	9
<i>Présentation des terrains soninke</i>	9
<i>Echanges et organisation sociale</i>	11
<i>Migrations et extraversion de l'économie locale</i>	14

LE MODE DE MIGRATION

PRÉSENTATION HISTORIQUE	19
<i>Evolution des rapports marchands jusqu'au XIX^e siècle</i> ...	19
<i>Impôt et migrations modernes</i>	21
<i>Déclin économique et évolution des flux migratoires</i>	22
ACTUALITÉ DES FLUX MIGRATOIRES	24
<i>Ampleur et caractéristiques</i>	24
<i>Evolution récente</i>	26
MONOGRAPHIE D'UNE ÉMIGRATION	29
<i>Le prélèvement dans la population active et les destinations</i>	29
<i>Age des migrants et date du premier départ</i>	30
<i>Durée de la migration</i>	31

LE SYSTÈME DE PRODUCTION TRADITIONNEL

LES CONTRAINTES ÉCOLOGIQUES DE LA MISE EN CULTURE ..	37
<i>Les contraintes hydro-pluviométriques</i>	38
<i>Les contraintes géomorphologiques et topographiques</i>	40
L'EMPLOI DE LA FORCE DE TRAVAIL	44
<i>Les groupes de production</i>	44
<i>La pénurie de force de travail et les superficies cultivées</i>	48
<i>La concurrence entre les deux types de culture</i>	52
<i>Les temps de travaux</i>	54
<i>Les niveaux de production</i>	56

ORGANISATION FONCIÈRE ET RAPPORTS DE PRODUCTION

L'ORGANISATION FONCIÈRE	61
<i>La maîtrise de la terre</i>	63
<i>La dévolution de l'usage de la terre</i>	65
LES RAPPORTS DE PRODUCTION	68
<i>Les rapports de production aînés-cadets</i>	71
<i>Les rapports de production maîtres-captifs</i>	73

LA CONSOMMATION ET L'ACCUMULATION : MODALITÉS ET NIVEAUX

LES MODALITÉS ET LES NIVEAUX DE LA CONSOMMATION.....	81
<i>Les modalités de la consommation</i>	81
<i>Les niveaux de la consommation</i>	82
LES MODALITÉS ET LES NIVEAUX DE L'ACCUMULATION	86
<i>Les modalités de l'accumulation</i>	86
<i>Les niveaux de l'accumulation</i>	88
<i>Le montant de l'épargne rapatriée</i>	89
<i>L'utilisation de l'épargne rapatriée</i>	92

LE BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'IRRIGATION

LE DÉVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION DANS LA RÉGION DE BAKEL	97
ORGANISATION DU TRAVAIL ET SUPERFICIES CULTIVÉES....	100
<i>L'organisation du travail</i>	100
<i>Les superficies cultivées</i>	100
L'EMPLOI DE LA FORCE DE TRAVAIL	103
<i>Opérations et calendriers cultureux</i>	103
<i>Les temps de travaux</i>	104
PRODUCTIONS ET COÛTS D'EXPLOITATION	108
<i>Productions et productivités</i>	108
<i>L'utilisation de la production</i>	111
<i>Les coûts d'exploitation</i>	113
IRRIGATION ET ORGANISATION FONCIÈRE	118
CONCLUSION	123
BIBLIOGRAPHIE	127
GLOSSAIRE	131

AVANT-PROPOS

Le travail présenté ici a été réalisé dans le cadre d'un programme ORSTOM de mars 1977 à août 1980; il a donné lieu pour sa plus grande partie à une soutenance de thèse de troisième cycle à l'Université de Paris I (I.E.D.E.S.) sous la direction du Professeur Philippe Hugon en octobre 1979.

Nous voudrions remercier tous ceux qui ont rendu l'enquête de terrain possible et d'abord les habitants de Goumal et de Mouderi pour leur accueil et leur collaboration, mais également notre informateur Aboubacry Mustapha Thioub pour sa compétence, ainsi que les interprètes-enquêteurs successifs, Boubacar Yaga Soumare et Khalil Demba Seck.

Enfin, nous sommes fortement redevables des travaux de l'historien sénégalais Abdoulaye Bathily, de l'expérience et des critiques de Jean-Louis Boutillier, Claude Meillassoux, Jean Roch et Philippe Hugon, car elles ont constitué pour nous une source de grand intérêt.

TRANSCRIPTION DES TERMES SONINKE

La transcription des termes vernaculaires utilisés a été faite d'après le "Lexique soninke français" de Abdoulaye Bathily et Claude Meillassoux, publié au Centre de Linguistique Appliquée de Dakar en 1976. Cependant certains termes d'origine halpulaar, suivis d'un astérisque, ont été transcrits d'après "la terminologie géographique du pulaar (Sénégal-Mauritanie)", de M. Oumar Ba, publié au C.L.A.D. en 1975 : ces termes sont "soninkisés" dans l'emploi de leur singulier (ex. kolanga) ou de leur pluriel (ex. faloni), comme il est d'usage dans la langue courante.

Afin de faciliter la tâche du lecteur nous avons établi les principales correspondances phonétiques avec l'alphabet latin.

g	est prononcé occlusif (ex : Gadyaga)
j	est prononcé comme <i>diable</i> en français (ex : jeeri)
ñ	est prononcé comme <i>agneau</i> en français (ex : niiñe)
x	est prononcé comme <i>jota</i> en espagnol
ñ	est prononcé comme <i>parking</i> en anglais (ex. jonñu)
w	est prononcé comme <i>oui</i> en français (ex : Waounde)
u	est prononcé comme <i>mou</i> en français (ex : Suubalbe)
e	est prononcé fermé (é) (ex : soninke)

Les Soninke du Sénégal sont implantés principalement le long du fleuve du même nom entre la frontière malienne en amont de Bakel et la ville de Waoude située à mi-chemin de Matam et de Bakel. Cette zone regroupant deux entités géopolitiques, le Goye et l'Haïre faisait partie d'un ensemble historique plus vaste, le Gadyaga, caractérisé par une organisation sociale et économique originale qui le distingue nettement des entités halpulaar que sont le Fouta à l'ouest et le Boundou au sud et l'assimile plutôt aux zones d'implantation soninke du Mali et de Mauritanie.

A la prospérité passée du pays soninke sénégalais situé au point de jonction de circuits d'échanges transsahariens et de ceux de la traite atlantique, succéda une paupérisation résultant de la politique coloniale qui choisit, dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, de promouvoir la culture de rente qu'est l'arachide le long des axes Dakar-St-Louis et Dakar-Kayes, grâce aux lignes ferroviaires. Ainsi le Gadyaga, région décentrée, devient un réservoir de main-d'oeuvre qui alimente le Bassin arachidier ou la marine marchande fluviale puis transatlantique.

Or, malgré l'ampleur des migrations, la dispersion géographique et l'absence d'unification politique, qui concernent l'ensemble de la société soninke, son identité culturelle et socio-économique reste très affirmée. Dès lors, ce texte se voulait un témoignage, dans le cas précis des Soninke du Sénégal, de leur adaptation à une politique économique non maîtrisée. Dans quelle mesure la généralisation d'un mode de migration spécifique, les modifications apportées au système de production ainsi que celles relatives à l'organisation foncière et aux rapports de production, sans oublier les modalités et les niveaux de consommation et d'accumulation, ont-ils permis aux Soninke la préservation de leur organisation sociale et économique ?

Enfin, dans quelle mesure les éléments nouveaux intervenus depuis 1975 que sont le blocage de l'immigration à destination de la France et la réalisation des projets d'irrigation avec le fonctionnement des périmètres villageois en grande partie autogérés, n'ont-ils pas transformé radicalement les équilibres sociaux et économiques qui s'étaient créés : ce sont une réflexion sur les stratégies migratoires actuelles et un essai de bilan de l'irrigation qui vont contribuer à répondre à cette question.

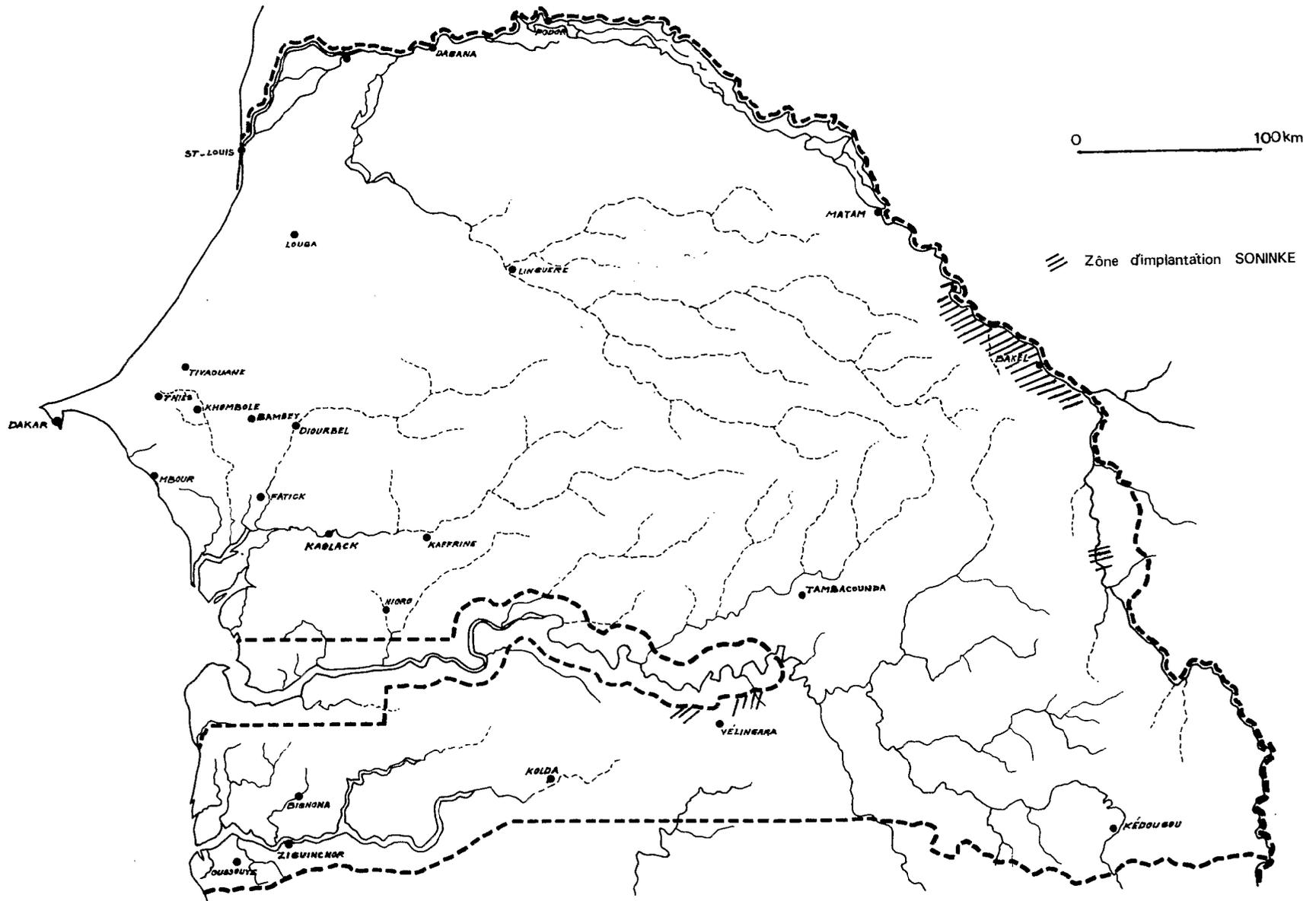


Fig. 1. - Croquis de localisation

INTRODUCTION

Présentation des terrains soninke

Le morcellement géographique et politique de la société soninke, à la suite des différentes migrations effectuées par ce peuple depuis la décadence du royaume de Wagadu, donne à cette société son caractère hétérogène qui explique le peu d'intérêt qu'on portait jusqu'à ces dernières années à cet ensemble imparfaitement unifié, difficile à saisir dans son ensemble puisque morcelé entre plusieurs états, plusieurs implantations et "terrains" disparates.

Morcellement géographique que soulignent Pollet et Winter¹ à la suite de Charles Monteil. Pour eux, l'implantation actuelle des Soninke est celle qui prévalait sans doute dès le XIII^{ème} siècle. Ils distinguent trois régions d'implantation compactes par leur peuplement : la partie occidentale avec le Gadyaga (Sénégal et Mali), le Guidimakha (Mauritanie et Mali) le Diombkho, le Dyahunu, le Gidyume, le Kenyareme, le Tiringa et le Soroma (Mali), la partie centrale avec le Kingi et la partie orientale avec le Bakhumu et le Wagadu (Mali).

Morcellement politique concrétisé par des entités qui même si elles appartiennent à des ensembles plus vastes, comme c'est le cas pour l'Haïre et le Goye, exercent à la suite de pactes passés entre familles aristocratiques régnantes une relative indépendance. D'autant plus que ces ensembles ont connu une existence éphémère en proie qu'ils étaient aux rivalités permanentes des familles aristocratiques dont le résultat marquant pour l'ensemble qui nous concerne (Gadyaga) fut son démembrement entre deux provinces, Kamera et Goye, après une sanglante guerre civile (de 1833 à 1838)².

La dispersion géographique et le manque d'unification politique renvoient à l'histoire de cette société caractérisée par son ouverture envers les sociétés voisines, ouverture matérialisée par des flux d'échanges très anciens, qui eurent entre autres effets, à la suite de migrations commerçantes, la constitution d'îlots d'occupation moins compacts que ceux précédemment décrits (Gambie, Casamance, Côte d'Ivoire ...) et des rivalités suscitées par la répartition des richesses obtenues par le commerce.

1. Pollet et Winter : «La Société Soninke, Dyahunu Mali». Université libre de Bruxelles, 1971, p.33.

2. A. Bathily : «Imperialism and colonial expansion in Senegal...». Ph. D. University of Birmingham, 1975, p.4.

- 3 centres principaux : Dya, Dyoka, Kombi ;
centres secondaires : Dyenne, Dyakha/Bafing,
 Kong, Sansanding, Banamba,
 Ségou ...

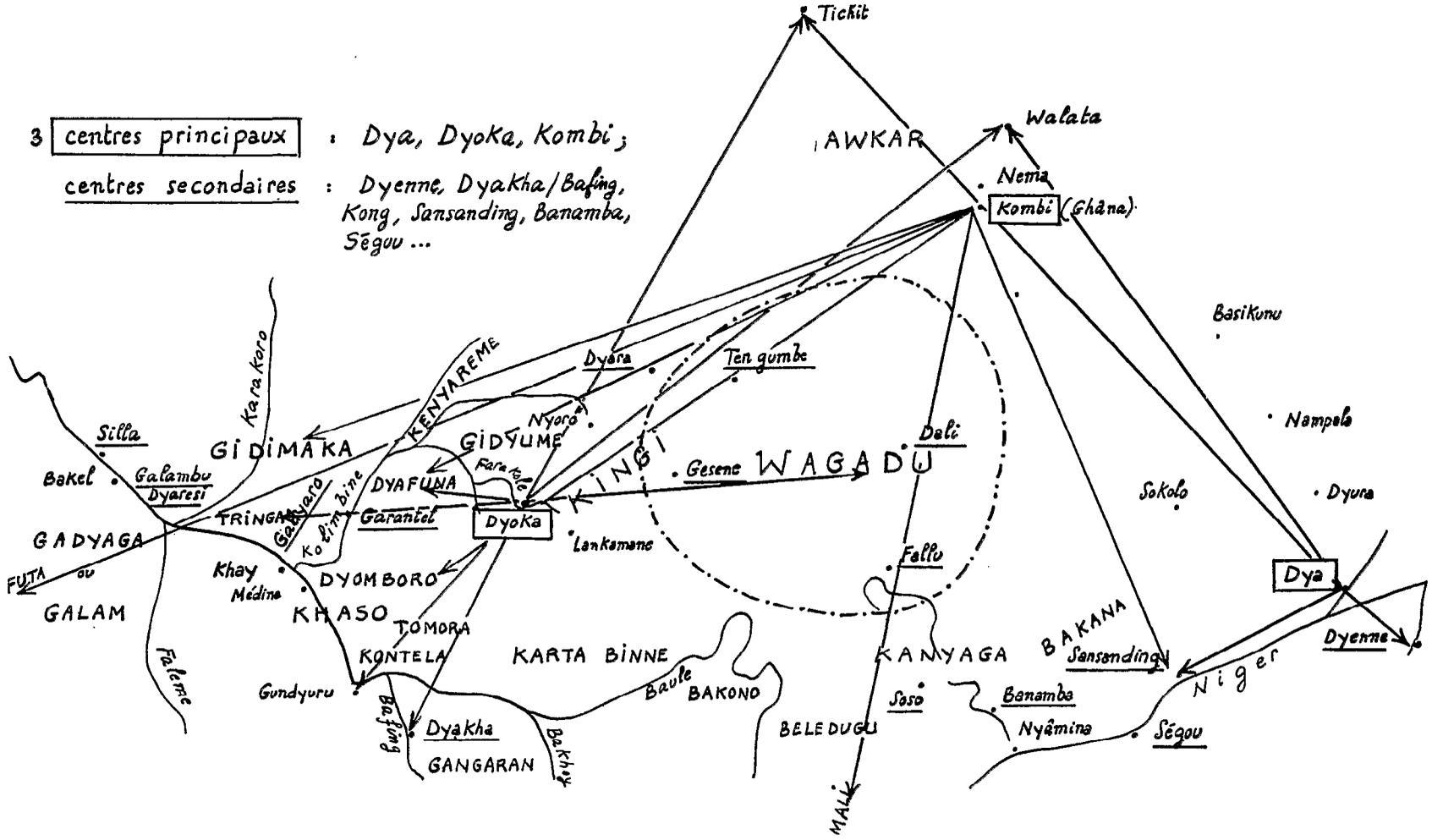


Fig. 2. - Centres de dispersion des Soninké

C'est l'importance de cette ouverture sur l'extérieur de la société soninke, en proie à l'influence de divers impérialismes islamique et européen, qui entraînera par ailleurs des transformations sur l'organisation sociale et économique¹, qui permet à Constant Hamès² d'employer le terme bâtard pour caractériser la société dans une optique d'ethnologie classique. La société apparaît comme le contraire d'un monde clos, nécessitant par là une analyse en terme d'évolution de la formation socio-économique, ce que d'après Hamès ne pratiquait pas l'ethnologie classique, défaillance méthodologique qui explique la sous-exploitation des "terrains" soninke.

Echanges et organisation sociale

Toute enquête effectuée dans le Goye ou l'Haïre fait apparaître l'importance de la masse monétaire manipulée dans les villages en contradiction apparente avec le faible niveau des formes productrices. Dès lors, expliquer des comportements économiques impliquait de saisir les mécanismes de la stérilisation monétaire, son importance quant à la reproduction actuelle et passée du système économique local. Ces mécanismes font référence à des modalités traditionnelles de circulation des biens ou monétaire à l'intérieur de la société et surtout à des échanges extérieurs.

Les modalités de circulation des biens, mais aussi les quelques échanges à l'intérieur de la société, s'effectuaient selon des réseaux de parenté et d'alliance, selon des relations de clientèle et de dépendance statutaire, phénomènes qui constituaient des sphères de circulation à l'intérieur desquelles les biens non convertibles d'une sphère à l'autre avaient un contenu social comparable. Ces modalités reflétaient donc un ensemble de rapports sociaux et tendaient à les reproduire.

Quant aux échanges extérieurs, par l'acquisition de biens contrôlés par les cadets ou les artisans (*nyakhamala*) par exemple, ils risquaient de perturber ce système de circulation hiérarchisé. En effet, la communauté commerçante du Gadyaga maîtrisait un flux continu d'échanges lui permettant de réaliser des bénéfices par l'acquisition de valeurs d'échanges même si ces derniers se faisaient le plus souvent par troc jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Outre les modifications des rapports politiques entre lignages aristocratiques et maraboutiques, une conséquence importante de l'accroissement des échanges marchands fut le développement du système d'exploitation de la classe servile par la classe dominante en généralisant l'esclavage au Gadyaga³. Phénomènes de transformation des rapports de

1. Principalement la désorganisation du système productif avec l'émancipation des esclaves. Cf. la législation de 1905.

2. C. Hamès : *Revue Française de Sociologie-CNRS*, vol. XIX, 2, 1978, p.295.

3. A. Bathily : «Imperialism and colonial expansion in Senegal...». Ph. D. University of Birmingham, 1975, Conclusion.

production, observé également à Gumbu du Sahel¹, par lequel est extorquée à l'esclave (*kome*) une rente en travail et en produit. Cependant, bien que producteurs de marchandises, comme les captifs tisserands du Gadyaga², l'insertion de l'esclave dans la production marchande est relative puisque celui-ci apparaît comme étant plus intégré au groupe domestique en vue de la production de subsistance et dépendant d'un maître qui exerce un contrôle direct quant à sa reproduction, que producteur de marchandises. La nature de l'insertion de l'esclave à l'économie domestique et les liens très personnalisés avec son noble (*hore*) indiquent qu'il n'y avait pas de réalisation d'un marché du travail. Ainsi le développement des échanges marchands et son corollaire, celui du système d'exploitation de la main-d'oeuvre servile, n'ont pas entraîné la généralisation d'une économie de marché au sein de laquelle il y aurait eu une division du travail entre producteurs et une libre circulation des produits³, ce qui aurait transformé radicalement les modalités de redistribution des produits.

Cette résistance aux perturbations induites par l'accroissement des échanges, qui auraient pu modifier les rapports sociaux, s'explique par la stérilisation du capital marchand, par la ponction par la classe dominante d'une partie des produits du commerce, par la réduction sociale des artisans par les lignages nobles.

L'originalité du procès de travail des artisans, individualisé et caractérisé par l'accessibilité du moyen de travail le plus souvent rudimentaire, par un temps de production n'excédant pas le temps de travail, et enfin par la production de biens facilement échangeables, leur conférerait une supériorité sur les agriculteurs, capable, comme le soulignent Pollet et Winter⁴ de remettre en cause la hiérarchisation de la société. Cependant, la soumission de la part des artisans à des rapports de clientèle, l'inaccessibilité à un statut noble par des règles d'endogamie, dissolvaient leur pouvoir potentiel de remise en cause de la hiérarchie.

Quant à la ponction opérée par la classe dominante sur les communautés commerçantes, elle dépendait de pactes passés entre les Bathily (lignage régnant) et les lignages maraboutiques comme les Sakho de Diawara ou les Ba de Yelingara⁵. Ces communautés commerçantes pouvaient être spatialement distinctes des lignages militaires comme à Lani⁶. Les rivalités nées de ces ponctions, ainsi que le caractère transitoire de la plupart des pactes passés en matière de commerce avec les Bathily, indiquent que le Gadyaga apparaissait plus comme une confédération de clans que comme un ensemble homogène stable.

1. C. Meillassoux : «L'esclavage en Afrique précoloniale». Maspéro, 1965, p. 232 à 235.

2. Archives Nationales du Sénégal, 2G, 452.

3. Même si quelques produits étaient mis en concurrence comme les tissages.

4. Pollet et Winter : «La Société Soninke, Dyahunu Mali». Université libre de Bruxelles, 1971, p.522.

5. P.D. Curtin : «Economic change in precolonial Africa». The University Press of Wisconsin, 1975, p.73.

6. P.D. Curtin : «Economic change in precolonial Africa». The University Press of Wisconsin, 1975, p.74.

Enfin la stérilisation du capital marchand, par des pratiques ostentatoires et une thésaurisation en vue de la régularisation de rapports matrimoniaux, avait pour but de le soustraire à des fins productives. L'accumulation en vue de l'acquisition de biens matrimoniaux et du paiement de la dot était rendue nécessaire par le contrôle des aînés sur les femmes pubères, par l'existence de règles d'alliances matrimoniales et d'endogamie. Les pratiques ostentatoires permettaient la dissolution du capital accumulé et la réduction d'un pouvoir potentiel. Elles reproduisaient le système social, en affirmant par exemple la renommée d'un individu du lignage par l'intermédiaire des griots qui eux-mêmes étant castés ne pouvaient utiliser à des fins politiques les biens reçus. Au Gadyaga, la monétarisation de la dot qui se substitua progressivement aux biens matrimoniaux, fut précoce par suite de l'ancienneté des migrations. La permanence des revenus migratoires, variant avec les types successifs de migrations, explique l'inflation progressive de la dot et des circuits cérémoniels ainsi que les sommes astronomiques observables aujourd'hui détournées de fins directement ou indirectement productives.

Ainsi les pratiques ostentatoires et de thésaurisation reproduisaient l'organisation sociale inégalitaire en affirmant des statuts et en réduisant un pouvoir potentiel obtenu par l'acquisition de richesses. L'actualité de ces pratiques, alors que les conditions de production et la hiérarchie ont été modifiées à la suite de la conquête coloniale, indique que celles-ci sont le signe d'une idéologie encore dominante. En nécessitant une accumulation permanente qui a été recherchée en dehors du cadre régional à la suite de la paupérisation de l'économie locale, elles expliquent la propension à migrer très élevée et spécifique aux Soninke du Gadyaga.

Mais reconnaître aux pratiques de thésaurisation et d'ostentation une simple fonction de reproduction de l'organisation socio-économique, alors qu'elles sont également vecteurs de transformation, relève d'une déformation ethnologisante. Cette déformation qui se nourrit de l'observation de formes d'organisation de la production, survivances de l'ancien mode de production, tend à conclure à la stabilité du système (conclusion légitimante) et à sous-estimer l'extraversion et l'intégration de la formation économique et sociale; sous-estimation qui peut s'appliquer à la mesure des flux migratoires, du déficit vivrier et de la monétarisation de l'économie.

Aujourd'hui ces pratiques de thésaurisation et d'ostentation sont concrétisées par exemple par l'achat de bétail et de bijoux dans un cas, par un type de dépense alimentaire et l'importance des sommes dépensées lors des mariages ou allouées aux griots dans l'autre cas. A celles-ci s'ajoutent des pratiques d'investissement qui obéissent au principe de rentabilité du capital : c'est ce qu'attestent l'importance des investissements immobiliers à Dakar et dans une bien moindre mesure l'achat de matériel agricole.

Ces investissements ont été et sont rendus possibles par la migration d'hommes actifs principalement à destination de la France. En effet, bien que cette migration serve avant tout à combler le déficit vivrier, elle permet de dégager des surplus qui peuvent être utilisés en vue de l'obtention de profits ou de bénéfices commerciaux. L'importance et l'originalité de la migration des Soninke du Sénégal conduisent donc à une conclusion différente de celle de Pollet et Winter à propos de la conception de la richesse : celle-ci a changé et désormais la propriété de la richesse peut précéder l'obtention d'un statut, même si ce dernier

phénomène n'est pas fréquent. C'est évidemment la paupérisation de l'économie locale, non seulement avec la disparition des excédents agricoles mais avec l'existence d'un déficit vivrier important, et la généralisation de la migration qui ont modifié la conception de la richesse qui n'est plus uniquement saisie comme un moyen de prestige qui ferait apprécier les biens non en fonction de leur valeur marchande mais sous l'angle de l'ostentation.

Migrations et extraversion de l'économie locale

La production d'excédents, arachides et coton principalement, attestait la prospérité du Gadyaga à la veille de la conquête coloniale¹; elle faisait déborder l'économie locale de la sphère d'autosubsistance et réaliser des profits aux *jula* par la commercialisation de ces excédents produits en grande partie par les captifs, ainsi que par la vente de ces dernières. Après la conquête coloniale, l'émancipation relative des captifs et l'interdiction de leur commercialisation, l'imposition et le déplacement du pôle d'activité économique vers le Bassin Arachidier, entraînèrent le déclin progressif de l'économie locale et une migration importante.

Historiquement, les migrations modernes des Soninke du Sénégal trouvent leur source dans l'imposition des populations après la conquête coloniale. Cette recherche forcée du numéraire entraîna la mobilisation d'une force de travail, voulue par le colonisateur, en dehors du cadre régional principalement en vue du travail saisonnier de l'arachide en Gambie et dans le Bassin Arachidier, mais également pour la construction des chemins de fer (Dakar-Saint Louis, Dakar-Niger) et la marine marchande. Le Gadyaga devait connaître une espèce de spécialisation régionale qui était celle de l'émigration temporaire de ces classes d'âges actives, phénomène qui devait s'accompagner du maintien de ses structures agricoles traditionnelles. Après le tournant des années 1960, caractérisé par l'accroissement des flux à destination de la France, les migrants sont désormais insérés à la fois dans un mode de production capitaliste dans la mesure où ils ont un emploi rémunéré, et dans un mode de production domestique par le maintien de leur famille. Désormais la migration des hommes du Gadyaga est devenue un phénomène auto-entretenu qui a des conséquences particulières sur le système de production, mais également par l'importance des revenus migratoires sur les modalités et niveaux de consommation et d'accumulation.

A l'échelle régionale, l'extraversion actuelle de l'économie, outre qu'elle rend celle-ci particulièrement vulnérable à un blocage des flux migratoires ou à des mesures de développement mal adaptées, efface le mythe de l'autosubsistance.

Diverses enquêtes² révèlent que la part du produit local dans la consommation totale n'est pas importante et qu'elle a eu tendance à

1. A. Bathily : «Imperialism and colonial expansion in Senegal...». Ph. D. University of Birmingham, 1975, p.45.

2. Monographies de l'ENEA : «Rapports de synthèse sur les villages de Balou et Gande». 1975.

Y.Y. Weigel : «Economies rurales et migrations de la région de Waounde». ORSTOM, mai 1978.

diminuer jusqu'à la mise en place très récente des périmètres irrigués¹. En effet, en premier lieu, le rapport actifs-inactifs devient de plus en plus défavorable puisque le taux d'augmentation de la population résidant dans l'ensemble de la Vallée est de l'ordre de 1,5% par an, malgré un fort taux de migration² encore peu affecté, au niveau de l'emploi de la force de travail, par le blocage des flux migratoires (redéploiement géographique, stationnements improductifs à Dakar). En deuxième lieu, la productivité reste stationnaire en l'absence d'amélioration des techniques traditionnelles, et les rendements sont caractérisés par leur faiblesse relative puisqu'ils dépendent entièrement, sauf en ce qui concerne les périmètres irrigués, des conditions écologiques défavorables dans la séquence sèche actuelle. Enfin, la généralisation de la consommation de produits importés ne tend pas seulement à combler le déficit céréalier mais répond également à des besoins d'augmentation de niveau de vie permis par l'épargne migratoire.

-
1. Dans la zone de Bakel, les premiers périmètres ont été mis en place en 1975. Les petits périmètres villageois ont contribué à réduire le déficit céréalier en assurant une production rizicole qui arrive parfois à satisfaire les besoins en riz des exploitants.
 2. Avec un taux d'accroissement naturel de 2,8%, si l'on retient un taux annuel de flux migratoires de l'ordre de 1,3 à 1,5%, le taux d'augmentation de la population résidant dans la Vallée est de l'ordre de 1,5% par an. «Démographie». Étude socio-économique, OMVS, 1979.

Le mode de migration

Présentation historique

Evolution des rapports marchands jusqu'au XIX^{ème} siècle

Curtin¹ souligne l'ancienneté et l'importance des flux d'échanges réalisés par les commerçants soninke (clerical commercial communities), déjà bien avant le XVI^{ème} siècle. De par sa situation géographique, au point de jonction des différentes routes commerciales de l'Est, du Nord et du Sud, et au point de transbordement du commerce fluvial sur le Fleuve Sénégal, la diaspora *jula* du Gadyaga contrôlait une part importante du trafic. C'est ce qu'atteste l'importance des villes maraboutiques du Gadyaga (Diawara, Yelingara, Manaël, Kungani)², souvent distinctes des villes dirigées par l'aristocratie guerrière (Tiabu au Gadyaga) et composant avec cette dernière, quitte à lui verser une taxe pour chaque transaction importante. Cette activité commerciale, qui concernait principalement les esclaves mais également l'or, la gomme, l'ivoire et le mil, contrastait avec la faiblesse relative de l'activité des esclaves de la Moyenne Vallée, plus en aval.

Le retour des Français, permis par la restitution de Saint-Louis à la France par l'Angleterre, va coïncider avec la mise en place d'un nouveau système commercial quant à son organisation et à son objet. En 1825 est créée la Compagnie Commerciale de Galam, qui regroupe des commerçants Saint-Louisiens ayant désormais le monopole du commerce sur le Haut Fleuve une moitié de l'année. Bien que le trafic négrier subsista d'une manière camouflée par le système des engagés à temps, c'était l'or, l'ivoire et la gomme qui alimentaient le nouveau commerce de troc des escales. Des accords sont passés avec les autorités locales comme celui passé avec le Tounka (roi) du Gadyaga afin de fixer le montant des taxes à verser aux autorités locales. La répartition des richesses obtenues par le commerce entraînant d'ailleurs des rivalités comme celle qui a fini par déchirer la famille régnante du Gadyaga et dont le résultat fut son démembrement entre Kamera et Goye après une guerre civile (de 1833 à 1838), division qui devait favoriser la mise en tutelle du pays³.

1. P.D. Curtin : «Economic change in precolonial Africa». The University Press of Wisconsin, 1975, p.69.

2. A. Bathily : «L'ancien royaume soninke du Gadyaga». Bull. IFAN, sér. B, tome XXXI, janvier 1969.

3. Cf. fig. 3.

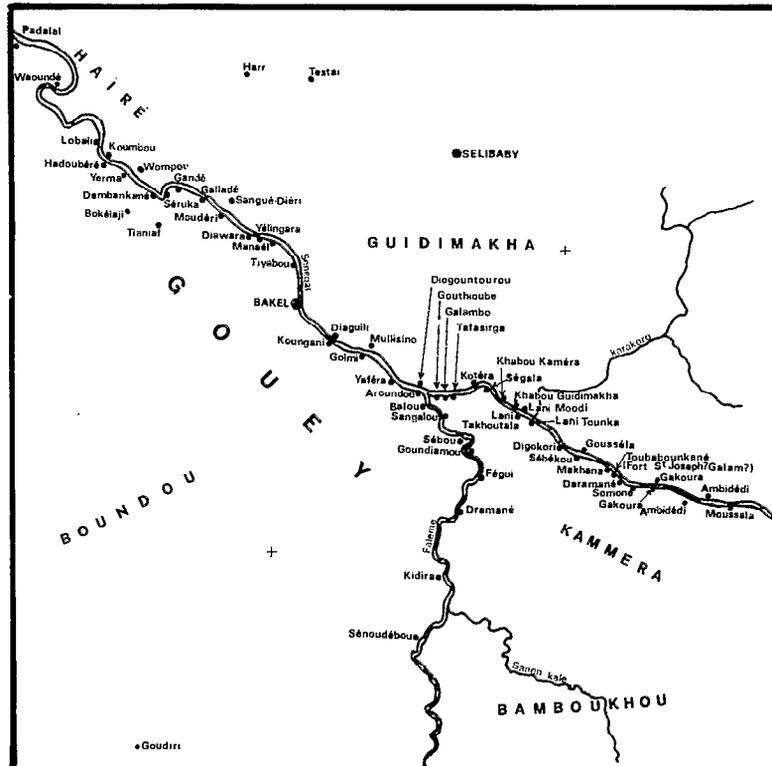


Fig. 3. – Le Gadyaga des traditions avec ses provinces limitrophes

La libération du commerce avec la disparition de la Compagnie commerciale de Galam va de pair avec la montée de nombreux traitants Saint-Louisiens vers le Haut Fleuve, avec l'espoir de substituer leurs profits à ceux réalisés par la Compagnie. Les tributs, sous forme de "coutumes" institués par divers traités passés avec l'Almamy et le Tounka sont de plus en plus une entrave au développement du capital marchand. Les interventions diplomatiques et militaires accentuées à partir de 1854 tendent à supprimer le versement des taxes, affaiblissant par là les bases économiques du pouvoir des classes dirigeantes. Cette politique est exprimée par le gouverneur Protet :

"Nous sommes les souverains du Fleuve .. Nous devons nous affranchir au plus tôt de tout ce qui peut avoir l'apparence d'un tribut prélevé sur le gouvernement ou d'une exaction au commerce"¹.

La fragmentation d'Etats indépendants comme le Fouta, divisé artificiellement en 1859 en Tooro, Lao et Damga ou l'annexion pure et simple du Goye supérieur facilitait la libre exploitation des ressources du pays, en brisant des entités politiques indépendantes. Désormais les

1. Cité par A. Bathily. Bull. IFAN, tome XXXIV, janvier 1972, n° 1, dans «La conquête française du Haut Fleuve».

traitants fixent eux-mêmes les conditions de l'échange introduisant les produits importés à bas prix qui ruinent l'artisanat local. La résistance des notables à la détérioration des termes de l'échange, due principalement à la baisse des cours de la gomme et dans une moindre mesure à la spéculation sur les pièces de guinée, par des mesures protectionnistes telles que prélèvement de taxes, va devenir de plus en plus difficile jusqu'à l'ultime révolte de Mamadou Lamine en 1887.

Impôt et migrations modernes

Le libre jeu de la circulation des marchandises tant que les partenaires commerciaux étaient indépendants et donc l'insertion de la société dans des rapports marchands par l'intervention dans la fixation des termes de l'échange ou un repli sur d'autres circuits commerciaux connaissaient des limites. L'occupation territoriale et par suite la disparition du prélèvement des taxes va favoriser l'extension du capital marchand et l'obtention de profits importants permis par les nouvelles conditions commerciales. Cependant, c'est l'introduction de l'impôt et donc celle d'une dépense monétaire obligatoire par les autorités coloniales, qui va forcer l'insertion définitive dans les rapports marchands par la mobilisation d'une force de travail qui ira se vendre en dehors du cadre régional.

L'occupation militaire des villages ayant refusé de payer l'impôt (Yafera et Kungani en 1862) révèle, s'il en était besoin, le caractère coercitif de ce mécanisme nécessaire, car le capital marchand ne pouvait assurer à lui seul par la circulation des marchandises, la mobilisation de la force de travail, tant que les partenaires des traitants représentaient une force politique. L'institution et la monétarisation progressive de l'impôt vont jouer un rôle déterminant dans ce processus de mobilisation; directement, quand l'impôt est versé sous forme de travail gratuit dans un cadre régional (postes militaires ou construction du télégraphe), une des formes du versement possible de l'impôt per capita institué en 1862, ou indirectement par nécessité de se procurer le numéraire, forme exclusive du paiement de l'impôt à partir de 1888.

Des crédits sont alloués en vue du financement de travaux dans le Haut Sénégal (budget de la colonie de 1880), en particulier pour la construction du télégraphe de Bakel commencée en 1879 et le début des travaux de Dakar-Niger, (amorces du tronçon malien en 1881). Ces travaux nécessitent une main-d'oeuvre dont le besoin ira en s'accroissant avec la mise en valeur coloniale dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Le travail forcé, dont un rapport de 1936¹ atteste encore l'existence, cédera le pas à l'offre spontanée de main-d'oeuvre et à la généralisation de la migration saisonnière, puis de longue durée, au fur et à mesure de l'accentuation du dépérissement de l'économie locale.

1. Voir à ce sujet D. Delaunay : «Migrations et pénétration de l'économie marchande, le Waalo». ORSTOM, 1976, pp. 30 à 44.

Dès 1878, attestant de ces premières migrations modernes, Berenger-Féraud¹ écrit :

"Dans les contrées très fertiles de la Gambie il n'est pas rare de voir des Sarakolés venir en grand nombre à l'époque des semailles pour y cultiver des arachides qu'ils se hâtent de vendre à la récolte, afin de retourner dans leurs pays jusqu'à la saison des semailles suivantes".

D'autres emplois ont pu être fournis par des bateaux naviguant le long du fleuve (laptôts) comme l'atteste un rapport de 1888 qui fait état de la présence d'un contingent à Saint-Louis de laptôts soninke².

Déclin économique et évolution des flux migratoires

La mobilisation de la force de travail amorcée à la fin du XIX^{ème} siècle surtout en dehors du cadre régional, va forcer l'insertion définitive dans la production marchande, insertion qui ne s'est pas réalisée localement par une transformation de l'agriculture locale, au contraire du Bassin arachidier. Cette mobilisation forcée, puis spontanée s'est accompagnée d'un déclin de l'économie régionale dû principalement à l'absence de plus en plus pesante de la force de travail à la suite de l'élargissement des flux migratoires, et à la désorganisation du système productif, à la suite de l'émancipation des esclaves, enfin à l'abandon de spéculations non concurrentielles (arachides et coton).

En effet, le développement des cultures telles que le coton et l'arachide, dont l'implantation dans la région de Bakel était ancienne, manifestait le dynamisme de l'économie locale qui valorisait sur place les captifs, puisque la traite négrière était en voie d'extinction totale. Un rapport de l'administration du cercle de Bakel en 1904 fait état de l'industrie locale qui en résulte³:

"Il y a de nombreux tisserands dans le cercle mais ce ne sont pas des tisserands de profession, ces derniers sont assez rares. A Bakel comme dans les deux Goye et le Guidimakha, dans presque toutes les familles, les domestiques mâles savent un peu tisser. Les femmes filent et s'occupent de la teinture".

Mais la culture du coton, encouragée un temps pendant la guerre de Sécession, devait décliner progressivement en rapport avec le développement de la production cotonnière égyptienne. Il en fut de même de la culture d'arachide dont le front se déplace sur l'axe du Dakar-Saint Louis. Quant à la gomme, les termes de l'échange étaient de plus en plus défavorables aux producteurs locaux.

Bien plus que la désorganisation du système productif qui semble avoir été relative dans la région de Bakel, comme l'attestent les conditions d'émancipation des esclaves dans la région⁴ et la permanence

1. J.L. Bérenger-Féraud : «Étude sur les Soninke». Revue d'anthropologie, 1878, cité dans Pollet-Winter : «La Société Soninke, Dyahunu Mali». p. 127.

2. Cité par A. Adams : «Le long voyage des gens du Fleuve». Maspéro, 1977, p.54.

3. Archives Nationales du Sénégal, 2G, 452.

4. Denise Bouche : «Les villages de liberté en Afrique Noire Française, 1886-1910». Mouton, 1968, pp. 94 à 96.

de certains rapports serviles jusqu'à aujourd'hui, ce sont les conditions défavorables du marché, connaissant les coûts de commercialisation et l'aléa des prix sur les marchés de Matam et Bakel, qui étaient responsables du déclin de cette région, comme de celle voisine du Damga.

"Autrefois le Damga fournissait beaucoup d'arachides au commerce du Sénégal mais, depuis la voie ferrée qui relie Saint-Louis à Dakar, la culture de ce produit a été presque abandonnée en raison du manque de débouchés commerciaux. En effet, le Cayor et le Baol fournissent des arachides en abondance et pour ainsi dire sur place. Cela a occasionné une baisse considérable sur le prix de cette graine et vu les frais de transport, le cours n'en est plus suffisamment rémunérateur pour les cultivateurs du fleuve".¹

Quarante deux ans après Ibrahima Bathily, chef de canton du Goye, regrettant l'activité passée du cercle, peut dresser un sombre tableau de l'économie locale :

"Le commerce étant mort à Bakel, comme dans toute la vallée du Fleuve Sénégal, tué par la suppression des convois organisés de nombreux chalands, la suppression des bateaux, le travail intense, les industries locales et les initiatives industrielles et collectives sont devenues inexistantes. Alors les commerçants ont fermé boutique pour s'installer aux escales du Dakar-Niger".²

L'émigration de la force de travail va se faire au profit de deux activités principales : la navigation d'une part, le navétanat d'autre part.

Après la guerre de 1914-1918, les "laptôts" peuvent élargir leur aire d'engagement. Désormais de nombreux Soninke gagneront la marine de guerre ou la marine marchande et ce jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale où la modernisation freinera ces engagements. Cependant, la part des navigateurs actuels de notre échantillon (10%) révèle que cette destination des migrants existe toujours.

La deuxième destination tout aussi importante après le déplacement du centre de gravité de la traite sur l'axe Dakar-Niger était le Bassin Arachidier. Le dépouillement des rapports du cercle de Nioro (Soudan) peuplé de Soninke³ indique un taux de migration de 70% des jeunes classes d'âge aptes au service, soulignant l'importance à l'époque de ces flux de navétanes soninke; ces flux furent stoppés après la fermeture de la frontière et, y compris au Sénégal, ont pratiquement disparu vu la faiblesse des rapports obtenus comparativement aux revenus des autres migrations.

Enfin l'émigration vers d'autres pays d'Afrique, anciennement plus importante qu'à l'heure actuelle, des commerçants soninke (Mali et Côte d'Ivoire principalement) maintenait une tradition ancienne qui, même à l'heure actuelle, se transmet et pourrait compenser les difficultés récentes de l'émigration en France.

A titre d'exemple, 80% des hommes de notre échantillon de 65 à 69 ans en vie ont migré au moins une fois hors de leur cadre régional. Ainsi l'émigration des Soninke de la région a déjà une histoire avant de connaître un nouvel essor dans les années précédant et suivant

1. Archives Nationales du Sénégal, 1G, 292, 1904.

2. «Bakel sous les cendres de l'oubli». I. Bathily. Rapporté par A. Bathily. Bull. IFAN, tome XXXI, janvier 1969, n° 1.

3. Réalisé par Pollet et Winter : «La Société Soninke, Dyahunu Mali». Université libre de Bruxelles, 1971, p.129.

L'Indépendance : 35% des premiers départs dans la période 1956-1977 se sont réalisés en 3 ans (1957-60), inaugurant les départs massifs à destination de la France¹.

Actualité des flux migratoires

Ampleur et caractéristiques

Les flux partiels à destination principalement du Bassin Arachidier ou de la marine marchande ont cédé la place aux flux massifs orientés surtout vers les villes industrielles françaises au cours des années 1960 et jusqu'en 1975 (date du blocage effectif de l'émigration), et dans une moindre mesure vers certains pays d'Afrique Occidentale (Zaire, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon...). La migration saisonnière² des jeunes actifs est devenue une migration de longue durée de l'ensemble des actifs masculins avec des relais et des canaux migratoires, signes d'une capacité d'organisation très poussée.

Toutefois une caractéristique permanente de l'émigration soninke est le maintien des liens avec le pays : en effet, alors que les migrations saisonnières ou de courte durée permettaient une contribution épisodique mais réelle à la production vivrière, les migrations actuelles de longue durée n'impliquent pas l'abandon d'une participation à l'économie villageoise, désormais très extravertie, réalisée par le biais d'un envoi massif de numéraire permis par l'épargne migratoire.

Pour l'ensemble de la population soninke de la rive gauche, estimée à 39 300 individus, soit 8% de la population totale de la rive gauche³, on peut estimer que la migration touche 11% de la population totale, soit 4 300 individus⁴.

Le taux de migration de l'ensemble de la population active masculine varie entre 30 et 50%⁵; la migration féminine étant insignifiante. Les conséquences immédiates de cet état de fait seront une pénurie de force de travail lors des mises en culture et une influence sur le taux de fécondité puisque les migrations sont masculines et de longue durée.

La destination de ces flux migratoires est avant tout la France : on peut estimer à 73% le pourcentage d'émigrants en France, soit 3 100 individus⁶. Les émigrants soninke en France, originaires de la rive

1. Cf. tabl. 3.

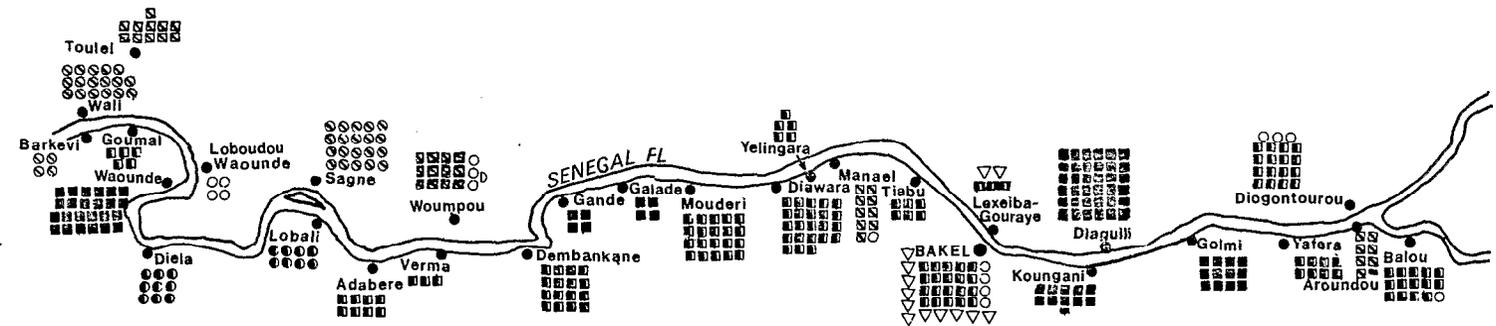
2. Migrations saisonnières, lorsque le lieu de migration était le Bassin arachidier, dont la durée pouvait dépasser la période de la culture arachidière.

3. La population soninke de la rive gauche est concentrée dans le département de Bakel et l'arrondissement de Seme (département de Matam) où vivent 95% des Soninke de la rive gauche. Cf. «Démographie». Étude socio-économique, OMVS, 1979.

4. Taux moyen d'émigration en France de 4 villages, couvrant une population de 4 860 individus, soit 12% de la population concernée (Balou, Koungani, Gande, Goumal).

5. Il est supérieur à celui de la rive droite où les villages soninke riverains de l'Assaba (département de Selibabi) ont un taux moyen d'émigration inférieur. Cf. Kane et Lericollais «L'émigration en pays soninke». Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XII, n° 2, 1975.

6. Taux moyen d'émigration en France de 3 villages, couvrant une population de 4 254 individus (Balou, Koungani, Goumal), soit 11% de la population concernée.



- 0 à 9 %
- ▣ 10 à 24 %
- 25 à 50 %
- +de 50 %

- Soninke
- Peul et Toucouleur
- ▽ Divers

Un symbole représente 100 habitants

Un demi symbole représente 50 habitants

★ Chiffres de 1973 (ORSTOM - Lericollais)

Fig. 4. - Répartition ethnique et pourcentage des migrants dans la population active masculine (de Balou à Barkevil)*

gauche du Sénégal représentent approximativement 7% du total des émigrés soninke en France¹. Cependant la similitude des caractéristiques de cette migration soninke entre la rive gauche sénégalaise, la rive droite, et surtout le cercle de Kayes qui fournit le plus gros contingent, permet une généralisation de ces caractéristiques à partir de la population sénégalaise.

La faiblesse numérique de la population soninke totale ou migrante est en partie compensée par son importance économique due aux revenus migratoires rapatriés, puisque les Soninke ont un taux de revenu rapatrié très nettement supérieur au taux moyen des immigrés en France².

Evolution récente

Le mode de migration soninke s'est propagé aux régions limitrophes du Goye et de l'Haïre : si la composante ethnique de la région de Kayes ou du Guidimakha explique la similitude du mode de migration, il n'en est pas de même de la zone limitrophe occidentale jusqu'en amont de Matam, à peuplement en majorité halpulaar, le Damga.

En effet, malgré quelques différences ayant trait à la durée des migrations³, plus courte au Damga qu'en zone soninke, à la répartition par classe d'âge, plus inégale au Damga qu'au Gadyaga, les similitudes s'imposent, en particulier en ce qui concerne les taux de migration et la destination des migrants⁴.

Villages du Damga	Popula- tions	Migrants de travail	Migrants partis avec épouses	Destination des migrants				
				en % selon la migration				
				Dakar	Sénégal	RIM	Autres pays	France
N'Ganno	995	120	22	14	16	-	22	48
Thiali	789	93	11	24	16	-	5	55
Barkevi	534	65	-	8	5	-	4	83

Ainsi les spécificités de l'émigration soninke dictées par l'impact de la colonisation (il ne fut pas le même au Damga qui ne connaissait pas le même flux d'échanges qu'au Gadyaga) et les nécessités de l'organisation socio-économique (en particulier l'importance des pratiques ostentatoires et de thésaurisation pour sa reproduction) s'effacent au profit d'une homogénéité du mode de migration pour l'ensemble de la zone riveraine de Bakel à Matam.

1. Si l'on reprend la répartition ethnique faite par Dubresson, 64% d'émigrés africains noirs seraient soninke, et les chiffres du 31.12.74 indiquant un total de 75 000 africains noirs (Immigration et développement économique et social, p. 212) sous-estimés puisque de nombreux africains noirs n'ont pas besoin de titres de séjour, ayant la nationalité française.

2. Ainsi que l'indique la comparaison entre les revenus migratoires rapatriés par les Soninke et ceux rapatriés par les autres immigrés en France (Immigration et développement économique et social - La documentation française, 1977, p.57).

3. Cf. fig. 5.

4. Données sur les migrations du Damga : M. Fieloux (Purdue University). J.Y. Weigel (ORSTOM).

Au cours des années 1960 et 1970, la paupérisation des économies locales sous l'effet entre autres de la sécheresse, et la perspective de revenus importants par une émigration encouragée, estompent les déterminants historiques ou ethniques, facteurs de différenciation.

Mais la grande affaire de l'émigration soninke du Goye et de l'Haïre en France, c'est son blocage effectif depuis 1975 qui a des conséquences tant sur la destination des nouveaux migrants que sur le comportement des migrants installés.

De nouvelles destinations ont dû être trouvées ou retrouvées : elles concernent surtout l'Afrique Occidentale et la marine marchande qui rejouent leur ancien rôle pour les migrants soninke, mais aussi dans une moindre mesure les pays arabes et en particulier la Libye.

Ce redéploiement très progressif des flux migratoires principalement vers l'Afrique Occidentale (Côte d'Ivoire, Congo, Zaïre, Gabon) est indiqué par l'évolution de la provenance des mandats.

Tableau 1 : *Pourcentage respectif des mandats en provenance d'Afrique Occidentale et de France*¹

	1958	1975	1978
	<i>Bakel</i>	<i>Zone soninke rive gauche</i>	<i>Zone soninke rive gauche</i>
<i>France</i>	88%	94%	92%
<i>Afrique Occidentale</i>	22%	6%	8%

¹. 1958 : chiffres de la CINAM-SERESA - Analyse de la sous zone sarakole, p. 3 - 3 (8)

. 1975 : chiffres tirés de l'Etude socio-économique OMVS - partie "Migrations" (J.L. Boutillier), août 1979.

. 1978 : chiffres tirés de l'Etude socio-économique OMVS - partie "Migrations" (J.L. Boutillier), août 1979.

En effet, la très forte accélération des flux migratoires à destination de la France à partir des années 1960 explique le renversement de tendance amorcé en 1958, complètement accompli en 1975. Depuis cette date, à laquelle sont rentrées en vigueur les mesures de blocage de l'immigration, une évolution sensible se fait jour vers un regain d'importance des migrations ouest-africaines.

La quasi impossibilité de migrer en France explique les migrations saisonnières des jeunes migrants à Dakar dans l'espoir de trouver un gagne pain. Ils sont, le plus souvent, entretenus par les parents migrants, directement quand ils habitent dans une maison familiale à Dakar, ou indirectement par le biais des cotisations destinées à un fond de roulement du foyer villageois à Dakar.

L'arrêt de l'immigration a modifié le comportement des migrants soninke salariés en France. Ces modifications affectent leur taux d'épargne et l'utilisation de cette épargne.

En effet, ils choisissent d'allonger la durée de leur migration dans le but de réduire les coûts occasionnés lors du retour et ainsi de dégager une épargne plus importante.

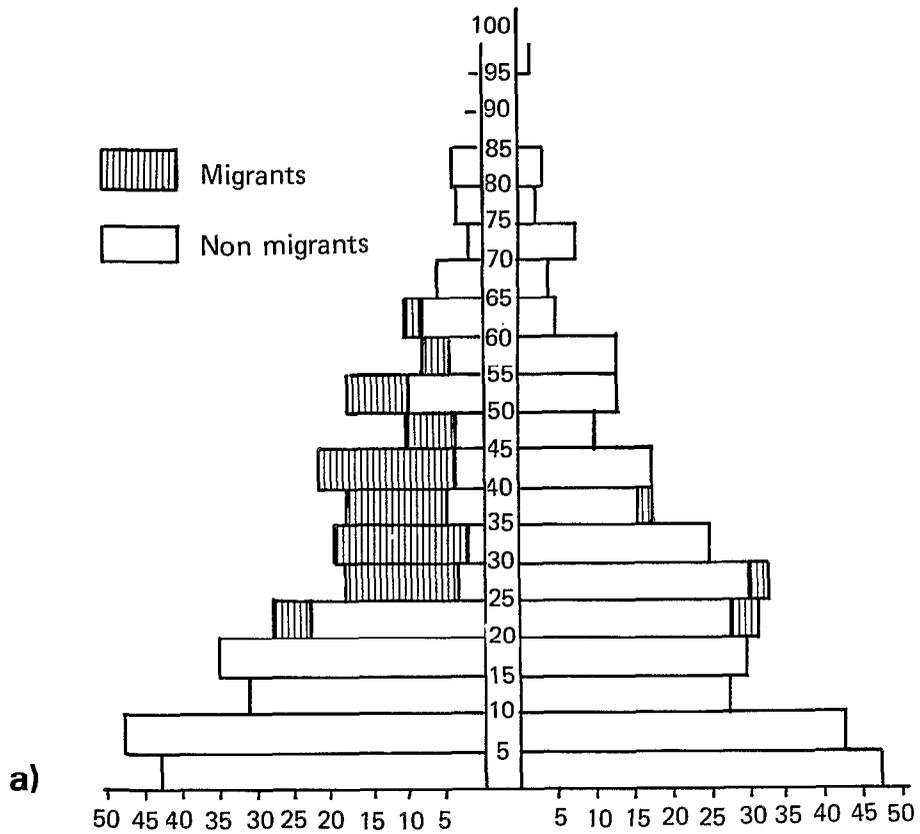


Fig. 5. – Pyramide des âges, (a) Goumal, (b) pyramide des absents en migration

Quant à l'épargne rapatriée, une fraction doit être désormais allouée à l'entretien des jeunes inactifs qui attendent de migrer à Dakar (le stationnement est de plus en plus long) et au financement de migrations plus incertaines que les précédentes. Une autre fraction qui révèle une préoccupation devant les incertitudes de l'avenir, est utilisée à des placements immobiliers dakarois et dans une bien moindre mesure (mais c'est la nouveauté du phénomène qui importe) à des achats de matériel agricole ou aux cotisations des groupements de producteurs qui mettent en valeur les périmètres irrigués.

Monographie d'une émigration

Le village étudié, Goumal, est sis dans l'Haire, la partie la plus occidentale de la zone de peuplement soninke. Situé au bord du fleuve, il connaît un dépeuplement, dû à l'émigration temporaire de sa population active masculine, très comparable à celui des autres villages riverains soninke avec un taux d'émigration de la population active masculine de 46%¹.

La situation géographique des villages riverains, situés directement en amont de Waounde jusqu'au delà de Bakel, explique que leurs taux d'émigration soient supérieurs à ceux des villages mauritaniens de l'intérieur (Guidimakha). En effet, la proximité du fleuve a favorisé l'extraversion de la force de travail et le développement de réseaux migratoires : en particulier les riverains ont eu plus facilement accès aux emplois de laptôts proposés par les traitants.

Le prélèvement dans la population active et les destinations

La migration concerne la plupart des groupes d'âge. C'est ce qu'indique la forme régulière de la pyramide des absents. Elle touche aussi bien les adultes de 45-59 ans (18% des migrants) que les hommes de 20 à 29 ans (21%). Ce groupe d'âge forme donc un contingent relativement faible et de ce fait, la proportion d'hommes mariés sera très importante et les célibataires seront en forte minorité : ceci s'explique, en partie par la faible part de migrants de 20 à 24 ans. Les individus mariés partent, le plus souvent, seuls. Ceux qui font suivre leur femme et leur famille ne représentent que 5% du total des migrants; ils expliquent les quelques migrations féminines observées. Le mariage est donc loin d'être un frein à la migration et celle-ci est partie intégrante de la vie sociale et économique.

L'existence d'un fort contingent de migrants a évidemment des incidences sur la pyramide des âges. L'effet sur celle-ci est un déséquilibre entre enfants et adultes et entre hommes et femmes que n'atténue que très peu la faible part des hommes mariés qui partent avec leurs

1. La population du village était de 672 personnes dont 308 hommes et 82 migrants (août 1977). Cf. fig. 4.

épouses. Elle met en relief la saignée opérée du côté masculin, qui ne devient importante que dans les classes d'âge à partir de 25 ans. Ceci confirme donc l'observation faite à propos de la figure 5, le faible pourcentage de jeunes migrants entre 20 et 24 ans qui signifie que l'âge du premier départ est avancé. Ceci s'explique par le type de migration observé, en particulier l'éloignement des zones d'accueil qui induit une préparation minutieuse du voyage.

Par suite, ce type de migration entraîne la présence active du point de vue des travaux agricoles d'une fraction des adolescents et des jeunes adultes.

Les émigrants se dirigent avant tout vers la France puisque 83% d'entre eux y sont installés. Cependant les autres destinations ne sont pas négligeables¹ et semblent bien prendre la relève après le blocage de 1975, ainsi que l'attestent, d'une part la comparaison avec les chiffres antérieurs qui montrent que la part des émigrants français a tendance à diminuer², et d'autre part l'accroissement relatif des mandats en provenance d'Afrique Occidentale.

Age des migrants et date du premier départ

Confirmant les observations précédentes, la figure 5 montre que la migration de travail ne s'effectue pas très tôt puisque les migrants de 20 à 24 ans ne forment que 16% de ce groupe d'âge (y compris les jeunes du village qui attendent au foyer de Goumal la route vers la France).

Le dépeuplement par la migration commence à 25 ans et concerne tous les groupes d'âge d'hommes adultes et même de vieux puisqu'on observe encore un taux de 20% pour les hommes de 60 à 64 ans.

Du point de vue de l'économie locale, la situation n'en est pas moins grave puisque l'âge avancé du départ en migration est compensé par l'impact de celle-ci sur les groupes d'âges suivants.

Peut-on parler d'évolution en ce qui concerne l'âge au premier départ ? Si l'émigration s'est concentrée sur les groupes d'hommes jeunes, on ne peut en déduire pour autant l'abaissement de l'âge au premier départ.

Tableau 2 : *Distribution des migrants à leur premier départ par groupe d'âge*

<i>Groupe d'âge</i>	<i>15-24</i>	<i>25-34</i>	<i>35-44</i>	<i>45-54</i>	<i>%</i>
<i>Date du 1er départ</i>					
<i>1957-62</i>	<i>50%</i>	<i>46%</i>	<i>4%</i>	<i>-</i>	<i>100%</i>
<i>1962-67</i>	<i>61%</i>	<i>27%</i>	<i>12%</i>	<i>-</i>	<i>100%</i>
<i>1967-72</i>	<i>75%</i>	<i>25%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>100%</i>

En effet, le chiffre de 90% de migrants âgés de 15 à 24 ans pour

1. Respectivement 6% à Dakar, 7% dans les régions du Sénégal autres que l'arrondissement de Seme et d'Ololdou, et 4% dans les autres pays africains.

2. En 1972, la part des émigrants en France était nettement plus élevée : 90% (chiffres Lericollais), qu'en 1977.

sachant que les plus âgés de ces migrants avaient 40 ans en 1957 et les plus jeunes 35 ans, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un groupe d'âge qui n'a pas été touché par la vague de 1958. Si d'une manière générale, on constate que la durée de la vie migratoire s'allonge, il est intéressant de constater que cet allongement concerne surtout la durée de la première migration.

La deuxième migration apparaît comme beaucoup plus courte et les différences entre les groupes d'âge sont moins accusées. Il faut noter une sous estimation probable de la durée des jeunes groupes d'âge. L'écart entre la première et la deuxième migration est vraisemblablement moins important qu'il n'y paraît.

La durée moyenne de la première migration des 25-29 ans, est égale à 6,3 ans. Elle s'explique par le type de migration observé à destination de la France qui implique un taux d'endettement élevé, nécessitant plusieurs années de séjour en vue du remboursement et d'une épargne potentielle. On devine quelles en sont les conséquences au niveau des travaux agricoles et l'état induit de dépendance de l'économie villageoise envers l'épargne des migrants.

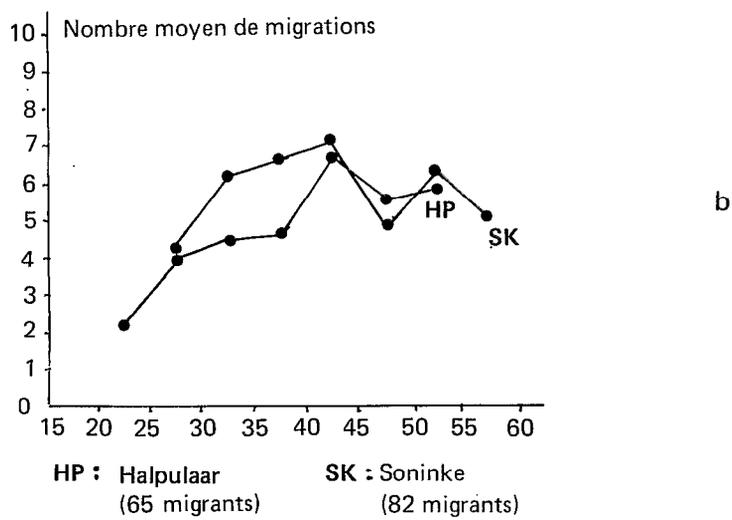
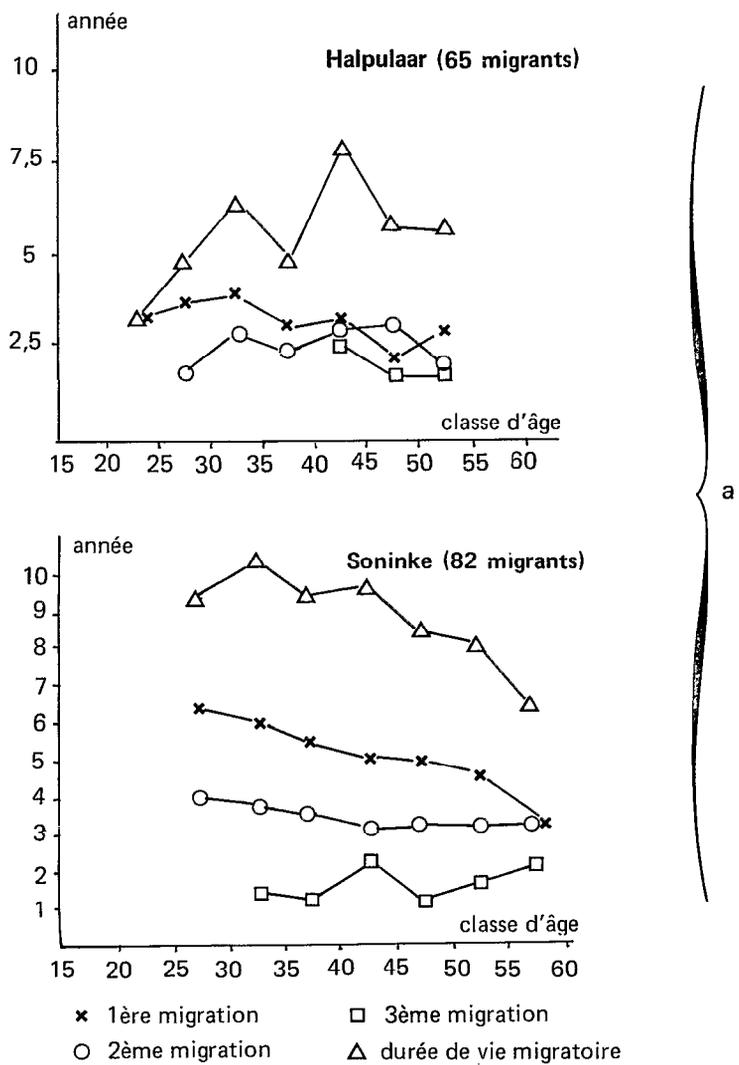


Fig. 6. - Durée de vie migratoire par rang et totale.

Le système de production traditionnel

La dépendance des paysans soninke vis-à-vis des contraintes écologiques rend l'exposé de ces dernières nécessaire : les deux cycles culturels (cultures sous pluie, cultures de décrue) varient en fonction de l'hydro-pluviométrie et de la géomorphologie locales.

Or les caractéristiques des deux cycles culturels indiquent un chevauchement des deux procès de travail, ce qui rend les deux types de culture concurrentiels dans un système de production caractérisé par une pénurie de force de travail due à la migration des actifs masculins. Avec une utilisation de techniques très comparables et approximativement les mêmes rendements, les différences de productivité du travail relatives aux deux types de culture contribuent à expliquer avec la rareté des terres de décrue, la pression foncière qui s'exerce sur ces dernières.

Les contraintes écologiques de la mise en culture

Le système de production local est caractérisé par l'absence quasi totale de maîtrise sur les conditions écologiques, ainsi que l'atteste l'inexistence de l'irrigation jusqu'aux initiatives très récentes en la matière. Les paysans soninke de la Vallée sont donc dépendants des conditions écologiques qui apparaissent comme des contraintes pour l'emploi de la force de travail, contraintes particulièrement fortes dans la séquence sèche actuelle amorcée dans la région depuis l'année 1968.

Une contrainte importante est celle qui a trait à l'hydro-pluviométrie puisqu'elle détermine à la fois l'ampleur de la crue et donc les superficies potentiellement cultivables en décrue (terres de *waalo* et *falo*), et le déroulement de la mise en culture pluviale sur les terres de *foonde* et *jeeri*.

Une autre contrainte est celle de la géomorphologie locale et de la topographie des terroirs qui déterminent les types de sol et les superficies cultivées, en particulier celles d'une cuvette cultivée en décrue (*kolanga*).

La spécificité de la zone d'implantation soninke apparaît tant du point de vue de l'hydro-pluviométrie que de celui de la géomorphologie

et topographie, par rapport aux zones d'implantation halpulaar situées plus en aval (Moyenne Vallée) ou plus en amont sur le cours de la Falémé.

Mais sa spécificité apparaît également quant à sa capacité de "résistance" à la sécheresse, supérieure à celle de la Moyenne Vallée. En effet, en premier lieu le déficit pluviométrique est moindre dans la zone de Bakel que dans le reste de la Vallée, phénomène qui s'explique par la situation privilégiée de la zone de peuplement soninke même en année de sécheresse, et en deuxième lieu, la faiblesse de la crue touche moins la zone amont que l'ensemble de la Vallée, ce qui implique une diminution des superficies cultivées en décrue relativement moindre.

Les contraintes hydro-pluviométriques

L'analyse des données pluviométriques fait apparaître la situation incontestablement privilégiée de la région de Bakel pour les cultures sous pluie par rapport à la Moyenne Vallée et au Delta.

La moyenne pluviométrique indique déjà une différence très nette entre Bakel et une ville de la Moyenne Vallée comme Kaédi¹. Cependant il ressort de l'analyse de la régularité et de la distribution, la spécificité de la zone de Bakel qui est toute à son avantage en ces années de sécheresse.

En effet, les probabilités respectives d'occurrence des pluies indiquent que la régularité pluviométrique est nettement plus forte à Bakel qu'à Kaédi (Moyenne Vallée). La lecture des graphiques illustre ce phénomène² : à Kaédi pour une période de 40 jours, du 1er au 9 septembre, on peut s'attendre à ce qu'il pleuve 10 mm dans un intervalle de 10 jours trois années sur quatre, soit une probabilité de 75%, alors qu'à Bakel le même phénomène aura lieu neuf années sur dix, soit une probabilité de 90%.

Quant à la distribution, il pleuvra avec une probabilité de 75% au moins 10 mm dans un intervalle de 10 jours du 31 juin au 17 septembre à Bakel et du 19 juillet au 12 septembre à Kaédi. Pour cette dernière station les pluies commencent plus tard et finissent plus tôt qu'à Bakel, ce qui y permet un choix moins large de culture et de variété.

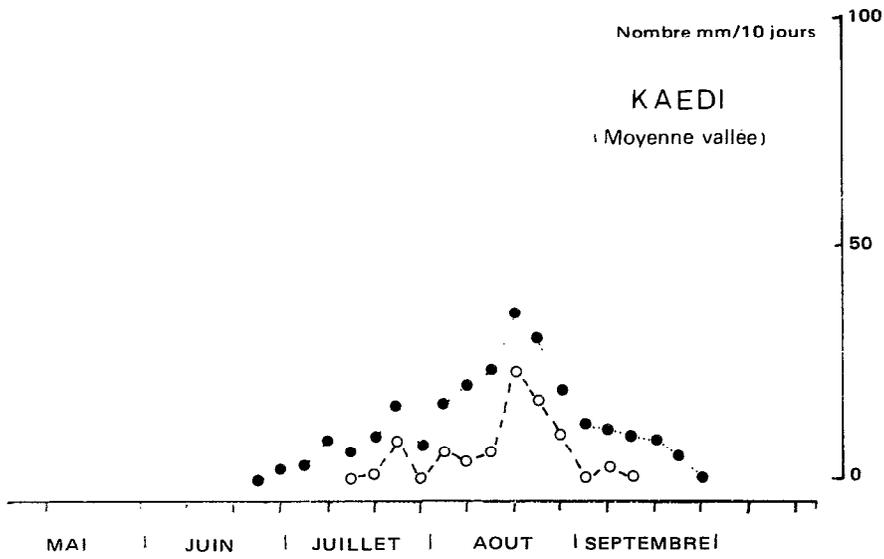
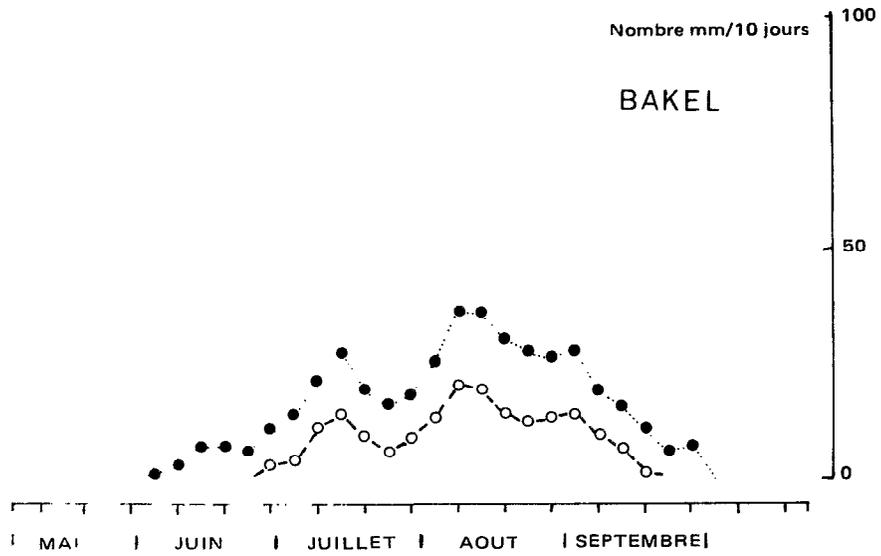
Enfin rappelons que la gravité de la situation subie par les paysans d'une région, où la culture sous pluie a une importance primordiale, est tempérée par la situation privilégiée même en année de sécheresse de la zone de Bakel où, à titre d'illustration, le déficit pluviométrique mesuré par l'écart de l'année 1977 à la moyenne des trente dernières années n'était que de - 21,8% contre - 54% à Podor (Moyenne Vallée)³.

L'analyse des données hydrologiques révèle que la zone de Bakel comme l'ensemble de la Vallée, subit la séquence sèche actuelle qui est la plus dure des trois décelées depuis 1903. En particulier de 1968 à

1. 412 mm à Kaédi (moyenne de 37 années) contre 514 mm à Bakel (moyenne de 44 années).

2. Cf. D. Rijks SAED, document n° 1186, mars 1972. Cf. fig. 7

3. Calculs de S.M. Seck, ORSTOM, Dakar.



Legende

Pr = 75 % ●-●-●-●

Pr = 90 % ○-○-○

Fig. 7. Probabilité d'occurrence des pluies. Bakel et Kacdi (Moyenne Vallée)

1979 se repèrent six des sept apports et modules de la crue les plus faibles depuis 1903. A la faiblesse des apports correspond la faiblesse des superficies cultivées en décrue.

Cependant la zone amont, de même qu'elle "profite" moins d'une année de forte crue "souffre" relativement moins que l'ensemble de la Vallée lors d'une année de très faible crue : la situation privilégiée de la zone de peuplement soninke apparaît encore une fois. Ce phénomène est illustré par le rapport des superficies cultivées en décrue de la rive gauche de la zone amont sur l'ensemble de la rive gauche au cours des campagnes agricoles de grande sécheresse, 1977-78 et 1972-73, ou de campagnes agricoles les moins sèches, 1970-71 et 1973-74.

Tableau 4 : Rapport des superficies cultivées en décrue de la rive gauche de la zone amont sur l'ensemble de la rive zone amont¹.

	Zone amont	Total Rive gauche	Rapport zone amont Total
1970-71	27 900	62 200	45%
1972-73	4 900	10 700	46%
1973-74	27 100	55 900	48%
1976-77	7 300	18 900	38%
1977-78	6 000	11 700	51%
1978-79	19 800	38 600	51%

¹. Cf. M. Juton, Document OMVS, Dakar août 1979.

Les contraintes géomorphologiques et topographiques

La géomorphologie régionale détermine les types de terroirs cultivés par les paysans soninke. La localisation de ces terroirs reflète évidemment la zone d'implantation soninke au Sénégal. Nous rappelons que cette zone s'étend principalement sur les arrondissements d'Ololdou et de Seme. Aussi bien dans le premier arrondissement, où la population soninke est majoritaire, que dans le deuxième où elle ne l'est pas, l'implantation de la population est riveraine de la Vallée, si l'on excepte quelques villages. Dès lors, la présentation de la géomorphologie régionale sera avant tout celle de la vallée alluviale, d'autant plus que les villages non riverains dont nous avons parlé ont accès pour la plupart aux terroirs cultivés grâce aux alluvionnements du Sénégal.

La nomenclature appliquée à l'ensemble de la Vallée en aval de Bakel fait distinguer le *falo*, le *foonde*, le *waalo* et le *jeeri*.

Le *falo* couvre des cultures de berge du fleuve ou des cours d'eau de la vallée alluviale sur des dépôts récents. Les champs qui peuvent s'étendre jusqu'en bordure de l'eau portent des cultures maraîchères ou de sorgho.

Les hautes levées, formées des alluvionnements du Sénégal (dépôts post-nouakchotiens) ou les levées plus récentes formées par le travail de sape du fleuve sur ces levées anciennes, portent les terres de *foonde*

atteintes rarement, surtout dans le cycle actuel de sécheresse, par la crue. Elles sont donc cultivées principalement pendant l'hivernage mais également, en décrue selon leur topographie.

Le *waalo* est l'ensemble des cuvettes situées derrière les levées de *foonde*, le plus souvent submergées par la crue et cultivées après le retrait des eaux. Diverses catégories de terre de *waalo* peuvent être distinguées en fonction de la texture et composition du sol : en particulier les terres *wallere* et *hollalde*.

Enfin les terres hautes et sèches du *jeeri* ne sont pas inondables et sont cultivées uniquement pendant l'hivernage.

Cette nomenclature pose des problèmes de précision puisqu'à l'intérieur de ce schéma général, des zones intermédiaires mal définies jouent un rôle important : l'imprécision est levée partiellement par la terminologie locale.

Ainsi faut-il distinguer *ouso* et *falo*. Les premiers, déjà signalés par I. Bathily et St. Père, étant les parties les plus basses des cultures de berge en pente douce qui s'opposent aux *faloni*, parties plus abruptes et plus hautes.

Une enquête relative au terroir de *foonde* Diam-Diam de Goumal (Haïre) faisait apparaître la distinction entre un sol mélangé de sable et d'argile de texture grossière peu évolué d'apport hydromorphe nommé *signakape* sis sur les parties hautes du *foonde* nommées *fare*, et un sol hydromorphe à pseudogley à tâches et concrétions nommé *niñe dumbe* sis sur les parties basses du *foonde*, soit *napo* dans le cas d'une petite dépression ou *khare* quand il s'agit d'une dépression de grande taille.

L'assimilation du *jeeri* aux zones dunaires et aux pédiplaines est fréquente. Les premières sont nommées *guillu* et portent des sols *signakape* (employés également d'après nos observations pour désigner des sols de *foonde*), des sols *signakhole* composés de dépôts sablonneux de couleur claire, et des sols sableux avec une certaine quantité de sédiment fin nommé *niarwalle* jouxtant un sol à plus forte concentration d'argile nommé *katamagne*¹.

Quant au *waalo* dont les cuvettes sont appelées *kolangani*, la classification est la même que celle faite par les Halpulaaren de la Moyenne Vallée : *wallere*, *hollalde* blanc, noir et rouge. La pulaarisation des termes de *waalo* s'explique par l'origine géographique des Soninke du Goye et de l'Haïre pour qui, anciennement, les cultures sous pluie de *jeeri* ou de *foonde* représentaient l'essentiel des activités culturelles, comme c'est le cas pour leurs congénères du Guidimakha.

La géomorphologie locale induit une différenciation entre deux secteurs où sont implantés les Soninke du Sénégal : le premier s'étendant de la confluence de la Falémé jusqu'à Dembankane, le deuxième de Dembankane jusqu'à Goumal.

Le premier secteur est caractérisé par l'étroitesse de la Vallée due au fait que le fleuve coule dans le socle de roches primaires (série de Bakel et de M'Bout). L'étroitesse de la vallée est la plus forte juste en amont de la confluence de la Falémé où la mise en culture des berges est réalisée principalement dans la rive concave des méandres

1. Cf. Bradley, Raynaut, Torrealba : «Le Guidimakha mauritanien». War on Want, Londres. 1975, p.26.

sur les dépôts sablo-argileux les plus fins (Golmi, Diaguili ...). Dans ce secteur, la plaine alluviale ne se développe vraiment qu'entre Mouderi et Dembankane, où l'on trouve derrière les bourrelets de berge, la première cuvette de décantation importante favorable aux cultures de décrue. De Balou à Mouderi ce sont donc les champs de berge qui forment l'essentiel des terrains cultivables en décrue; le reste des terrains de décrue étant ceux alimentés par des oueds descendant du plateau et s'étendant derrière les bourrelets de berge : ces terrains sont cultivés en début de saison sèche mais n'ont pas la même ampleur qu'au Guidimakha (région de Sélibabi).

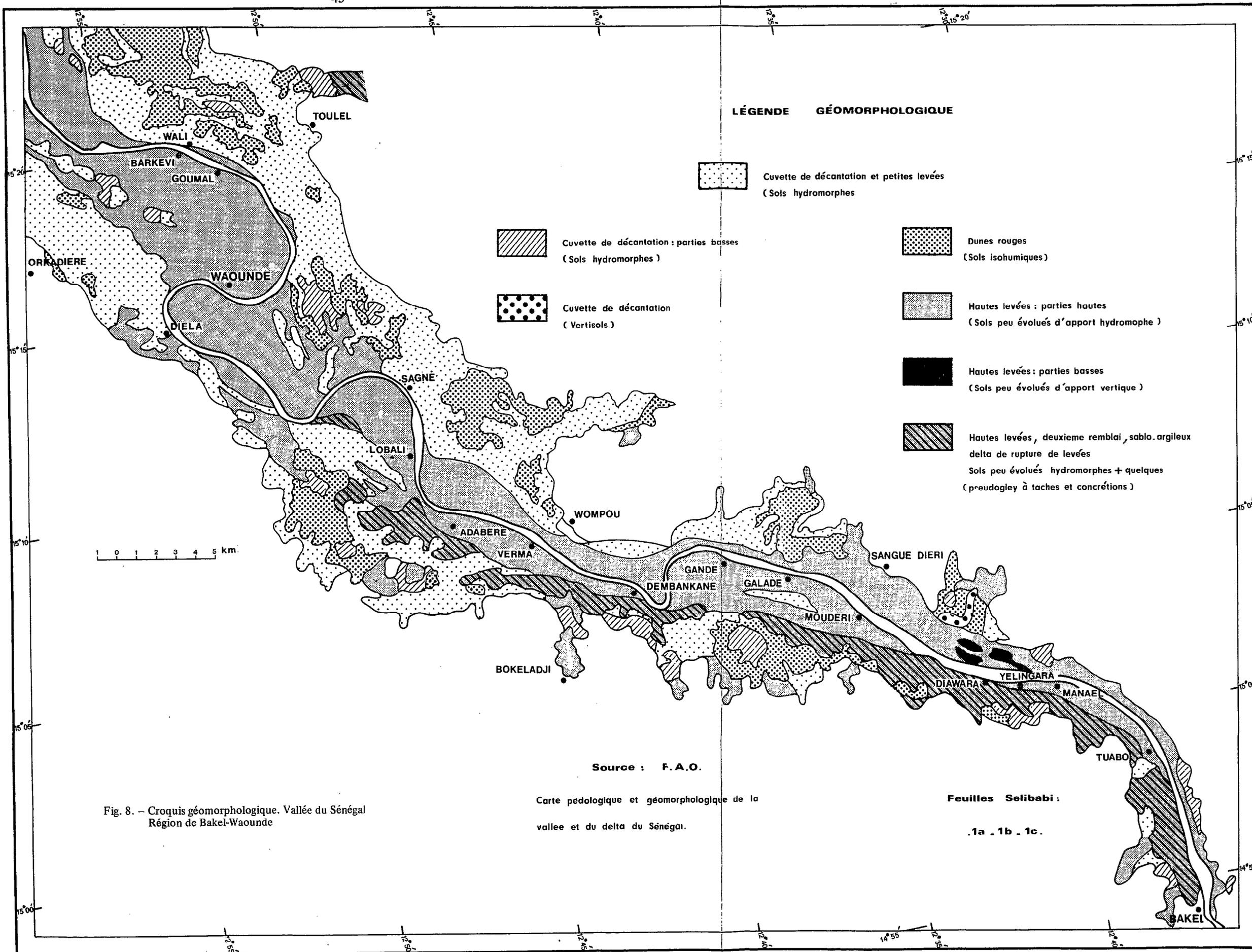
Le deuxième secteur est caractérisé par l'élargissement progressif de la Vallée du Sénégal à partir de Wompou en aval de Dembankane, lorsque le fleuve quitte la série de Bakel pour couler dans des formations plus malléables.

De Dembankane à Diela ce sont encore les cultures de berge qui prennent le pas sur les cultures de décrue sauf à l'ouest d'Adabere où les levées de *foonde* sont traversées par des chenaux alimentant quelques sites favorables. Les levées subactuelles et actuelles, formées par le travail de sape des hautes levées post-nouakchotiennes par le fleuve, s'alignent derrière les rives convexes des méandres, comme par exemple entre Adabere et Waounde (les faisceaux de levée y atteignent une largeur de trois kilomètres) ou entre Waounde et Goumal. Ce sont ces levées qui seront en partie mises en culture si elles ont été submergées, phénomène rare ces dernières années.

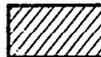
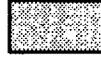
Dans le méandre de Waounde, des cuvettes étroites s'intercalent entre des levées en croissant; elles sont situées à un niveau relativement élevé (de 16 à 17 m), ce qui rend leur submersion aléatoire surtout ces dernières années contrairement à celles situées plus en aval jusqu'à Kanel. C'est en fait sur la rive droite mis à part les cuvettes autour de Sagne situées également à un niveau élevé (de 17 à 18 m) et celles à l'ouest de Toulel (16 m), que s'amorce une vaste plaine très favorable aux cultures de décrue dans le secteur de Boguel-Fadoua et Maghama. Les derniers terrains situés en zone d'implantation à majorité halpulaar, sont cultivés par les Soninke de Toulel, Goumal et Waounde en année de mauvaise crue.

L'exiguité et la rareté des *kolangani* dans la zone étudiée, fonction de la géomorphologie régionale et de la topographie des cuvettes, est plus évidente dans le secteur amont à la confluence de la Falémé que dans le secteur aval (Mouderi, Dembankane, Waounde). Le phénomène est général pour la Vallée puisque les superficies cultivées en décrue par habitant diminuent à mesure que l'on remonte la Vallée.

Le rôle des cultures pluviales est traditionnel chez les Soninke de l'Haïre et du Goye : il s'explique par l'implantation originelle des Soninke et se confirme par le maintien de l'organisation du travail traditionnelle lors de la mise en culture pluviale. Ces cultures ont un rôle de première importance.



LÉGENDE GÉOMORPHOLOGIQUE

-  Cuvette de décantation et petites levées
(Sols hydromorphes)
-  Cuvette de décantation : parties basses
(Sols hydromorphes)
-  Cuvette de décantation
(Vertisols)
-  Dunes rouges
(Sols isohumiques)
-  Hautes levées : parties hautes
(Sols peu évolués d'apport hydromorphe)
-  Hautes levées : parties basses
(Sols peu évolués d'apport verticale)
-  Hautes levées, deuxième remblai, sablo-argileux
delta de rupture de levées
Sols peu évolués hydromorphes + quelques
(pseudogley à taches et concrétions)

0 1 2 3 4 5 km

Source : F.A.O.

Carte pédologique et géomorphologique de la
vallée et du delta du Sénégal.

Feuilles Selibabi :
.1a - 1b - 1c.

Fig. 8. - Croquis géomorphologique. Vallée du Sénégal
Région de Bakel-Waounde

L'emploi de la force de travail

Les groupes de production

La référence à l'organisation de la production est primordiale puisqu'elle reflète les liens de parenté, d'alliance et de dépendance de la société soninke.

L'homogénéité d'un groupe de production est défini, selon un modèle idéal-type, par une mise en culture collective et une consommation collective du produit.

En fait, c'est la mise en culture d'un (des) grand (s) champ (s) (*te khore*) par les actifs masculins, ou la consommation collective du produit, qui définissent le groupe de production. En effet certains groupes peuvent être inscrits dans un procès de travail individualisé, qui s'explique souvent par la faiblesse des effectifs, alors que la consommation du produit reste collective.

Dès lors, l'entité retenue pour définir un groupe de production et de consommation sera celui de *ka* : cette extension du terme *ka*, de la sphère de l'habitat à celle de la production et de la consommation, est permise par l'autonomie récente des groupes de résidence en matière de production et de consommation. En effet, la désagrégation du patrilineage et l'évolution des rapports au sein de celui-ci sont responsables de la désuétude du terme *kore* qui était le plus exact pour définir un groupe de production et de consommation.

De fait, il y a superposition quasiment parfaite du groupe de résidence (le *ka* au sens strict) et du groupe de production et de consommation¹.

L'évolution caractérisée par la segmentation du patrilineage se manifeste par la réduction de la dimension démographique du *ka* et par la modification des rapports de production et de consommation en son sein.

Selon l'organisation coutumière de la société, le groupe de production et de consommation, qui réunissait outre les membres du segment de lignage, les captifs dépendants du *kagumme* (chef de famille), était caractérisé par le principe de redistribution du produit entre les membres du patrilineage qui reflétait l'homologie entre l'unité de production et de consommation. Ce système était stabilisé par le travail servile qui permettait à l'aîné d'accomplir ses devoirs de redistribution puisqu'il était assuré de la fourniture d'une certaine quantité de produit grâce au surtravail des captifs.

La libération des captifs, la pacification et l'islamisation concourent, d'après Pollet et Winter, à l'explication de cette évolution.

En effet, l'autonomie des captifs imposée par le colonisateur mettait en cause la stabilité du système, puisque, d'une part le cadet ne bénéficiait plus de la redistribution du produit du travail servile, et

1. Sur un échantillon de 41 *kane* regroupant 672 personnes, dans 93% des cas il y a superposition exacte du *kore* et du *ka*. Un seul *kore* était fractionné en trois entités de résidence dont les membres masculins se fondent lors de la mise en culture du *te khore*.

que d'autre part l'aîné n'était plus à même d'assurer ses responsabilités de redistribution; c'est le lien le plus lâche, celui unissant le neveu à l'oncle qui avait tendance à s'effacer le plus.

La pacification de la région, surtout de la rive droite après la mise en place du pouvoir colonial, permettait une extension territoriale et une dispersion un peu plus grande de l'habitat du village, autrefois quasiment fortifié par un tata pour prévenir les razzias des Maures. Cependant un fractionnement territorial s'il favorise la distension des liens n'implique pas la disparition de ces liens¹.

L'islamisation en promouvant des règles de succession de père en fils avantage les descendants par rapport aux collatéraux et s'oppose aux groupes placés sous une autorité unique dont les règles de succession favorisent le cadet par rapport au fils. En fait, la persistance des règles de succession coutumière relativise son influence sur la segmentation.

La migration et le départ des hommes actifs lors des premières migrations modernes nous semblent être un élément d'explication important, malgré l'ambiguïté du phénomène. En effet, la situation créée par la migration aggravait la charge de l'aîné qui avait la responsabilité d'un grand nombre d'inactifs, charge qui n'était pas compensée par la perception de revenus réguliers de la migration comme c'est le cas actuellement. Il pouvait ainsi avoir intérêt lui-même à susciter la segmentation.

Mais en définitive l'enquête statistique relativise ce processus de segmentation et indique une certaine indivision des unités de production et de consommation, ainsi que celles de résidence. Le groupe de production et de consommation actuel subit le pouvoir du *kagumme*, qui maîtrise le rapport de production² dominant qui s'établit lors de la mise en culture du grand champ (*te khore*) et qui conforte son pouvoir par la gestion des revenus migratoires, nécessaires pour combler le déficit vivrier et assurer la survie de la société.

L'indivision des unités de production et de résidence est corroborée par l'exemple de l'évolution récente organisationnelle au niveau productif et résidentiel des descendants de Hamadi Modi Soumare (Goumal). En effet, la permanence de la dimension démographique au cours des trente dernières années de ces entités indique que la segmentation semble corrélative à l'accroissement démographique. Les diagrammes illustrent des effectifs comparables pour les années 1950 (23 personnes), 1961 (27 personnes), 1978 (23 personnes et 32 personnes) des groupes de production qui s'identifient aux groupes de résidence dans cet exemple³. (L'identité est le cas le plus général).

L'historique de la segmentation révèle une seule scission, celle intervenue en 1974 à la mort de Sinke Bakari (qui en tant qu'aîné du segment de patrilignage avait été nommé *kagumme* à la mort d'Hamadi Modi en 1961). Scission profonde puisqu'il y eut, outre le partage du groupe en deux entités de résidence, la dislocation du groupe de travail et le

1. Ainsi, le paiement de redevances foncières de Goumal à Toulel (village mère), de Mouderi à Tuabou ... ou le maintien de prestations en travail entre *komo* de Goumal et *hooro* de Toulel.

2. L'étude des rapports de production et de l'organisation foncière montrera la permanence des rapports coutumiers même si ceux-ci ont été modifiés.

3. Cf. fig. 9 et 10.

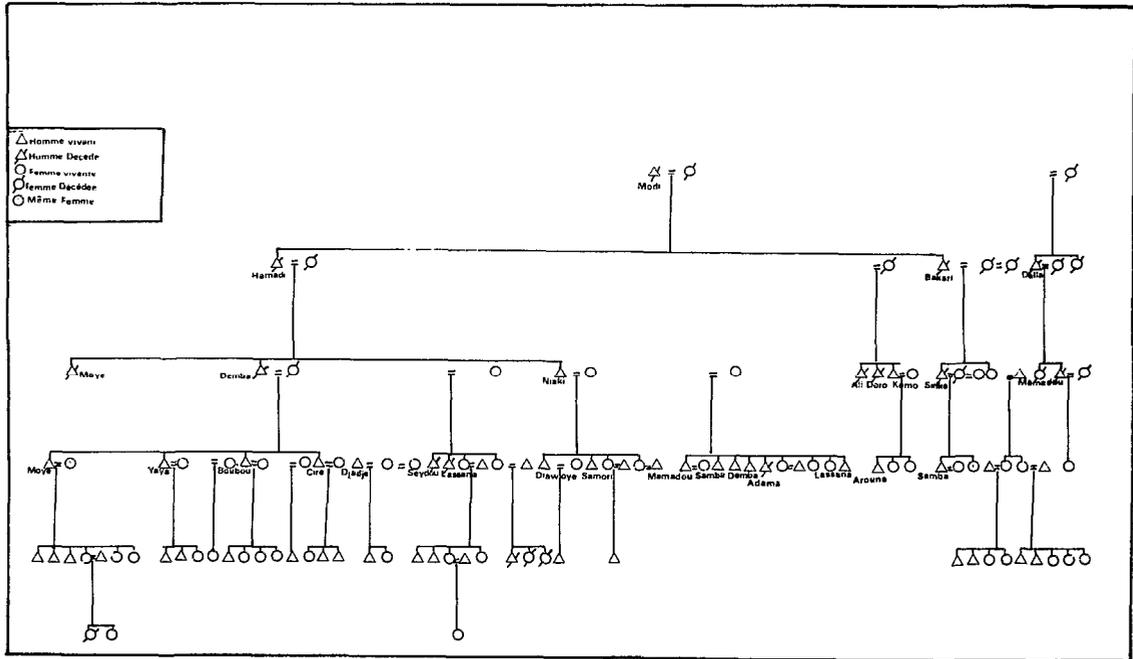


Fig. 9. — Hamadi Modi Soumare (Goumal-Haïre)

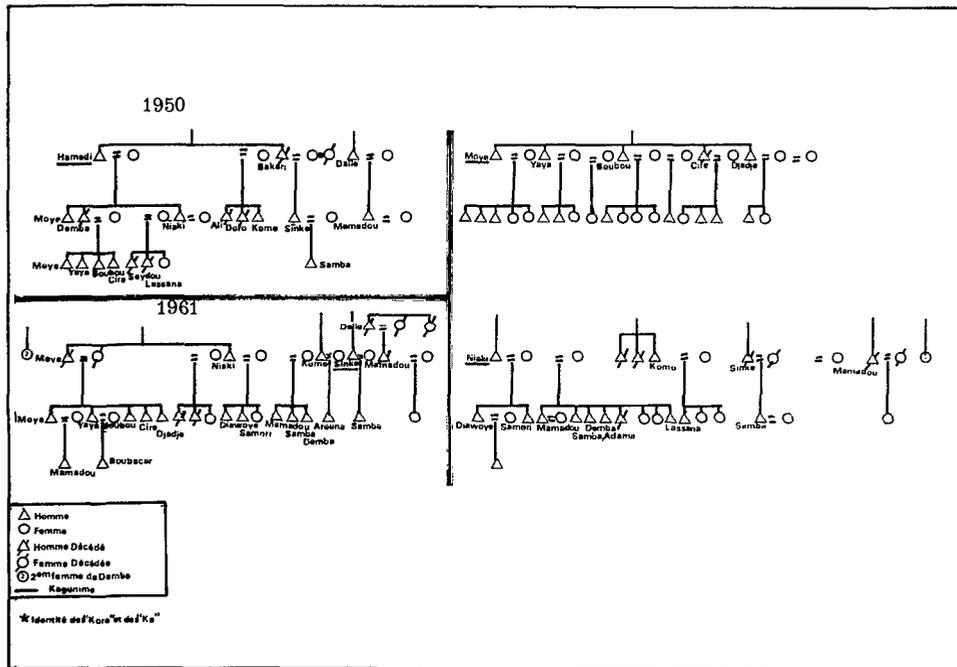


Fig. 10. — Evolution de la dimension démographique des entités de production et de résidence (l'exemple du lignage de Hamadi Modi Soumare)

partage de certaines terres¹. C'est l'exigüité de l'habitat, que nous avons pu vérifier, qui est avant tout à l'origine de cette scission. Si certaines solidarités persistent entre les *kagummu* actuels (Mamadou Damba Soumare et Niaki Hamadi Soumare), ils organisent avec une autonomie quasi totale le fonctionnement de leur groupe respectif, caractérisé depuis la scission (1974) par l'abandon de l'application du principe de la séniorité collatérale et l'affranchissement de toute prestation de travail pour deux captifs². Cependant certaines prérogatives sont détenues par l'aîné (Niaki Hamadi Soumare), surtout celles relatives aux terres lignagères³ qui peuvent le faire prétendre à la maîtrise des deux groupes en fonction de l'ambiguïté précédemment relevé du terme *ka*.

L'effectif moyen d'un *ka* est de 16 personnes.

Il est nettement supérieur à celui des unités de production et de consommation *halpulaar* en moyenne 10 personnes par *fooyre*⁴. La forte dispersion de celles-ci, contrairement à celle de l'échantillon *halpulaar*, manifeste la permanence de grands groupes de nobles (*hooro*), en moyenne 20 personnes, et celle de petites entités de captifs (*komo*) et artisans (*nyakhamala*) en moyenne de 12 personnes. Ces chiffres témoignent de la survivance de grandes familles établies sur une organisation de la production basée sur des rapports inégalitaires entre aînés et cadets et l'apport de travail servile.

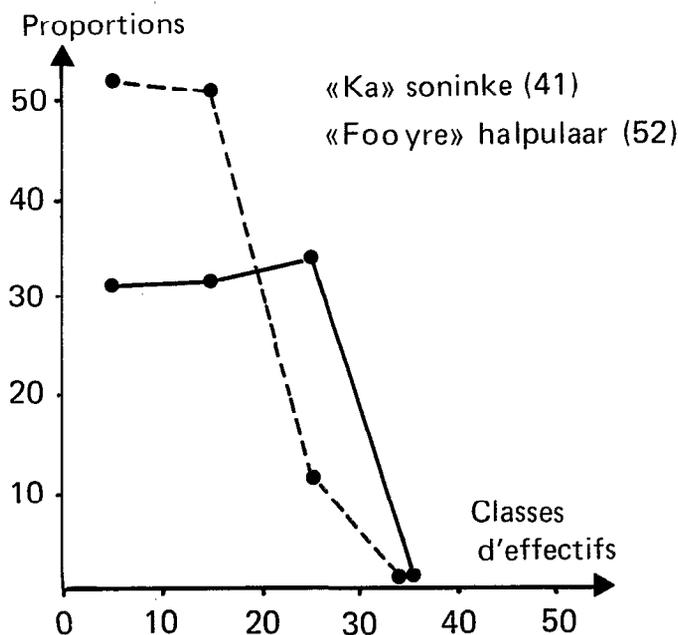


Fig. 11. - Distribution des *ka* et des *fooyre* selon leurs effectifs

1. Cf. le mode d'héritage des terres pour l'étude duquel nous reprenons cet exemple.
2. Cf. le mode d'héritage de la force de travail servile, fig. 15.
3. Cf. chapitre Organisation foncière.
4. Cf. A.B. Diop («Société Toucouleur et migration» IFAN, Initiations et Études n°XVIII, Dakar 1965) qui développe la notion de *fooyre* (p. 23). Quant à son contenu démographique actuel il est attesté par les études de M. Fiéloux et J.P. Minvielle.

Le phénomène le plus marquant lorsqu'on analyse la composition d'une unité de production est l'absence des actifs masculins qui touchent tous les *kane*¹. Le détail de la composition de ces groupes corrobore l'importance de la ponction opérée par la migration puisque dans la tranche d'âge des 15 à 59 ans, le nombre des migrants masculins est quasiment égal à celui des actifs présents. C'est donc les jeunes classes d'âge et les femmes qui ne migrent pratiquement pas ou une main-d'oeuvre de substitution hypothétique, qui vont être amenés à jouer un rôle non négligeable lors de la mise en culture.

Tableau 5 : Composition moyenne des "kane"²

Classes d'âge	Hommes		Femmes		Total
	Présents	Migrants	Présentes	Migrantes	
0 - 7 ans	1,6	-	1,9	-	3,5
8 - 14 ans	1,8	-	1,4	-	3,2
15 - 59 ans	2,2	2,03	5	0,1	9,33
plus de 60 ans	0,44	0,03	0,6	-	1,07
Total	6,04	2,06	8,9	0,1	17,10

La pénurie de force de travail et les superficies cultivées

L'importance de la migration masculine explique la pénurie de force de travail qui se concrétise par des taux de migration de la classe d'âge de 15 à 59 ans pouvant atteindre 50%.

La ponction opérée par la migration est très partiellement compensée par l'insertion des jeunes classes d'âge dans le procès de production dès l'âge de 8 à 10 ans symbolisée par l'attribution d'un *salouma* (champ individuel), et par la réorientation du travail féminin. La faible productivité des jeunes classes d'âge relativise leur rôle qui n'est pourtant pas négligeable lors de la mise en culture. Quant à la réorientation du travail féminin attestée par la désuétude de certaines cultures (coton, indigo), elle reste relative, comme l'atteste le petit nombre de champs de femmes apparaissant lors de la lecture de la division parcellaire du *foonde* relevé³ : en fait la mise en culture de l'arachide, de patates, de bissap et même d'indigo, atteste le maintien de la spécialisation culturelle des femmes, pendant l'hivernage, qui reproduit un procès de travail très individualisé et en cela différent de celui des actifs masculins.

L'appel à une main-d'oeuvre de substitution aurait pu combler la ponction de la migration. Il reste cependant très marginal dans le système de production traditionnel, au contraire du système irrigué, où l'obtention de rendements plus élevés, la monétarisation d'un faible

1. Pluriel de *ka*.

2. Échantillon regroupant 59 *kane* soit une population de 1009 personnes.

3. Cf. fig. 12.

surplus, permettent la rentabilité de l'emploi par quelques individus d'une main-d'oeuvre de substitution.

Ce sont principalement des Maliens d'origine soninke et quelques *harattines*, qui étaient employés par les *kane* à faible effectif, dont la totalité des actifs masculins était absent. La répartition ethnique de ces travailleurs saisonniers varie de l'Haïre au Gadyaga, ou ce sont les Maliens qui forment le plus gros contingent.

Le tableau 6 nous indique la faiblesse de l'apport en travail des saisonniers, aussi bien pour la mise en culture du *foonde* que pour celle du *waalo*, et la relativité de l'aide féminine apportée principalement pendant les semis et les gardiennages pour les deux types de culture.

Tableau 6 : Division sexuelle du travail et salariat agricole, par type de culture et opération culturale

Foonde

Opération culturale	Défrichement	Semis	Sarclo- binage I	Sarclo- binage II	Gardien- nage	Récolte	Trans- port
Hommes	93,5%	54%	93%	92%	54%	88%	91%
W salarié	3,5%	-	3%	5%	-	-	-
Femmes	3 %	46%	4%	3%	46%	12%	9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

W = Travail

Waalo

Opération culturale	Défrichement	Desherbages	Semis	Sarclo- binage	Gardien- nage	Récolte	Trans- port
Hommes	98%	96%	43%	97%	51%	74%	87%
W salarié	2%	4%	-	3%	-	-	-
Femmes	-	-	57%	-	49%	26%	13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les observations relatives à l'emploi d'une main-d'oeuvre de substitution féminine ou étrangère confirment que la mise en culture a pour fonction avant tout de reproduire des rapports de production déterminés et une division sexuelle du travail au sein du *ka*, et non une rationalité économique en terme d'allocation de facteurs qui déboucherait de toute façon sur un bénéfice négligeable pour le *ka* au regard des revenus migratoires.

La migration des actifs masculins est responsable de la stagnation et même en quelques endroits de la diminution des surfaces cultivées. En

effet, l'abandon de certains terroirs n'est pas compensé par le défrichement de nouvelles terres. Ce sont généralement les terroirs du *jeeri* qui sont abandonnés au profits des terroirs de *foonde* et de *waalo*, processus qui devrait s'accélérer avec la mise en place des périmètres irrigués : la préférence pour les terroirs de *foonde* s'expliquent par leur proximité et les temps de jachère plus longs.

La superficie totale cultivée par *ka* peut être estimée à 7 hectares, soit 1 ha par actif, 0,4 ha par active¹. Le rapport des superficies cultivées sous pluie sur celles cultivées en décrue varie en fonction de la dotation respective en terres, elle même dépendante des conditions écologiques (hydro-pluviométrie, géomorphologie et topographie) : il peut être estimé à 2 en aval de Bakel et à 3 en amont².

Ces données illustrent l'importance primordiale de la culture sous pluie pour les Soninke et s'opposent à celles de la Moyenne Vallée où le rapport peut être inversé, indiquant au contraire la primauté du *waalo* pour les Halpulaaren de la Vallée.

Au sein de l'unité de production, la répartition des superficies cultivées fait référence à l'organisation du travail différente, schématiquement, selon le sexe des participants et le type de culture. En effet l'organisation du travail induit une typologie des parcelles cultivées dont les superficies sont très variables : d'une part les champs cultivés exclusivement par les femmes pendant l'hivernage, d'autre part les grands champs (*te khore*) cultivés principalement par les hommes, sous pluie ou en décrue, et les champs individuels (*saloumo*) cultivés exclusivement sous pluie par les actifs masculins.

La superficie moyenne des champs de femmes révèle une individualisation de la mise en culture comparable à celle des *saloumo*. Deux grandes catégories de champs doivent être distinguées³ : d'une part les champs de riz d'une superficie moyenne de 0,10 ha⁴ et d'autre part, les champs d'arachide plus étendus, 0,3 ha en moyenne⁵.

Les faibles variations des superficies au sein de ces deux catégories sont le reflet de l'individualisation de la mise en culture des champs de femmes. En effet, en premier lieu moins de solidarités statutaires⁶ que sur les champs "masculins" s'accomplissent, et en deuxième lieu, le taux d'activité de chaque participante est à peu près le même, contrairement à celui observable lors de la mise en culture des champs de sorgho cultivés sous pluie.

La superficie totale cultivée par les femmes d'une entité de production est estimée à 2,2 hectares, soit 0,4 hectare par femme cultivatrice. Ces champs de femmes sont localisés dans les parties basses du *foonde* (*khare* ou *napo*) en ce qui concerne les champs de riz, et dans les zones dunaires du *jeeri* (*signa*), en ce qui concerne l'arachide.

1. Données valables par une bonne année de la séquence sèche actuelle comme 1978.

2. La fluctuation de ce rapport s'établit en fonction de la situation de chaque village. Néanmoins les observations portent sur deux villages, Goumal et Mouderi, assez représentatifs de l'ensemble des villages de la zone soninke (abondance de terres de *foonde*, existence de terres de *waalo*, *falo* et *jeeri*). L'estimation en amont de Bakel est donnée par Adrian Adams.

3. Quelques cultures marginales (indigo, bissap...) s'y ajoutent.

4. Échantillon de 50 parcelles. Enquête Mouderi, Hivernage 1979.

5. Échantillon de 266 parcelles. Enquête Koungani. A. Adams, Hivernage 1977.

6. Or ces prestations statutaires faussent habituellement la superficie réellement cultivée par le cultivateur (rice).

Les superficies des champs mis en culture principalement par les hommes sont très variables, selon qu'il s'agit de grand champ cultivé en décrue, de grand champ cultivé sous pluie ou de parcelles individuelles cultivées sous pluie. Elles reflètent une organisation du travail différente selon la saison, c'est-à-dire le type de culture *waalo* ou *falo* d'une part, *foonde* ou *jeeri* d'autre part.

En culture de décrue, il n'y a pas d'allocation de parcelles individuelles. La raison avancée par nos informateurs de cet état de fait serait qu'une parcellisation trop poussée rendrait négligeable la part de production appropriée et gérée par le *kagumme* et entraînerait au contraire une appropriation relativement importante de la production totale par les autres chefs de ménage (ou par leurs femmes en cas d'absence de ceux-ci puisque leurs fils versent jusqu'à leur mariage le produit de leur champ à leur mère) ce qui induirait une autonomie de ceux-ci.

La superficie des parcelles de *waalo* est très variable en fonction de la dotation inégale des villages en terres de décrue et de l'importance de la crue. L'existence et la rareté des terres de décrue qui concernent l'ensemble de la zone d'implantation soninke nous amène à

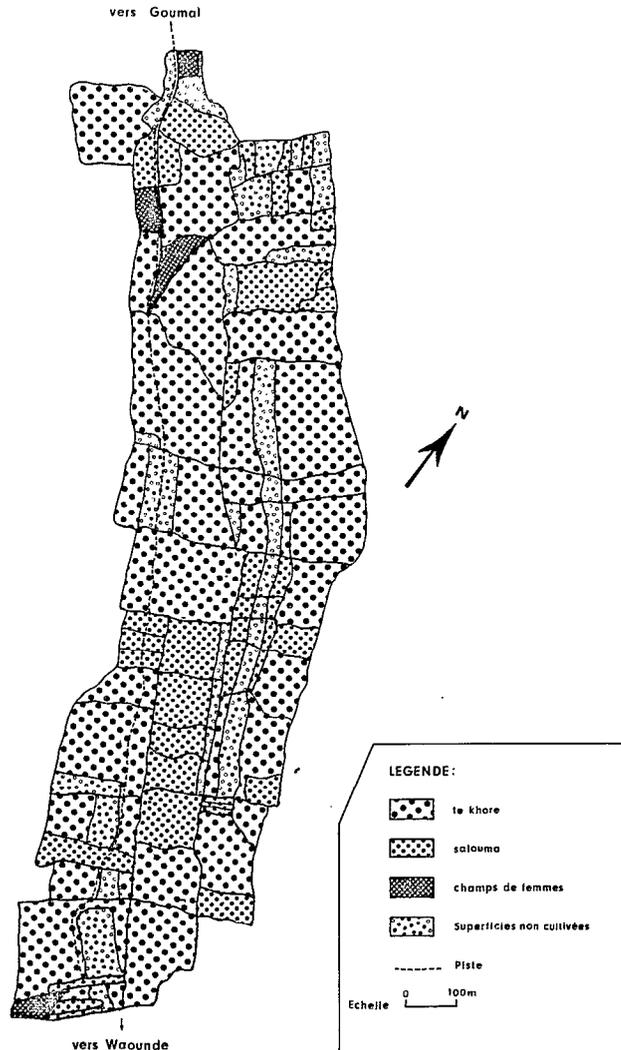


Fig. 12. – Les différents types de champ du *foonde* Diam-Diam (Goumal)

retenir le chiffre de 1,75 hectare cultivé en décrue par unité de production¹.

En culture sous pluie, l'organisation du travail induit deux types de champ : *te khore* (grand champ) et *salouma* (champ individuel). La grande majorité des unités de production pratiquent la mise en culture d'au moins un *te khore* et d'un ou plusieurs *salouma*, alors que la minorité représente soit des unités ne comportant pas d'actifs masculins (en migration) et dans lesquelles les femmes et les enfants seuls exploitants cultivent uniquement des parcelles individuelles, soit des unités qui ont un effectif total très réduit (un couple et ses enfants).

Une unité de production cultive en moyenne 1 *te khore* d'une superficie moyenne de 2 hectares et 1,5 *salouma* d'une superficie moyenne de 0,7 hectare, soit 3,2 ha².

La concurrence entre les deux types de culture

Les deux types de culture sont caractérisés par la similitude des techniques culturales employées : la mécanisation y compris la pratique de la culture attelée n'existe quasiment pas; l'engrais et le fumier, sauf sur quelques parcelles où le bétail est parqué, à proximité des villages, ne sont pas utilisés.

Ce sont les opérations culturales qui diffèrent le plus selon le type de culture et qui manifestent l'adaptation des paysans aux conditions écologiques différentes, selon qu'il s'agit de culture sous pluie ou de culture de décrue (distinction généralisable à l'ensemble de la Vallée), et spécifiques à la zone.

Sur les terres de *waalo*, le défrichage ou le débroussaillage précèdent au moins deux desherbages et le démariage; sur les terres cultivées sous pluie, un seul défrichage ou débroussaillage particulièrement long sur les terres de *foonde* à cause de la reconstitution rapide de la végétation due à la proximité du fleuve) est accompli. Sur les *faloni* un temps de préparation important sera dépensé pour la clôture du champ nécessaire à cause des déprédations animales.

Les semis du *waalo* organisent une division du travail entre l'homme qui vient en tête et creuse à l'aide du *diabade* un poquet de quelques centimètres de profondeur, le participant suivant (homme ou femme) muni du pieu qui manié verticalement (*dopade*) agrandit le trou et enfin un enfant ou un vieillard qui dépose les graines, ajoute une poignée de sable recouverte par lui-même ou le suivant. Les semis de *falo* sur un même champ ont lieu au fur et à mesure que la crue se retire. Les semis de *foonde* ou de *jeeri* sont divisés en deux opérations seulement : la première consistant au creusement des poquets à l'aide d'une petite houe (*sakhade*) et la deuxième à la projection des graines qui peut être réalisée par le même participant pouvant mélanger au sorgho des graines de haricot (*niebe*). En cas de pluie tardive, le semis est réalisé à sec et plusieurs semis peuvent être nécessaires.

Le sarclage comprend en fait le binage et le démariage qui consiste à enlever les pieds en surplus autour du poquet et à les repiquer.

1. Identité des résultats dans deux villages représentatifs de l'Haïre (Goumal) et du Goye (Mouderi). Donnée valable pour une bonne année de la séquence sèche actuelle.

2. Échantillon de 12 entités de production soit 237 personnes présentes (Goumal 1977-78).

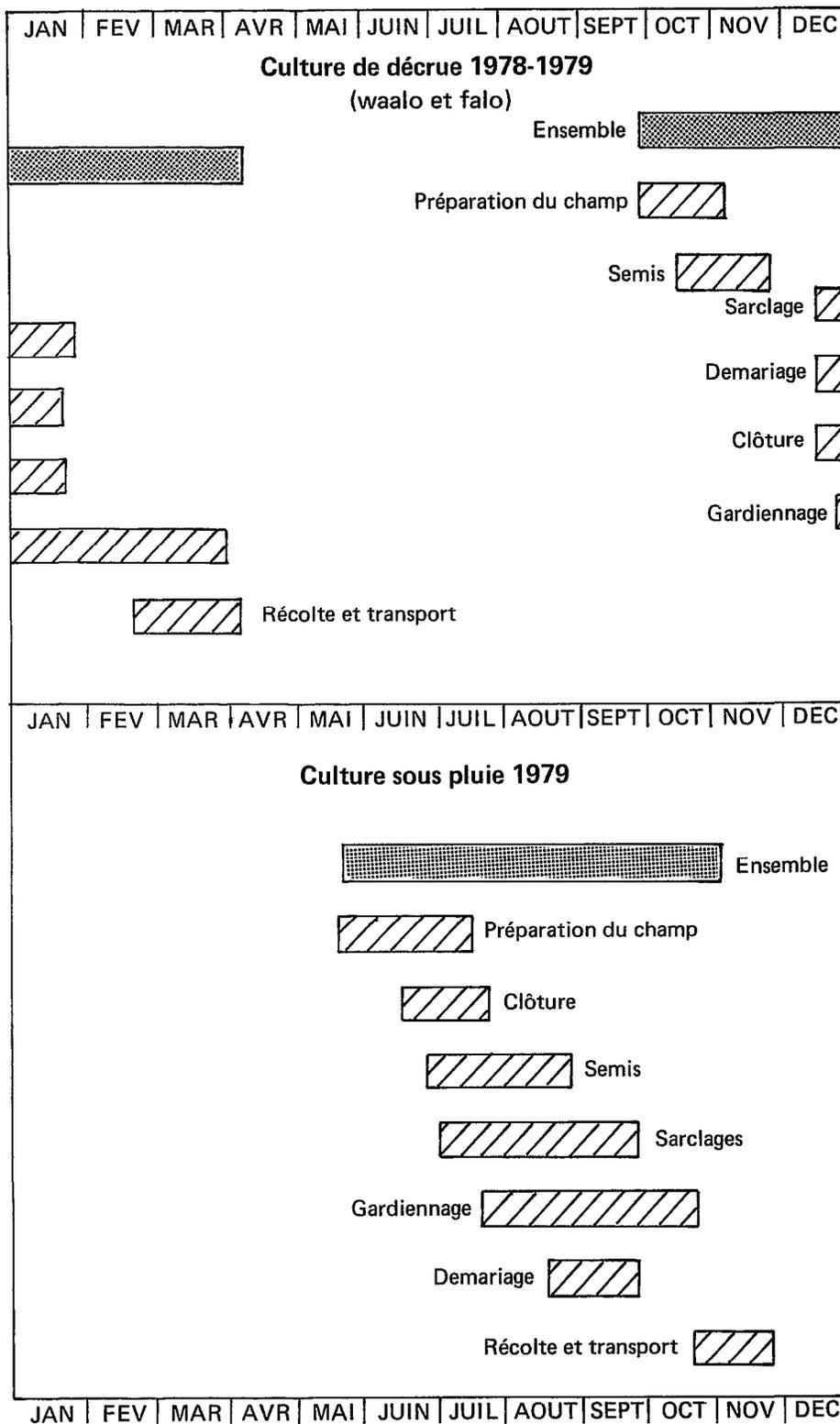


Fig. 13. - Calendrier des opérations culturales. (Cultures de décrue 1978-1979 et cultures sous pluie 1979)

Sur le *waalo* un seul sarclo-binage est le plus souvent pratiqué contre deux pour les terres de *foonde* ou de *jeeri* qui sont nécessaires pour approprier le terrain et les herbes nouvellement poussées. Sur le *falo* le sarclage s'effectue progressivement en fonction de la date du semis.

Le gardiennage des champs cultivés est indispensable pour sauver les cultures des dégradations commises par les oiseaux, les singes et les phacochères et dans le cas du *waalo* et du *falo* celles commises par le bétail transhumant, de jour comme de nuit : souvent quelques paysans s'installent sur place à tour de rôle. Cette tâche absolument nécessaire, les plus dégradateurs étant les phacochères, absorbe une partie importante de la force de travail qui n'est pas disponible pour d'autres tâches concurrentielles.

La récolte consiste à couper les épis, les mettre en gerbe et les laisser sécher. Celle du *waalo* et du *falo* est rentrée généralement plus rapidement que celle du *foonde* et *jeeri*. Les modalités de transport varient en fonction de la localisation des champs : pirogues, ânes, charrettes et même quelquefois camions dans le cas d'un grand *kolangae*.

Les calendriers culturels font apparaître une concurrence entre le *foonde* et le *jeeri* d'une part, le *waalo* et le *falo* d'autre part, mais cette concurrence reste très relative puisque le paysan a tendance à effectuer un choix très radical dans le cas de la culture sous pluie au profit du terroir de *foonde* et dans le cas de la culture de décrue à privilégier nettement un terroir.

En fait, le goulot d'étranglement significatif d'une véritable concurrence est entre, d'une part la récolte et le transport de la culture sous pluie, et d'autre part les semis de *waalo*.

Ainsi il existe un chevauchement de deux procès de travail ce qui rend les deux types de culture concurrentiels dans un système de production caractérisé par une pénurie de travail due à la migration des actifs masculins. C'est la différence de productivité du travail observée sur les deux types de culture qui contribue à expliquer la pression foncière sur les terres de décrue.

Les temps de travaux

De même que l'analyse de la répartition des superficies cultivées, le relevé des temps de travaux reflète, outre quelques habitudes ethniques (on ne cultive pas le lundi chez les Soninke) ou religieuses, les différents modes d'organisation du travail différenciés schématiquement selon le sexe des participants et le type de culture.

En culture de décrue, le mode d'organisation du travail n'implique pas de séparer la journée de travail, puisqu'il n'y a pas d'allocation de parcelles individuelles : ce sont les seuls grands champs qui seront cultivés. Une originalité culturelle des Soninke consiste à soigner particulièrement le désherbage de manière à préparer le terrain avant le sarclo-binage et le démariage.

La majorité des travaux est évidemment effectuée par les membres de l'unité de production. Cependant, il est nécessaire d'intégrer les quelques prestations lignagères ou statutaires, effectuées par des actifs extérieurs, comptabilisées comme travail familial.

Tableau 7 : Journées de travail par hectare par opération culturale de waalo¹

Opération culturale	Défrichement	Dés herbages	Semis	Sarclo-binage Démariage	Gardiennage	Récolte	Transport	Total
Nbre de journées/ha	2	5	9,6	7,4	41	5	2	72

Les cultures de décrue sont réalisées avant tout par les actifs masculins auxquels se joignent les femmes pendant les semis, le gardiennage et dans une moindre mesure, la récolte et le transport.

En culture sous pluie, le mode d'organisation du travail des actifs masculins, caractérisé lors des sarclo-binages schématiquement par la division de la journée de travail entre le matin consacré à cultiver le grand champ (*te khore*) et l'après-midi consacrée à la culture du champ individuel (*salouma*), nécessite un relevé systématique au moins par demi-journée.

Ainsi, faut-il distinguer, lors du relevé des temps de travaux, ceux effectués collectivement (défrichage, semis, gardiennage, récolte et transport) et ceux qui reflètent la place de chaque membre actif masculin dans la hiérarchie du groupe.

Tableau 8 : Journées de travail par opération culturale de foonde²

Opération culturale	Défrichement	Semis	Sarclo-binage I Démariage	Sarclo-binage II Démariage	Gardiennage	Récolte	Transport	Total
Journées de travail/ha	11	6,8	26	24	22	3,2	2	95

La comparaison avec les chiffres obtenus lors d'enquêtes précédentes³ montre que les opérations de défrichage et de semis sont particulièrement longues. La couverture végétale relativement dense sur ces terres de *foonde* explique le temps élevé passé à défricher, qui est supérieur à celui nécessaire en moyenne sur une terre de *jeeri*.

1. L'échantillon couvre 12 entités de production soit 237 personnes présentes.

2. Idem.

3. J.L. Boutillier «La Moyenne Vallée du Sénégal» MISOES, 1960, pp. 106 à 109.

J.P. Minvielle «Migrations et économies villageoises». ORSTOM, Dakar, pp. 109 à 112.

Quant aux semis, une terre plus argileuse que celle du *jeeri* explique que l'on obtienne un chiffre se rapprochant de ceux relatifs au *waalo*. L'existence des "grands champs" expliquent les courtes durées de sarclage : en effet, celles-ci sont fonction décroissante des superficies des parcelles cultivées, caractéristique illustrée par les données différenciées selon les catégories de champ.

Tableau 9 : *Jours de sarclage pour un hectare par catégorie de champ. (foonde)*

Opération culturale		Sarclo-	Sarclo-	Total
		binage I	binage II	
Jours de sarclo- binage + démarriage/ hectare	Salouma	32	28	60
	Te khore	15	13	28

Les opérations de gardiennage apparaissent comme étant de courte durée : il est sûr que la multiplicité des champs collectifs permet à un seul individu d'étendre son aire d'action. Ainsi, par exemple, deux membres actifs partent pour le gardiennage de deux grands champs et des parcelles individuelles adjacentes, ce qui donne une superficie gardée par actif très élevée. Le transport de la récolte s'effectue par pirogue ou charrette, la majeure partie des exploitants étant le plus souvent propriétaire du moyen de transport. Dans le cas contraire, le versement d'un dixième de la récolte compense ordinairement la location.

La participation importante des femmes, principalement lors des semis et du gardiennage est relativement moindre que lors des cultures de décrue, puisque l'ensemble des femmes est occupé par la mise en culture de leurs propres champs (riz et arachides principalement).

Quant à l'emploi de la main-d'oeuvre salariée, il reste aussi marginal que lors de la mise en culture des terres de décrue.

Les niveaux de production

Si le sorgho est la culture dominante, on observe une grande diversité de cultures secondaires réalisées par les paysans soninke en fonction du type de sol cultivé et de la spécialisation différente des hommes et des femmes.

Les champs de femmes situés dans les bas-fonds du *foonde* (*khare* ou *napo*) sont cultivés en riz pluvial. Quant aux champs d'arachide à rotation rapide, ils sont cultivés dans le *jeeri*. La moyenne des *kane* peut bénéficier d'une production annuelle d'arachides de l'ordre de 384 kg et de 664 kg de riz pluvial. Par suite du déficit pluviométrique, certaines femmes ont momentanément abandonné ces cultures pour celles de sorgho (ce sont souvent les femmes appartenant à de petites entités de production dont les hommes sont partis en migration ou dont le mari est le seul actif masculin).

Les champs de berge (*falo*) portent traditionnellement des cultures souvent associées de maïs, patates douces, *niebe* et courges. Cependant, certains cultivateurs n'ayant pas cultivé une terre de *waalo* peuvent semer du sorgho sur leur *falo* : dans ce cas, c'est le sorgho *gadiaba* qui a la préférence sur les autres populations de sorgho. Certaines cultures nouvelles pour la région, comme celle de choux, salades et tomates répondent à un nouveau type de consommation introduit par les migrants. Conséquence de la sécheresse, les cultures maraîchères régressent au profit du *gadiaba*.

C'est le sorgho qui est la monoculture pratiquée sur le *waalo* proprement dit (*hollalde, wallere*). Ce caractère de monoculture est accentué par l'abondance relative des champs de berge (*falo*) sur lesquels seront reportées en année favorable les cultures de maïs et de *niebe*. La population de sorgho cultivée la plus fréquente est le *same* sur les *kolan-gani*. La "pulaarisation" des termes relatifs au *waalo* indique que cette culture n'est ni fréquente ni traditionnelle chez les Soninke. En effet, la rareté des terres de *waalo* s'explique par les caractéristiques géomorphologiques et topographiques de la zone.

La stabilité relative des rendements obtenus sur le *waalo* explique l'importance de ces cultures, même si la séquence sèche actuelle est responsable de la baisse des rendements : l'écart entre une bonne année de la séquence actuelle (410 kg en grain /ha pour 1978) et une mauvaise année (165 kg en grain /ha pour 1977) est moins fort que pour les cultures de *foonde* ou de *jeeri*¹.

Les terres de *jeeri* qui pour l'ensemble de la zone, ont tendance à être délaissées au profit des terres de *foonde* portent principalement, outre l'arachide et accessoirement du sorgho et de l'indigo cultivés par les femmes, trois sortes de sorgho : le *niobougou* et le *nabane* cultivés sur les sols *signa*, le *fela* cultivé dans les parties basses (*katamagne, niarwalle*).

Ce sont les mêmes types de sorgho qui représentent la culture majoritaire sur les terres de *foonde*, puisque le *niobougou* et le *fela* couvrent 90% des parcelles. Quelques cultivateurs plantent du maïs dans les parties basses du *foonde*.

Les résultats contradictoires des diverses enquêtes illustrent la grande variabilité des rendements selon les années, le type de sol concerné et la superficie cultivée. Au cours de la séquence sèche actuelle, la variabilité des rendements est encore accentuée; ainsi au cours d'une bonne année pour la séquence (1978), le rendement moyen était de 650 kg en grain /ha et au cours d'une mauvaise année (1977) de 130 kg en grain /ha². La variabilité ne dépend pas que des conditions atmosphériques mais également du type de sorgho : une enquête menée sur la rive droite par les Services de l'Agriculture de Selibabi donne des rendements moyens pour le *fela* de 750 kg /ha, de 500 kg pour le *niobougou* et de 1500 kg pour le *nabane*.

Contrairement au *jeeri*, le microrelief du *foonde* induit des écarts de rendement pour une même saison culturale entre les parties hautes (sols *seinkapou*) et les parties basses (sols *niiñe binne* ou *dumbe*) qui seront respectivement avantagées en fonction de l'abondance ou du

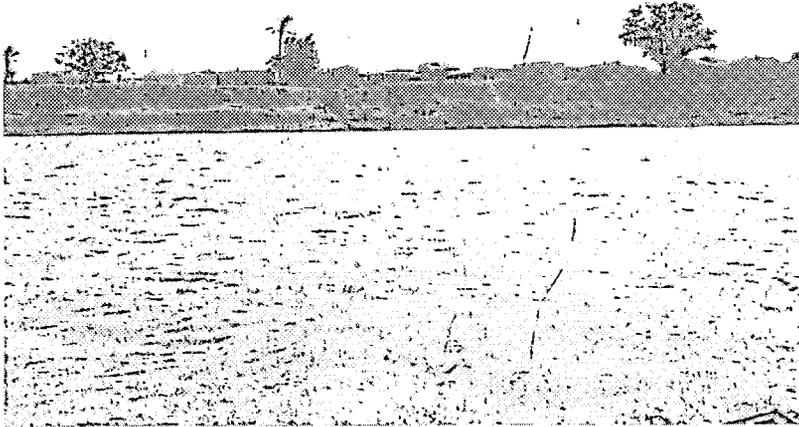
1. Échantillon de 12 parcelles (Mouderi) pour l'année 1978-79.
Échantillon de 13 parcelles (Goumal) pour l'année 1977-78.
2. Échantillon de 35 parcelles (Mouderi) pour l'année 1978.
Échantillon de 61 parcelles (Goumal) pour l'année 1977.

déficit pluviométrique. Les écarts sont encore accentués par les différences de superficies principalement entre *salouma* (champ individuel) et *te khore* (grand champ) : en effet les rendements sont fonction décroissante des superficies.

Le faible niveau de la production vivrière apparaît clairement. En effet une exploitation sur la moyenne de deux années de la séquence sèche actuelle (une bonne et une mauvaise) ne produira que 1 700 kgs de mil en grain soit 350 kg par actif ou 90 kg par personne présente, que 600 kg de riz pluvial, soit 110 kgs par active ou 30 kg par personne, que 860 kg d'arachides, soit 160 kgs par active ou 45 kg par personne présente, et enfin que quelques productions marginales (cultures maraîchères des *faloni*, indigo, bissap ...).

Cependant à la production vivrière ne correspond pas un niveau de vie adéquat : les revenus de la migration non seulement comblent le déficit céréalier, mais encore permettent le développement de nouveaux types de consommation. En définitive ils assurent un niveau de vie nettement supérieur à celui des zones voisines.

PLANCHE I



1. Un quartier de Waounde vu du fleuve en crue qui submerge et fertilise les cuvettes (*waalo*) et les champs de berge (*falo*). Les villages soninke riverains sont construits sur des levées (*foonde*) qui subissent une forte érosion entraînant la reconstruction et la création des nouveaux quartiers à l'intérieur des terres.



2. Le fleuve à l'étiage est aisément franchissable en maints endroits même par les troupeaux. Les barques de pêcheurs (*suubalbe* en aval de Dembankane et *somono* en amont) attestent l'existence de campements de pêche provisoires pendant la saison sèche.



3. Les champs de berge (*faloni*) cultivés en décrue composent en partie la raréfaction, au fur et à mesure que l'on remonte le fleuve en pays soninke, des cuvettes de *waalo*. Le déficit céréalier de ces dernières années a poussé les paysans à remplacer la culture de maïs ou de légumes par celle de mil sur ces terres où s'exercent des pratiques d'appropriation et d'utilisation très strictes.

Organisation foncière et rapports de production

L'organisation foncière

Le déficit vivrier chronique, conséquence de la séquence sèche actuelle et de l'émigration de la force de travail masculine, reflète la marginalisation économique de l'agriculture. En effet, l'état des niveaux de production ne permet pas la satisfaction des besoins alimentaires des populations villageoises soninke et encore moins le dégagement d'un surplus agricole : ce sont les revenus des migrations qui vont combler le déficit vivrier et permettre la survie de la société.

Dès lors, l'exploitation de la terre, dont le résultat est la contribution à la satisfaction des besoins alimentaires, a pour fonction principale de reproduire des rapports de production divers et évolutifs lors des mises en culture.

Une analyse du système de tenure foncière des différents terroirs cultivés permet de saisir l'évolution d'un système anciennement caractérisé par le fait que l'accès à la terre était subordonné à l'existence de rapports politiques et sociaux définis préalablement.

Les rapports politiques mettaient en jeu des clans ou des confédérations de clans qui passaient des pactes (*jonñu*) délimitant leurs implantations territoriales et la répartition du terroir au soin d'une même confédération. L'ancienneté de l'implantation territoriale, le pouvoir guerrier ou la hiérarchisation des lignages déterminaient ces partages.

Les rapports sociaux étaient caractérisés par une forte hiérarchisation entre les individus concrétisés par la domination des libres sur les captifs et des aînés sur les cadets. La source du pouvoir résidait dans la maîtrise des moyens de reproduction humaine (subsistance et épouses) accomplie par divers moyens (dotes, stratégies matrimoniales, endogamie) et non dans la maîtrise foncière ou celle des moyens de travail d'ailleurs très rudimentaires (pas de culture attelée). Tant les modalités de tenure foncière que celles d'organisation du travail, illustraient les rapports de dépendance exercés par la régence draconienne de la reproduction physique des individus. Ainsi, le contrôle foncier n'apparaissait pas au premier plan, c'était les autres modalités du contrôle social du producteur qui permettaient son exercice.

La transparence relative des rapports fonciers s'explique par le maintien de l'organisation sociale traditionnelle. En effet, la hiérarchisation de la société s'est maintenue sous une forme dégradée malgré les perturbations a priori radicales que furent l'abolition de l'es-

clavage et la promulgation de lois foncières.

L'abolition de l'esclavage impliquait une redéfinition des rapports fonciers entre maîtres et captifs. Or les atermoiements du colonisateur expliquent que cette mesure ait perdu son caractère radical : n'ayant d'autre solution de rechange à moins de quitter la région, le captif regagnait son village et composait avec son maître. Des différences régionales quant à l'importance de l'émigration entre le Goye (zone de Bakel) où l'émancipation fut plus effective et l'Haïre (zone de Waounde) s'expliquent par la proximité ou l'éloignement du village de liberté et des autorités coloniales. Cependant, même si cette mesure fut appliquée avec lenteur et parcimonie, elle signifiait un droit théorique dont le captif pouvait se servir selon les rapports de force pour réclamer son émancipation, la fin des prestations effectuées chez son maître et l'obtention de terres en métayage. Cette émancipation progressive et incomplète, même à l'heure actuelle, eut comme conséquence une réduction du pouvoir du *kagumme* qui était démuné de la gestion de la force de travail servile (tout au moins celle qui s'était émancipée) et un relâchement des liens au sein du *ka* puisque les membres ne bénéficiaient plus de la redistribution du produit extorqué par le surtravail des captifs.

La migration accentua ce double phénomène au sein du *ka* (réduction du pouvoir du *kagumme*, relâchement des liens) puisqu'elle suscita l'acquisition d'un pouvoir économique potentiel par l'obtention de revenus individualisés malgré le contrôle social et économique de la migration. Au niveau des rapports fonciers, le relâchement des liens se concrétisa par la revendication de droits fonciers entraînant une segmentation des terres.

Mais les migrations eurent également l'effet contraire : renforcer les pouvoirs en place et figer les conditions de ce pouvoir, en servant d'échappatoires à des conflits sociaux latents, principalement ceux entre nobles et captifs qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle et ambiguë des captifs. En effet, le mode de migration, de la première moitié du siècle (navetanat, marine marchande, commerce) pouvait même renforcer la dépendance du captif qui laissait en otage sa famille qui ne pouvait compter, à l'époque, sur des revenus migratoires réguliers et acquérir ainsi une autonomie économique et sociale. Le rapport de force n'était pas favorable au captif qui aurait voulu imposer de nouveaux rapports fonciers ou une nouvelle organisation du travail avec son noble.

La promulgation de lois foncières, citons celle de 1903 supprimant le paiement de l'*asakal*, et celle de 1964 (loi sur le Domaine national), confortant le cultivateur dans ses droits sur la terre (ce qui doit impliquer l'absence de redevances foncières) ont été généralement peu suivies d'effet. La marginalisation géographique de la région, la volonté des responsables administratifs de ne pas heurter les notables locaux, sont responsables de la relativité de l'application de la loi puisque de nombreuses redevances foncières de même qu'au Fouta, sont encore versées. La mise en place de Communautés rurales lors des prochaines années dans la Région du Fleuve et du Sénégal Oriental est destinée entre autres à l'application de la loi de 1964.

En bref, le pouvoir politique villageois toujours détenu par les aînés des lignages nobles et qui fut rarement contesté par le colonisateur, argua de la maîtrise foncière pour maintenir les rapports de dépendance qui liaient les nobles aux captifs et les aînés aux cadets.

C'est le consensus de pouvoir politique villageois qui a permis que la maîtrise foncière soit devenue une des conditions de la reproduction des rapports de dépendance : citons comme exemple de ce consensus l'interdiction de défricher une terre *foonde* et donc la création d'une rareté foncière artificielle qui oblige les demandeurs de terre à faire acte d'aléance aux maîtres de la terre.

Ces relations de dépendance se concrétisent de diverses manières selon le rapport social qui lie l'individu au maître de la terre ou le lignage demandeur au lignage maître de la terre. On souligne souvent le caractère négligeable des rentes en travail ou en produit qui concrétisent ces relations de dépendance : en effet, le taux de la rente est limité par la faible productivité de la terre et les disponibilités monétaires (migration) des paysans, qui ne sont pas reconnus maîtres de la terre. Mais il n'en reste pas moins vrai que le versement de prestations, fonction d'un accord préalable, est nécessaire avant toute mise en culture. Les termes de cet accord seront avant tout fonction des rapports statutaires entre le demandeur et le maître de la terre mais obéiront également à des déterminations économiques comme la productivité du travail différentielle ou la rareté foncière.

La maîtrise de la terre

La passation de pacte (*jonnu*) entre lignages dominant des entités territoriales permet de fixer précisément les limites de l'implantation des diverses confédérations de clans. C'est l'ancienneté de l'implantation territoriale et le pouvoir guerrier qui réglaient ces partages¹.

L'ancienneté effective d'implantation des Bathily leur permit l'usage occasionnel de certaines prérogatives après la cession de l'Haïre² aux Soumare et du Boundou au lignage Sy. Mais les limites de ces territoires purent également être fixées à la suite d'affrontements localisés comme ceux mettant aux prises les *Deniankobe* du Damga aux *Hairanko*, ou des fractions rivales au sein du lignage Bathily entraînant le partage du Gadyaga entre le Goye et le Kamera (guerre civile de 1835 à 1838).

Les véritables prérogatives foncières s'établirent au sein des divers territoires ainsi limités (Haïre, Goye, Kamera...). Elles sanctionnaient un pouvoir politique exercé par un lignage sur une confédération de clans groupant des seigneurs (*tunkalemmu*), leurs courtisans (*manghu*) ainsi que des marabouts (*modini*), et sur l'ensemble des artisans (*nyakhamala*) et des captifs (*komo*). Ces prérogatives se concrétisaient par l'usufruit de terres appropriées (*xaabila niino*) par les chefs de subdivisions territoriales et gérées par leurs grands captifs de condition semi-servile (*waanokunko*).

Au Gadyaga la centralisation du pouvoir exercé par le plus vieux des Bathily de chaque province (Goye et Kamera après la scission) explique l'importance quantitative des *xaabila niino* qui étaient, le plus souvent, des terres recherchées du *waalo* ou du *falo*. La structure poli-

1. A propos de l'histoire du Gadyaga on consultera avec intérêt la thèse de A. Bathily retraçant, entre autres, l'histoire de l'implantation territoriale.

2. L'Haïre est une entité géographique groupant sept villages qui sont : Dembakane, Wompou, Lobali, Toulel, Waoundé, Goumal et Verma. Le ciment de cette entité est la détention de la chefferie par le clan soninke des Soumare.

tique de l'Haïre était plus fédérative et le pouvoir dispersé entre les descendants des différents meneurs de migrations successives des Soumaré sur les territoires respectifs¹ : ce qui explique la décentralisation des redevances perçues sur ces terres, *dyaka* (*asakal*) ou *muso* (cadeau) sur les terres les plus recherchées.

La perception de redevances sur les *xaabila niiño* indique que ces prérogatives foncières sont toujours actuelles même si elles tombent en désuétude². Si l'usufruit des *xaabila niiño* concrétise la prééminence politique d'un segment de lignage sur un territoire au niveau villageois, d'autres prérogatives foncières sont exercées, soit par des représentants d'un même lignage (Haïre), soit par un lignage allié auquel on pu être concédées ces prérogatives (Goye). Ce sont d'une part, la gestion de *jamankafo niiño*, d'autre part, l'appropriation foncière inégalitaire de la part du lignage dominant.

Au niveau villageois, la prééminence politique d'un segment de lignage se concrétise par la gestion des *jamankafo niiño* qui sont des terres appropriées par les divers clans fondateurs du village dont celui qui détient la chefferie; ces terres sont allouées à des cultivateurs moyennant le versement d'une redevance variable selon le type de terre et le lien unissant les deux segments de lignage en présence.

L'appropriation inégale illustre la hiérarchie de différents clans nobles (les artisans et descendants de captifs, sauf exception, sont exclus de la maîtrise foncière). Cette inégalité est également fonction de l'ancienneté d'implantation des différents clans puisque des étrangers ont pu être reconnus maîtres de la terre (*niiñe gumme*) à la suite d'alliances matrimoniales. La localisation des champs d'un terroir manifeste souvent les rapports sociaux liant les maîtres de la terre, ainsi le *manghe* cultive souvent auprès du *tunkalemme* auquel il est attaché.

De même que dans le Dyahunu³ la multiplicité de la maîtrise foncière signifie qu'il n'y a pas superposition entre le pouvoir politique villageois et la maîtrise foncière : tout en reconnaissant la prééminence du chef du village (*debegumme*), issu du lignage dominant, les différents clans exercent les privilèges qui suivent la détention foncière comme la dévolution de l'usage de la terre, la mise en gage (*teyle*) ou la vente de la terre (*niiñe xobonte*)⁴.

Au sein du segment de lignage (regroupant une série de frères consanguins ou germains et leurs descendants) le système actuel de la maîtrise de la terre est caractérisé à la fois par la permanence d'une règle traditionnelle, qui est la gestion du patrimoine foncier par l'aîné du segment de lignage (même si les membres du groupe sont consultés), et par l'introduction d'une maîtrise individualisée assurée par

1. Les *Haïranko* se subdivisent en *Maxananko*, *Bixolanko*, *Beninlanko* et *Sangiaranko*, subdivisions qui recourent des implantations territoriales différentes qui sont dans l'ordre : Goumal et Toulel, Waounde, Dembankane-Verma-Wompou, Lobali et la région de Harr en Mauritanie. L'origine de leur dénomination est justement le nom des différents meneurs (tous du lignage Soumaré) des *Haïranko* tout au long de leurs migrations successives.
2. Le *kollenga* de Gongue (Mouderi) est une terre *xaabila* des Bathily de Tyabu qui perçoivent par l'intermédiaire de leurs *waanokunko* à l'heure actuelle des redevances.
3. Cf. Pollet et Winter, op. cité, p. 311.
4. Le versement d'une corbeille au chef de village (*debugunekande*) manifeste la reconnaissance par les différents clans nobles de son pouvoir.

l'héritage du frère aîné ou du père¹ qui peut être effectif bien après la mort de l'ascendant lorsque l'héritier revendique ses droits.

D'une manière générale, le *kagumme* revendique, ce que ne font pas les membres du *ka*, la maîtrise foncière sur certaines terres réparties entre les cultivateurs du *ka* (cette répartition est susceptible de modification) et le titre de *niiñe gumme*. Mais d'autres terres peuvent être simplement allouées par l'aîné du segment de lignage à ce même *kagumme* qui se contentera de les répartir (*niiñeyimanke*) sans en avoir la maîtrise.

Un événement comme la fondation d'un *ka* (résidentiel) permet de saisir le statut de chaque terre du point de vue de sa maîtrise. Citons comme exemple celui de Moye Hamadi de Goumal qui fonda son propre *ka* en 1974².

La maîtrise de la terre est reconnue sur une partie d'un champ du *waalo* de Dogole, hérité de Modi Soumare, partagé entre les héritiers mâles Moye Hamadi (en tant que fils de Demba Hamadi), Samba Sinke (en tant que fils de Sinke Bakari), Niaki Hamadi et Komo Hamadi. Elle lui est également reconnue sur une partie d'un champ du *waalo* de Ari Lewa, hérité de Hamadi Modi qui l'avait défriché et donc partagé seulement entre Moye Demba (en tant que fils de Demba) et Niaki Hamadi. Les collatéraux sont donc exclus de l'héritage de terres défrichées ou achetées, défrichement ou achat qui conféraient à leur acteur la maîtrise de la terre. Ainsi lors du partage, Sinke Bakari héritera exclusivement de la maîtrise foncière d'un champ de *waalo* de Waltounde puisque son père l'avait acheté.

Par contre le champ du *waalo* de Polimbawa reste une terre lignagère "maîtrisée" par l'aîné du segment de lignage.

La dévolution de l'usage de la terre

Le système d'allocation de terres présente un caractère hybride puisqu'il s'établit selon des rapports de dépendance traditionnelle et selon des rapports contractuels entre individus ou segments de lignage. Les deux formes d'allocation ne sont pas exclusives puisque les individus ou lignages concernés peuvent être inscrits dans les deux types de rapports selon la catégorie de terre cultivée.

Les rapports fonciers qui s'établissent entre nobles, entre nobles et captifs, entre nobles et artisans témoignent parfaitement ou sous forme dégradée, dans la plupart des cas des rapports de dépendance traditionnelle.

L'admission de familles nobles étrangères au sein de l'entité villageoise n'a pu être sanctionnée que par un droit d'usage transmissible sur les terres cultivées par ce segment de lignage. Dans ce cas, les individus en question ne seront reconnus que comme *tegumme* (maître du champ) au lieu de *niiñe gumme* (maître de la terre). Ce statut foncier implique outre le versement de la *dyaka* (*assakal*) sur toutes les terres

1. Les règles d'héritage composent la conception coutumière qui privilégie la ligne collatérale et assure la prédominance des ascendants et la conception islamique qui privilégie les descendants.

2. Cf. fig. 9 et 10.

cultivées, celui des redevances diverses selon le type de terre, un tiers de la récolte (*te xande siko*) ou un cadeau (*muso*) en produit ou en numéraire sur les terres de *waalo*, *falo* et du bas *foonde*.

La transparence du rapport foncier est la plus parfaite dans le cas des prestations en travail accomplies par les descendants de captifs au bénéfice des descendants de leurs anciens maîtres. Ces prestations sont réalisées sur tous les types de terre et la détermination des partenaires est établie en fonction de l'ancienne règle d'héritage de la force de travail servile¹. Dans ce cas, le descendant de captif travaille sur le champ du noble une ou plusieurs matinées par semaine et l'après-midi sur un champ que le noble lui a concédé souvent contre une redevance. Ce statut foncier est celui de *sorana* (simple cultivateur) qui concerne autant les descendants de captifs travaillant sur les champs de sorgho ou de maïs que de captives travaillant sur les champs de femmes issues d'un lignage *niñe gumme*.

Si le noble n'a pas de champs de décrue disponible, le descendant de captif peut s'adresser à un autre noble.

Une enquête menée lors de la mise en culture du *foonde* de Goumal (Haïre) en 1977 a révélé que dans un tiers des *kane* de descendants de captifs (37%), il y avait accomplissement, par la majorité des membres actifs, de prestations en travail, corrélatives à l'allocation d'au moins un champ de la part de l'ancien maître concerné, qu'il soit *niñe gumme* ou *te gumme*.

Mais les anciens rapports serviles, même s'ils ne s'expriment plus par le versement d'une rente de travail, déterminent dans la plupart des cas les protagonistes lors de l'allocation des terres. Le statut foncier revendiqué sera alors celui de *te gumme*. De même que pour les *sorano*, le cultivateur peut s'adresser ailleurs si le descendant de l'ancien maître n'a pas de terre de décrue disponible.

La même enquête (Goumal - 1977) a indiqué que dans 41% des *kane* de descendants de captifs, les membres en majorité, bien que ne livrant pas de prestations en travail, s'adresseront aux héritiers de leurs anciens maîtres, pour obtenir une terre.

L'artisan (*nyakhamala*) était tributaire d'un rapport de clientèle qui le liait à un *ka* noble². Ce rapport privilégié s'est distendu progressivement à la suite de la perte du pouvoir économique du noble³. Les conséquences furent une diversité de la clientèle et une certaine reconversion de même pour les nobles, dans le travail de la terre. L'autonomie progressive de l'artisan vis-à-vis du rapport de clientèle privilégié (qui ne s'est jamais concrétisé par des prestations en travail systématiques) explique la passation fréquente de rapports contractuels en vue d'obtenir une terre, même si les allocations préférentielles, selon le rapport de clientèle traditionnel, subsistent. Le statut foncier de l'artisan sera ordinairement celui de *te gumme*⁴.

Les rapports de dépendance ou ceux de clientèle n'excluent pas la passation de contrats de métayage ou de fermage dépersonnalisés : elle

1. Cf. pp. 73-74.

2. Cf. Pollet et Winter, op. cité, pp. 220 à 225.

3. Sous l'influence de l'abolition de l'esclavage et de la migration qui concernaient et concernent toutes les classes sociales.

4. Extraordinairement celui de *niñe gumme* dans le cas d'un don de terre ou d'un achat de terre.

sera le fait d'individus inscrits dans les types de rapports décrits plus haut (nobles, captifs, artisans) manquant de terres ou bien de descendants de captifs s'adressant indistinctement à des clans *hooro* pour obtenir une terre et ne livrant évidemment pas de prestations de travail.

L'enquête de Goumal (Haïre - 1977) indiquait que les *kane* de descendants de captifs, dont la majorité des membres n'étaient pas inclus dans un rapport traditionnel, se manifestant soit par des prestations, soit par une allocation de terres préférentielle, étaient minoritaires (22% de l'ensemble des *kane* de *komo*).

Ce sont avant tout les terres de décrue, mais pas exclusivement, qui sont concernées par ce type de contrat puisque leur rareté conduit des paysans sans maîtrise foncière à se faire concéder une terre par un *niñe gumme* ou un *te gumme* qui peut ne pas être le noble auquel ils sont liés.

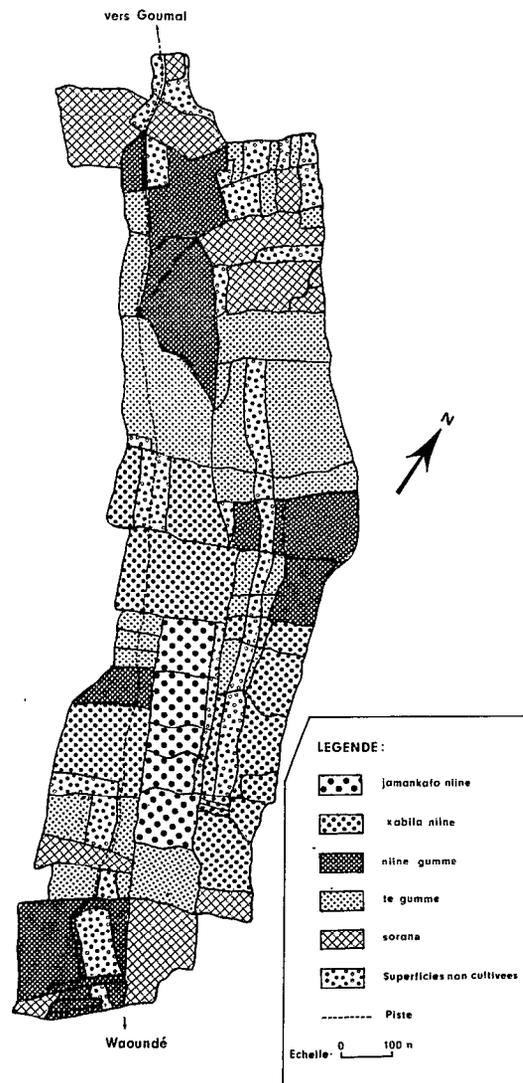


Fig. 14. - Le système de tenure foncière du *foonde* Diam-Diam (Goumal)

Les termes du contrat varient selon le type de terre concernée : ils induisent le versement de la simple *dyaka* sur les terres *jeeri* ou du haut *foonde*, celui en sus d'un tiers de la récolte (*te xande siko*) sur un champ de *kolanga* ou d'une somme d'argent sur les champs de *falo* ou de *kolanga* pour une ou plusieurs saisons culturales.

L'émergence d'une véritable rente foncière est limitée par le prix local du sorgho et la faible productivité du travail¹; le caractère symbolique des prix de location de la terre, témoigne de la marginalisation économique de l'agriculture traditionnelle : la location d'un hectare de *waalo* était de 3 000 CFA pour une saison culturale.

L'évolution des types de métayage et l'apparition timide de pratiques de fermage témoignent de la dépersonnalisation très progressive des rapports sociaux. En effet, les pratiques de métayage sont anciennes puisque, même avant le processus d'abolition de l'esclavage, le noble concédait à son captif l'usage d'une terre cultivée l'après-midi, qui correspondait à la production de subsistance nécessaire à la survie de sa famille, moyennant des prestations en travail accomplies sur le champ du noble. La persistance des prestations en travail explique la faiblesse relative de la rente en produit puisque c'était le métayage au tiers (*te xande siko*) qui était le plus répandu. Ce type de métayage a pu céder le pas, corrélativement à l'abandon progressif des prestations en travail et à une dépersonnalisation relative des rapports sociaux, à un contrat de fermage.

Les rapports de production

La hiérarchie sociale soninke était déterminée selon le rang d'aïnesse, l'appartenance à une caste (*hoore, nyakhamala*)² et à la classe servile (*kome*). La condition permettant la perpétuation de cette organisation inégalitaire était la maîtrise, de la part des aînés des lignages nobles, de la reproduction physique des cadets et captifs. Dès lors, les rapports de production entre aînés et cadets de lignages nobles d'une part, nobles et captifs d'autre part, n'étaient que la matérialisation de rapports de parenté³.

La différenciation entre les deux types de rapports de production est nécessaire puisque le dernier (nobles/captifs) induit un rapport d'exploitation et une structuration en classes au contraire du premier (aînés/cadets).

-
1. Dans la séquence sèche actuelle il n'y a pas de surplus agricole puisque la production locale ne suffit pas à satisfaire les besoins vivriers.
 2. Nous reprenons l'assimilation faite par Pollet et Winter qui parlent de caste noble en référence à la situation de chacun dans un système hiérarchique, à leur spécialisation dans le procès de travail, à leur endogamie (cf. p. 206).
 3. Ou de l'inexistence d'un rapport de parenté dans le cas des captifs qui expliquait leur place dans le procès de production. Meillassoux parle de congruence entre les deux cycles de la production et de la reproduction (cf. «*Economy and Society*» vol. 7 n° 3, p. 324, août 1978).

En effet, le moyen de leur reproduction physique et surtout la maîtrise de leur progéniture étaient concédés à terme aux cadets, ce qui leur assurait de bénéficier des mêmes privilèges que les aînés : les relations de dépendance qui s'exercent entre producteurs passés, présents et futurs ne sont que provisoires. Le processus de la reproduction économique caractérisé par des relations de dépendance provisoires, exclut un rapport d'exploitation puisque le surplus potentiellement créé sera utilisé à la croissance démographique et non accumulé par le groupe des aînés; mais il exclut également dans un système de production à faible productivité du travail la possibilité d'une accumulation significative.

Dans la société soninke du Gadyaga, c'était avant tout le commerce des esclaves et leur mise en valeur qui permettaient cette accumulation.

P.D.Curtin¹ souligne l'importance de la communauté *jula* du Gadyaga qui traitait une grande partie de ce commerce négrier et principalement le rôle des marabouts qui alimentaient en versant une taxe sur les caravanes, la base matérielle du pouvoir de la famille régnante des Bathily. Cette activité commerçante, importante² et diversifiée puisqu'étaient également échangés or, gomme et mil, contrastait avec la faiblesse relative de l'activité des escales de la Moyenne Vallée où mil et gomme principalement faisaient l'objet d'un commerce de troc.

C'était principalement des captifs d'origine Bambara³ qui servaient autant à alimenter le marché intérieur que la traite proprement dite. Pour ceux qui étaient employés à la production domestique, Pollet et Winter estiment à trois ans leur durée d'amortissement⁴ : les surplus ainsi créés, dispensaient une partie des nobles et artisans de se livrer au travail agricole et étaient commercialisés.

Le refus de la maîtrise au captif de sa progéniture impliquait, en logique avec le processus de reproduction économique de la société, l'extraction d'un surproduit équivalent à la part du produit social investi dans la production de futurs producteurs et à celle qui doit revenir au producteur dans sa période postproductive rapportée au nombre de jeunes improductifs⁵. L'extraction de ce surproduit, augmentée de la consommation du captif dans sa société d'origine, fondait un rapport d'exploitation entre la classe des nobles et celle des captifs dont purent profiter dans une moindre mesure les artisans et les grands captifs.

L'abolition de l'esclavage et la migration des actifs masculins devaient transformer les rapports de production. Les modalités de ces deux processus ont déterminé la réorganisation des rapports de production d'une part entre aînés et cadets, d'autre part entre nobles, artisans et captifs.

1. Cf. «Economic change in precolonial Africa». The University Press of Wisconsin, 1975, pp. 68 à 75.

2. «...Jusqu'en 1895, de Bakel au Kaarta, ce n'était qu'un vaste marché d'esclaves. On estimait à 60000 par an les esclaves qui traversaient ces pays ou sortaient de leurs marchés alimentaires par les Bambara ou les Dowiches...». Deherme, cité par J.L. Boutillier in «Les captifs en AOF», Bull. IFAN, t.XXX, avril 1968, n° 2.

3. Cf. P.D. Curtin, p. 190.

4. Cf. «La Société Soninke, Dyahunu Mali». Université libre de Bruxelles, 1971, p. 329.

5. Cf. C. Meillassoux in «Economy and Society», p. 325.

L'abolition de l'esclavage, qui s'est effectuée très progressivement, eut comme première conséquence une diminution de la production vivrière gérée par le *kagumme*. La diminution du niveau de production impliquait un surcroît de travail de la part des actifs masculins potentiels et une redistribution relativement plus importante de leur production envers les inactifs du *ka* : ainsi le cadet non marié ne trouvait plus l'avantage qui était de profiter du surproduit créé par le travail servile, alors qu'une fraction importante de sa propre production était distribuée aux inactifs; ou bien le *kagumme* ne voulait pas supporter la charge supplémentaire qu'était l'entretien des enfants de ses frères cadets.

L'abolition eut comme autre conséquence une réorganisation du travail des captifs, très progressivement délivrés des prestations accomplies chez leurs maîtres. Cette nouvelle organisation fut à la fois traditionnelle, puisque certains *kane* de captifs s'organisaient en appliquant le principe de la séniorité collatérale, et nouvelle puisque leurs groupes de travail et de résidence étaient plus petits et plus individualisés en leur sein.

La migration par l'obtention de revenus individualisés est souvent avancée comme un phénomène explicatif de l'individualisation des rapports de production.

Les migrations caractéristiques de la période s'étendant de la fin du XIX^e jusqu'à la fin des années 1950 (navetanat, marine marchande, armée coloniale), ne permettaient pas l'acquisition régulière de revenus, qui aurait été nécessaire à l'indépendance économique de la famille restreinte du migrant. Celle-ci devait subvenir à ses propres besoins et intégrer l'organisation traditionnelle de la production. De plus la vivacité de l'idéologie ostentatoire et l'inflation de la dot avaient tôt fait d'annihiler le pouvoir monétaire du migrant à son retour.

Les migrations actuelles permettent généralement l'acquisition de revenus réguliers mais la même idéologie ostentatoire, le développement de nouveaux types de consommation et le déficit vivrier de la séquence sèche actuelle dépossèdent le migrant d'une partie de ses potentialités monétaires.

Même si les rapports de production traditionnels sont minoritaires, leur permanence, par exemple à la suite de l'application du principe de la séniorité collatérale ou de l'accomplissement de prestations de la part des descendants de captifs envers les descendants de leurs anciens maîtres indique la relativité de la transformation des rapports de production. Si l'on trouve de légères différences régionales entre le Goye et l'Haïre quant à l'importance de cette transformation, ce qui est commun à l'ensemble de la zone, c'est la marginalisation économique de la production agricole du fait d'une part de la séquence sèche actuelle et d'autre part de la migration dont les effets induits sont une pénurie de force de travail, l'introduction d'un nouveau type de consommation y compris céréalier, et le développement d'investissements extra-agricoles permis par l'afflux monétaire. Dès lors, la production agricole, qui assure en partie seulement la subsistance de la société, permet au cours de son élaboration de reproduire des rapports de production réaménagés à la suite des transformations vécues par la société soninke du Sénégal au cours de son histoire récente.

Le réaménagement n'a pas été radical, grâce aux modalités des transformations vécues par la société (abolition de l'esclavage et mi-

gration), mais également grâce à la réaction de la classe dominante à laquelle les autorités coloniales puis nationales se sont rarement heurtées. En effet, malgré les diverses lois foncières, les lignages *hooro* invoquent la maîtrise foncière pour maintenir les relations de dépendance auxquelles étaient soumis les descendants de captifs et dans une bien moindre mesure les artisans. Ces relations de dépendance prennent quelquefois la forme de prestations en travail, et le plus souvent la perception d'une rente en produit ou en numéraire.

Quant aux aînés des segments de lignage, en exerçant un contrôle sur les jeunes migrants par des mécanismes d'endettement (nécessaires au vu des modalités de la migration) en pratiquant volontairement une inflation des dots, en développant une idéologie ostentatoire, ils sauvegardent leur pouvoir à l'intérieur du *ka* au prix de quelques concessions relatives à l'organisation de la production ou à la répartition du produit.

Les rapports de production aînés-cadets

Au cours du sarclo-binage des cultures pluviales, traditionnelles chez les Soninke, l'originalité de l'organisation du travail repose sur la division de la journée de travail partagée entre la matinée durant laquelle l'ensemble des membres du groupe de travail cultive collectivement un grand champ dont la production est gérée par le *kagumme*, et l'après-midi durant laquelle chaque membre cultive sa parcelle individuelle, dont la production est gérée par son titulaire, et effectue parfois des prestations en fonction du principe de la séniorité collatérale.

Selon le schéma idéal de la mise en pratique de la séniorité, le travail de l'après-midi s'organise ainsi : mis à part le *kagumme* qui continue d'ordinaire à travailler sur le *te khore* (grand champ) l'après-midi, tous les autres membres y compris les fils et neveux du bénéficiaire vont travailler sur le champ du frère le plus âgé, puis sur le champ du deuxième d'après le rang d'aînesse et ainsi de suite, cependant qu'à chaque fois le bénéficiaire de ces prestations reste travailler sur son champ.

L'exemple de la famille N. donne une illustration concrète de ce mode d'organisation. Le *ka* de Seydou Fode N., âgé de 70 ans, mais participant alternativement à la mise en culture, comprend en dehors de son chef 6 membres actifs : les frères du chef âgés respectivement de 65 et 43 ans, les fils de ses frères (16, 14 et 15 ans) et son fils âgé de 28 ans. Dans ce cas précis le chef d'exploitation cultive un champ individuel.

Le tableau 10 nous donne la répartition de l'ensemble des dépenses de travail en travail effectué, donné et reçu. Les divers échanges bénéficient aux aînés et principalement au chef, puisque celui-ci reçoit 6 fois plus de travail qu'il n'effectue sur sa propre parcelle alors que pour son frère cadet le plus proche, le rapport n'est que d'un peu moins de 2.

Ce type d'organisation, de même que celui qui consiste à ne cultiver que des champs individuels, est minoritaire, contrairement à celui qui consiste à mettre en culture un ou des *te khore* sans application de la séniorité collatérale. C'est l'organisation caractérisée par le

Tableau 10 : *Distribution de l'ensemble du travail fourni (sarclage) sur les "salouma" selon le rang d'ainesse*

	A soi	A autrui	Par autrui
<i>Seydou Fode N.</i>	1,7%	-	10%
<i>Boubacar Fode N.</i>	5,1%	1,6%	8,5%
<i>Samba Fode N.</i>	6,8%	3,4%	6%
<i>Mamadou Boubacar N.</i>	6,8%	5,1%	5,1%
<i>Dembar Boubacar N.</i>	5,9%	6,8%	3,4%
<i>Drissa Semba N.</i>	3,4%	8,5%	-
<i>Boubou Seydou N.</i>	3,4%	8,6%	-

maintien du travail du matin de tous les membres du groupe sur le grand champ et l'abandon des prestations en travail régies par le rang d'ainesse sur les champs individuels cultivés l'après-midi, qui est majoritaire.

Le *ka* dirigé par Moye Modi S. en est un exemple. Ce groupe est composé de 5 membres actifs : le *kagumme* (69 ans), son frère (57 ans), les fils du *kagumme* (19 et 15 ans) et le fils d'un autre frère (17 ans). Ces trois derniers travaillent leur champ individuel l'après-midi sans aucune prestation de travail de l'un envers l'autre. Cependant, si le rang d'ainesse ne détermine plus les temps de travaux effectués par chacun sur les champs individuels, c'est en référence à la séniorité collatérale que les deux aînés du *ka* fournissent sur le grand champ un effort total inférieur de 40% à celui des autres membres.

Cette tendance à l'individualisation des rapports de production s'explique par une autonomie voulue de la part des cadets et parfois du *kagumme* lui-même. Cependant l'individualisation est relative, comme le confirme à la fois la taille des groupes de production et la persistance du rapport de production établi lors de la culture des grands champs.

En effet, l'individualisation débouche rarement sur la segmentation du groupe. Au sein du *ka*, de nouvelles modalités d'organisation du travail seront discutées, comme l'accroissement du temps consacré à son propre *salouma* ce qui implique la disposition de sa production.

Le maintien du rapport de production dominant¹, qui lie le *kagumme* à ses dépendants par le travail du grand champ le matin, réduit l'importance de la disparition progressive de l'application de la séniorité collatérale. L'organisation communautaire subsiste; elle a été adaptée de manière à permettre une certaine individualisation des rapports de production au sein du *ka*, ce qui sauvegarde l'autorité du *kagumme* qui gère encore une fraction importante de la production totale, autorité renforcée par ailleurs par la gestion d'une partie de l'épargne de la migration.

Cette organisation caractérisée par l'attribution de champs individuels cultivés l'après-midi n'a cours que lors du sarclage des

1. La culture d'au moins un grand champ est pratiquée par 95% des *kane* de notre échantillon (Goumal-Haïre).

cultures pluviales. La raison avancée par nos informateurs pour expliquer l'absence d'une telle organisation lors des cultures de décrue est la faible superficie des parcelles de *kolanga* ou *falo*, dont le partage, s'il était réalisé, rendrait négligeable la production du grand champ (ce qui fait référence à une époque caractérisée par la primauté de la production locale) et ainsi réduirait la quantité gérée et donc le pouvoir de gestion du *kagumme*. L'absence de champs individuels et l'existence des seuls grands champs est un phénomène généralisé y compris dans les zones bien pourvues en culture de décrue et où la superficie des parcelles est plus étendue.

Les rapports de production maîtres-captifs

L'ancienneté de l'esclavage chez les Soninke est attestée par Charles Monteil¹ puisque l'esclavage existait du temps du Wagadu. Qu'ils soient captifs de traite, de case ou grands captifs des chefs de subdivision territoriale, leur nombre était important au point qu'ils formaient dans certaines régions la majorité de la population. A la fin du XIX^{ème} siècle, leur importance numérique était estimée par Deherme à 60% de la population de Bakel² et de 30 à 60% pour les cercles du Dya-hunu, Kingi, Gidyume par Mazillier³.

Divers observateurs de la société soninke (Mazillier, Monteil, Saint-Père) témoignent des anciens rapports de travail entre maîtres et captifs.

Le mode d'organisation le plus répandu était l'allocation d'un champ, cultivé l'après-midi, par le maître à son captif qui effectuait des prestations en travail le matin sur le champ de son maître.

C'est ce que Mazillier et Monteil confirment.

Mazillier décrit ainsi les anciens rapports de travail entre maîtres et captifs ...

"Le maître a droit au travail des captifs obtenus par la guerre ou la traite jusqu'à deux heures de l'après-midi. Les captifs disposent de leur temps après deux heures et toute la journée du vendredi". Témoignage confirmé implicitement par Charles Monteil dans "Fin de siècle à Médine".. *"...de une à trois heures, les mêmes personnes (moins les captifs de case) travaillent pour le successeur éventuel du chef de famille".*

L'appropriation de cette force de travail que constituaient les captifs assimilés aux biens debout, *nabure siginto*, permettait ainsi le dégagement d'un surproduit approprié par le maître sous la forme, à la fois d'une rente en travail et en produit.

La rente en travail était concrétisée par les prestations du matin et la rente en produit par la perception d'une redevance exigée par le maître pour la dévolution d'un droit de culture sur le champ cultivé l'après-midi par le captif. Les protagonistes des prestations en travail

1. Charles Monteil : «La légende de Ouagadou et l'origine des Soninke». IFAN, Mémoire 23, p. 403.

2. J.L. Boutillier, Bull. IFAN, avril 1968, t.XXX, p. 528.

3. Mazillier : «Rapport sur la captivité». 1894. Archives Nationales du Sénégal, Dakar, K. 14.

étaient déterminés par le droit d'héritage de la force de travail servile : le nouveau-né, fils de captifs, appartenait et travaillait pour le maître de sa mère.

Des variantes régionales et statutaires existaient : comme l'existence de village de captifs, l'insertion du captif au dernier rang dans la hiérarchie du groupe appliquant le principe de la séniorité collatérale¹, l'oisiveté quasi totale des maîtres, l'absence de prestations de la part des grands captifs ou des captifs qui s'étaient redimés.

La hiérarchisation de la classe servile, en instaurant des statuts différents, avait pour but de briser sa cohésion potentielle.

Si l'affranchissement de l'esclave était possible, elle n'était pas fréquente dans le Gadyaga². Le *kome bagande* (esclave affranchi) l'était à la suite du paiement d'une redîme, bien que la raison explicite soit l'apprentissage du Coran; le cas d'affranchissement le plus fréquent avait lieu lorsque la femme esclave, concubine de son maître, avait conçu un enfant³.

Au Gadyaga les trois principaux statuts de la classe servile sont la condition de *waanokunko*, *kome saarida* ou *kome xobonte*⁴ :

De condition semi-servile les *komo xooro* (grands captifs) que sont les *waanokunko* et les *jagarafu* peuvent eux-mêmes employer des captifs pour mettre en valeur leurs champs alloués par les chefs de subdivision territoriale (Haïre) ou le Tounka (Gadyaga) en récompense des services rendus. Ils prélèvent les taxes sur la récolte des *xaabila niiño* et des *jamankafo niiño*⁵.

Outre le fait que le *kome saarida* ne pouvait être vendu, celui-ci pouvait acquérir certaines prérogatives en versant une redîme qui le libérait de tout travail chez le maître : dans le Wagadu⁶ cette redîme annuelle était fixée à 150 *muudu*⁷ de mil. Le volume de celle-ci, difficile à atteindre⁸ explique la rareté d'une telle émancipation économique, dont nous n'avons pas eu connaissance dans l'Haïre.

La dernière législation de 1905 édictée par les autorités coloniales et relative à la libération des captifs devait modifier évidemment ce système d'exploitation. Quelques éléments de l'histoire de la libération des captifs à l'échelle de la région nous sont fournis par Denise Bouche⁹ qui, pour illustrer les ambiguïtés de la politique officielle d'émancipation et ses conséquences, prend justement pour exemple le village de liberté de Bakel. Elle relate qu'en 1896, l'administrateur Réaux appliquait à la lettre les instructions qui régissaient la libération des captifs (de droit et immédiate) en vigueur au Sénégal et qui entraînaient par là même un gonflement des effectifs du village,

1. Comme à Gumbu.

2. Thèse d'Abdoulaye Bathily, op. cité p. 328.

3. C. Meillassoux : «Les esclaves à Gumbu, Mali». In «L'esclavage en Afrique pré-coloniale». Maspéro, 1975, p. 240.

4. Thèse d'Abdoulaye Bathily, op. cité p. 319.

5. Cf. page 02 .

6. Cf. C. Meillassoux, op. cité, p. 221.

7. Selon la valeur du *muud* : entre 337 et 400 kg.

8. Cf. C. Meillassoux, op. cité, p. 249.

9. Denise Bouche : «Les villages de liberté en Afrique Noire Française». Mouton 1963, p. 97 et suivantes.

auparavant soumis au système appliqué au Soudan beaucoup moins favorable : il fut remplacé finalement par un administrateur qui avait une interprétation de la loi beaucoup plus laxiste. Il s'ensuivit que le village se vida en quelques mois puisque les libérations étaient interrompues et que désormais les captifs hésitaient à s'y rendre sachant le sort qui leur serait réservé quand leur maître soninke dont la réputation de dureté est soulignée par Monteil¹ viendrait les reprendre.

La hiérarchie sociale encore très forte, concrétisée au niveau résidentiel par une différenciation stricte des quartiers selon les statuts, est le signe d'une certaine perpétuation des rapports sociaux traditionnels même si ceux-ci se sont modifiés considérablement.

L'historique de la libération des captifs révèle son caractère progressif mais définitif dans certains cas. En effet, les captifs qui fuyaient leur maître se retrouvaient dans un environnement qui ne leur était pas favorable : les sociétés voisines étaient organisées à peu près selon les mêmes principes inégalitaires et les offres d'emplois locaux proposées par le colonisateur étaient limitées. Ainsi ces derniers étaient souvent obligés de regagner leur village et de définir avec leurs maîtres de nouveaux rapports de production qui dépendaient du rapport de force local (nombre de captifs, proximité des autorités administratives, politique des nobles).

Les migrations, dans la mesure où elles n'étaient pas définitives, mais tournantes, servaient avant tout d'échappatoire à des conflits sociaux qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle des captifs : l'entretien de sa famille obligeait l'ancien captif à définir un nouveau rapport avec son noble.

L'examen de l'organisation du travail entre nobles et descendants de captifs permet de comprendre sur quelles bases les anciens rapports de production ont été réaménagés².

En premier lieu apparaît une mise en pratique partielle, puisqu'elle concerne 25% des *kane* ayant à leur tête un descendant de captifs, du principe de la séniorité collatérale. Ainsi, le processus d'émancipation aurait permis de renforcer la constitution de quelques lignages ayant adopté le principe de l'organisation du travail traditionnelle des familles nobles. Ce phénomène contribue à remettre encore une fois en cause le processus présenté comme irréversible du démembrement des groupes familiaux.

Caractéristiques d'une partie importante des *kane* (37%), les prestations en travail accomplies par la majorité de leurs actifs masculins lors des mises en culture reproduisent d'une manière dégradée l'ancien système d'exploitation de la main-d'oeuvre servile. Les prestations sont accompagnées dans tous les cas d'une redevance foncière, variable selon le type de terre cultivée, dont le bénéficiaire est le même que celui des prestations en travail.

C'est en référence à l'ancien droit d'héritage sur la force de travail que s'explique la destination des prestations en travail que l'on a pu observer lors de la mise en culture par les gens de Goumal

1. Monteil : « Fin de siècle à Médine », op. cité, p. 114.

2. Enquête réalisée dans l'Haïre (Goumal) où l'organisation traditionnelle s'est mieux perpétuée à cause de l'enclavement de la région. L'échantillon couvre 264 personnes, migrants non déduits (237 personnes après la déduction des migrants) groupés en 41 *kane*.

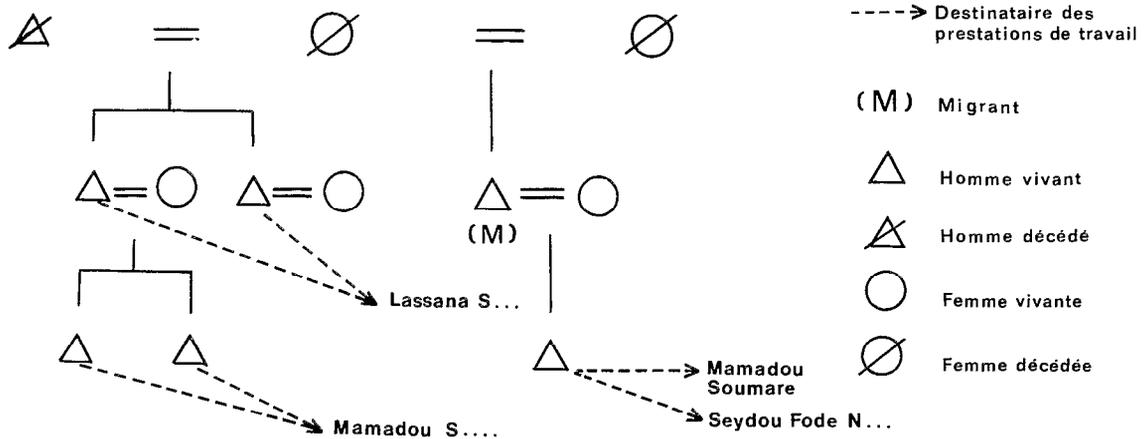


Fig. 15. — Illustration des prestations et bénéficiaires du travail : rapports de production maîtres-captifs (Exemple du *ka* de Doumbouya B.)

sur les terres de *foonde* : le descendant de captifs effectuera les prestations en travail sur les champs du "propriétaire" de sa mère. Comme l'illustre l'exemple de Doumbouya B. et de sa famille¹, il est tout à fait possible de trouver plusieurs bénéficiaires des prestations en travail effectuées par les membres d'un même *ka*.

Ainsi, suivant ces règles "d'héritage" de la force de travail, le père et le fils ne vont pas travailler chez le même *hoore*. Cependant, un cas intéressant nous est fourni par le fils du troisième frère qui va à la fois chez le *hoore* de son père (qui est en France) et évidemment le *hoore* de sa mère. (Ne sont représentées que les prestations fournies lors des campagnes culturelles sur *foonde* d'hivernage et *waalo*, et les membres du *ka* indispensables à cet essai de représentation).

De nombreuses autres tâches extra-agricoles telles que puisage de l'eau ou aide épisodique très diversifiée peuvent accompagner ces prestations ou bien être les seuls signes révélateurs de l'allégeance ancienne.

En signe de l'ancien état de subordination, les cultivateurs descendants de captifs sans être prestataires de travail, peuvent s'adresser à la famille dont leurs ascendants dépendaient pour obtenir une terre; dans ce cas, seul le versement d'une redevance déterminera un

1. Cf. fig. 15.

rapport de dépendance tenu. C'est le rapport de production le plus répandu, puisqu'il concerne 41% des *kane* dont les membres dans leur majorité pratiquent ainsi.

Enfin, dans une minorité de *kane* (22%), la majorité des membres s'adresseront indistinctement aux lignages *hooro* pour obtenir une terre.

Ces trois types de rapports de production couvrent la totalité des rapports fonciers puisqu'un descendant de captif, sauf à Bakel, est très exceptionnellement considéré comme maître de la terre.

C'est le monopole de la terre de la part des lignages nobles qui est la condition de la reproduction dégradée des rapports sociaux antérieurs. Mais ce n'est pas la rente foncière, dont le volume est faible, qui fonde en elle-même le rapport de classe : la condition économique de l'individu dans une société caractérisée par un tel mode de migration généralisée ne détermine pas sa condition sociale.

***La consommation et l'accumulation :
modalités et niveaux***

Les modalités et les niveaux de la consommation

Il apparaît clairement que la région connaît le développement de la consommation de produits extérieurs, développement qui va de pair lors de la séquence sèche actuelle, avec un déficit céréalier. Ces "importations" sont fonction des variations interannuelles (pluie et crue) et intervillageoises (dotation en terres de décrue, existence d'un périmètre irrigué).

Dans la mesure où la consommation de produits importés se généralise, répondant à des besoins de survie (déficit céréalier) mais aussi d'augmentation du niveau de vie, les modalités de la consommation ont été perturbées ne serait-ce que parce qu'elles ne s'appliquent plus exclusivement à la production domestique.

Les modalités de la consommation

Le groupe de consommation mettait en rapport les membres du groupe de production : le terme *kore* s'appliquait aux deux entités et pouvait être élargi aux captifs et artisans, sanctionnant ainsi des relations de dépendance ou de clientèle, et occasionnellement aux membres du lignage et alliés.

Les règles de redistribution du produit domestique reflétaient l'homologie entre le procès de production et de consommation : les contributions individuelles étaient fixées en fonction des dispositions en céréales de chacun, déterminées par sa place dans l'organisation de la production (l'aîné qui bénéficiait de son propre travail et de celui de ses dépendants était le principal dispensateur du groupe).

En ce qui concerne la commensalité, le groupe de consommation était plus ouvert, de par sa fonction même, aux membres du lignage, aux étrangers, aux dépendants, et aux jeunes des classes d'âge de ceux du groupe. Au cours des trois repas de la journée, les hommes mangeaient entre eux et les femmes formaient un autre groupe, reproduisant ainsi la séparation opérée lors des mises en culture.

En fonction des changements intervenus, les modalités de consommation ont été réaménagées.

La diminution des prestations serviles et l'abandon progressif de l'application du principe de la séniorité collatérale, ont eu pour conséquence d'augmenter la part du produit domestique gérée par les ca-

dets et de réduire celle gérée par le *kagumme*. Les modifications intervenues dans le procès de production expliquaient les nouveaux rapports de consommation entre frères, fils et pères, neveux et oncles, caractérisés par une autonomie accrue de la part des frères cadets, des neveux envers leurs oncles, et une dépendance plus étroite des fils envers leurs pères.

Au premier abord, l'installation d'un système économique extraverti à la suite de l'émigration massive de la force de travail, semble avoir accéléré le processus d'autonomie des membres du groupe vis-à-vis du *kagumme*. Cependant, les conditions de la migration, caractérisées par la prise en charge du migrant et des mécanismes d'endettement, ne libèrent pas les frères cadets ou les fils de la dépendance de leurs aînés. Ainsi, par exemple, l'analyse de la distribution de l'épargne envoyée indique la centralisation de l'épargne vers le *ka* et surtout le maintien du pouvoir de gestion du *kagumme* qui gère la plus grande part de cette épargne. La part allouée à chaque femme permet, ainsi que les nouvelles conditions de distribution du produit domestique, une autonomie économique relative de la famille restreinte du migrant : elle peut se concrétiser par une commensalité individualisée de chaque ménage au sein de chaque *xube* (appartement d'une femme mariée), même si celle-ci reste très rare, car généralement la consommation proprement dite du produit se fait en commun. Ce sont les règles de commensalité qui ont été le moins perturbées, puisque même dans certains *kane* où le procès de production est individualisé (absence de grand champ), la consommation est collective.

Ainsi le groupe de consommation reste caractérisé, en premier lieu, par la cohésion de ses membres. La cellule formée d'une épouse et de ses enfants n'a pas habituellement d'existence autonome sauf à la suite de désaccords avec les autres membres du *ka*. Le ciment de cette cohésion est à la fois la grande centralisation des pouvoirs entre les mains du *kagumme* et une autonomie potentielle de la part des ménages à l'intérieur du *ka*; autonomie qui a eu tendance à croître ces dernières années grâce à la disposition d'une partie de l'épargne migratoire. Et en deuxième lieu, l'identité presque parfaite entre les groupes de production et de consommation existe toujours; seuls de très grands *kane* dont les membres sont intégrés dans un même groupe de travail, peuvent être divisés en plusieurs groupes de consommation.

En définitive, l'observation des modalités de consommation témoigne de leur modification bien plus que de leur transformation radicale, et plus généralement de la permanence de l'organisation traditionnelle que l'on peut constater au niveau résidentiel ou productif.

Les niveaux de la consommation

L'analyse des budgets révèle que la structure de la consommation des individus est en grande partie déterminée par les revenus migratoires : l'importance de ces surplus permet leur affectation en vue de consommations diverses et explique le niveau de vie relativement élevé de la zone. Tous les postes de dépense sont concernés par ce phénomène déjà ancien comme le révélait une étude réalisée en 1958 qui mettait en relief l'importance des apports migratoires, principales sources

des revenus familiaux¹. Le développement des nouveaux types de consommation s'est accéléré ces dernières années et concerne surtout la consommation alimentaire. Ce développement de nouveaux types de consommation relativise l'importance de la production locale. Dans la mesure où le surplus migratoire reste important, l'équilibre entre la production vivrière et les besoins de subsistance n'est plus fondamental pour le niveau de vie de la zone. Ce sont les revenus migratoires désormais qui sont fondamentaux pour le niveau de vie local : parce qu'ils ont induit de nouveaux types de consommation et qu'ils permettent lors des années de sécheresse de combler le déficit céréalier.

La migration apparaît comme l'élément déterminant de cet état de fait puisque les régions directement voisines qui connaissent un mode de migration semblable ont une structure de consommation similaire.

Le Damga connaît une migration de sa population masculine dont les caractéristiques deviennent en effet semblables à celles de la zone soninke : la comparaison peut s'exercer quant à la structure de consommation et quant à son niveau, même si celui-ci est légèrement inférieur (20.000 CFA par personne et par an pour l'arrondissement de Kanel contre 37.000 CFA par personne et par an pour la région de Waounde). Le fonctionnement très récent de quelques périmètres irrigués réduit sensiblement le déficit céréalier du Damga.

Les régions maliennes périphériques sont tout autant concernées puisqu'une enquête montre que la plus grande part des revenus des émigrés est affectée à la consommation, principalement alimentaire², consommation alimentaire qui est caractérisée par son importance, puisqu'elle représente plus des deux tiers du total des dépenses³, par l'apparition et le développement de certains produits (sucre, pain, café) et par une substitution de biens par d'autres (mil par riz, poisson sec par poisson frais et viande).

Désormais, le type actuel de consommation alimentaire, déterminé en partie par des besoins sociaux d'ostentation, indique que la société a dépassé pour la très grande majorité de ses membres le niveau de subsistance. Les produits, dont la consommation est la plus importante, sont pour la plupart importés dans la région, sauf accessoirement certaines quantités de mil, de riz s'il y a existence d'un périmètre irrigué, de poisson dont une faible quantité est produit localement, et de viande.

Mais la dépense moyenne par catégorie de produits alimentaires masque une consommation très différenciée, selon les revenus monétaires, pour quelques produits qui augmentent plus que proportionnellement au volume de la dépense alimentaire totale⁴.

En premier lieu, l'augmentation des dépenses alimentaires totales ne se répercute pas sur la demande de produits tels que mil et riz, demande qui atteint un seuil de saturation ainsi que l'atteste un taux d'élasticité de ces deux produits confondus par rapport à la dépense

1. Étude de la CINAM-SERESA, Dakar 1960, «Analyse de la sous zone sarakole», pp. 3-3 (6) à 3-3 (9).

2. Étude socio-économique OMVS Dakar, août 1979, Annexe I, partie B.

3. Cf. tabl. 11.

4. Cf. fig. 16. Échantillon de 12 couples de variables couvrant 12 *kane* à la suite de l'élaboration de budgets mensuels (mars 1977 à mars 1978) et de quatre budgets hebdomadaires, pour chaque *ka*. La population totale de cet échantillon est de 237 personnes.

alimentaire mensuelle par unité de consommation de 0,4 seulement.

Il n'en est pas de même pour certains produits qui tiennent une place importante dans l'ensemble des dépenses alimentaires (ainsi la viande avec un coefficient d'élasticité de 2,16 et le sucre de 1,24).

Au contraire, un coefficient négatif pour le produit poisson sec signifie que sa consommation décroît presque proportionnellement à la dépense alimentaire totale (-0,93).

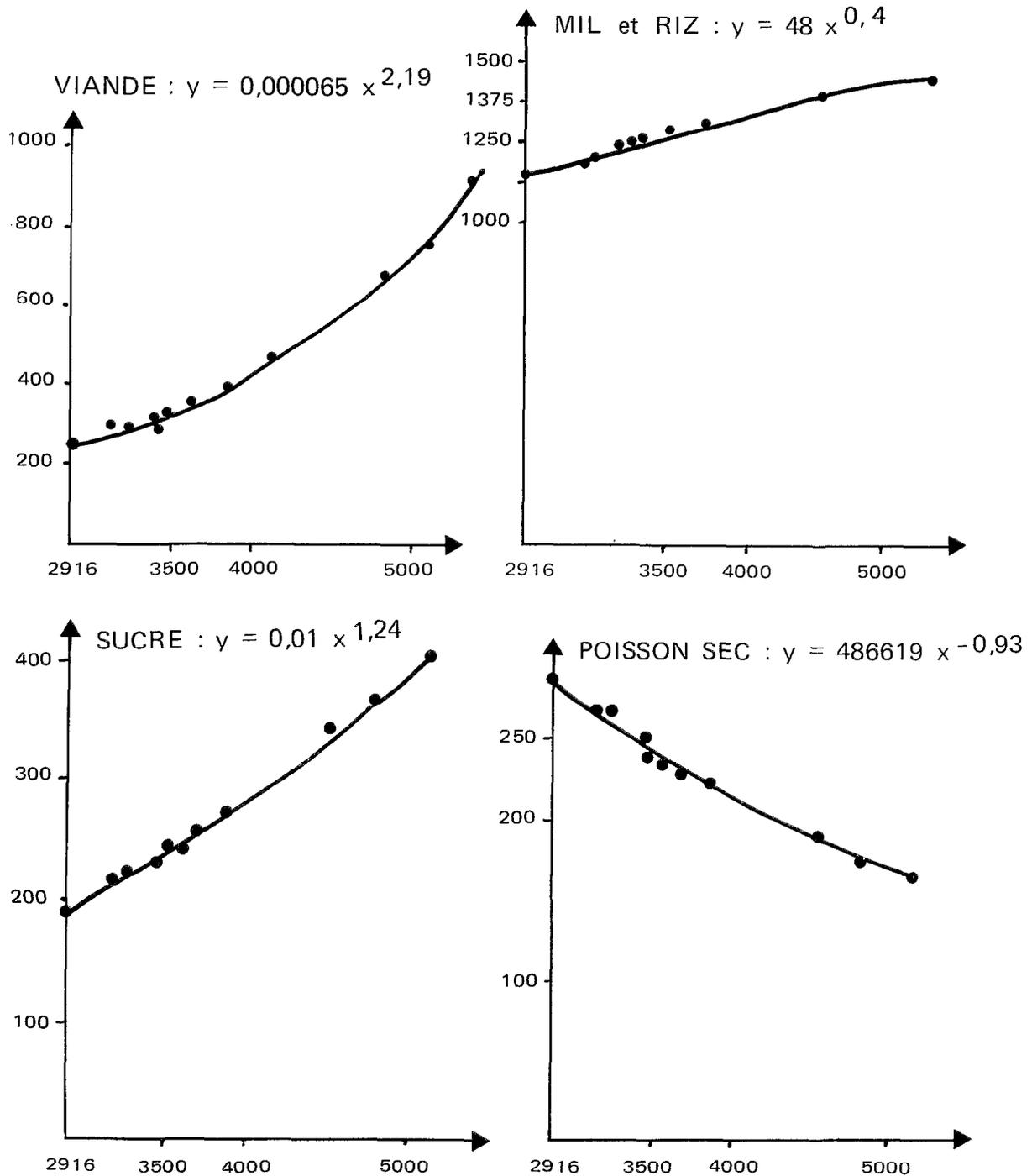


Fig. 16. — Courbes d'élasticité par rapport à la dépense alimentaire totale mensuelle par unité de consommation

Tableau 11 : Dépenses mensuelles par personne¹

	En valeur (CFA)	En %
Alimentation	2 235	71,9
Entretien du ka	29	0,9
Santé et hygiène	19	0,6
Transport	31	1
Habillement	41	3
Bien semi-durables	6,5	0,2
Construction	316	10,2
Achat de bétail	171,5	5,5
Achat de bijoux	50	0,9
Dépenses d'exploitation	56	1,8
Cérémonies et cadeaux	100	2,2
Impôt et cotisations	45	1,5
Diverses	10	0,3
Total	3 110	100

Tableau 12 : Dépenses alimentaires mensuelles par unité de consommation¹

	En valeur (CFA)	En %
Mil	821	22,2
Riz	442	11,9
Viande	443,7	12
Huile	378	10,2
Arachides	321,5	8,7
Sucre	319	8,6
Poisson	295	8
Poisson sec	234	6,35
Pain	192	5,2
Concentré de tomates	58	1,6
Cola	55,5	1,5
Oignons	44	1,2
Lait	27,5	0,75
Café	25,5	0,7
Sel	23	0,6
Semoule	20	0,5
Total	3 699,7	100

Quant aux consommations autres qu'alimentaires, elles ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble des dépenses dominé par l'alimentation, mais restent importantes en valeur².

Les trois postes où s'investit principalement le reste de l'épargne

1. Échantillon de 12 *kane* regroupant 237 personnes.

2. Cf. tabl. 11.

de la migration sont la construction, le bétail et dans une moindre mesure les bijoux. Deux types de construction doivent être distingués : celui en banco et celui en "dur" (parpaings et ciment) dont les coûts sont différents. En effet, pour les seconds, le propriétaire fait appel à une main-d'oeuvre extérieure ce qui contribue, avec la cherté des matériaux, à augmenter considérablement le coût final¹.

La faible élasticité des dépenses en bétail indique que ce type d'investissement n'est plus privilégié par les hauts revenus au contraire des dépenses de construction qui augmentent plus que proportionnellement aux dépenses totales.

Enfin, la proportion importante d'achat de bijoux s'explique par l'appropriation d'une partie de l'épargne de la migration par les femmes. Il s'agit surtout de bijoux en or achetés à Dakar.

Quant au transport, les exploitations qui auront le plus fort pourcentage de dépenses seront celles à fort taux de migration. Un simple voyage au chef lieu d'arrondissement étant d'un coût élevé (surtout pendant l'hivernage) explique, surtout si l'on tient compte des voyages à Dakar relativement fréquents, le volume important de ces dépenses. Les voyages ont un but utilitaire : il s'agit principalement de percevoir les pensions, les mandats, et d'accueillir les migrants (Dakar).

Quant aux dépenses d'habillement, le mode d'acquisition principal est le suivant : acquisitions réalisées par les migrants de retour à Dakar qui ramènent avec eux un stock important, ce qui réduit les achats locaux effectués dans le village à des colporteurs ou dans les villes proches.

Ce sont les relations de dépendance et de clientèle qui expliquent la fréquence des cadeaux offerts. Relations de dépendance entre *hooro* (nobles) et *komo* (captifs) qui se traduisent par des dons en nature de la part du *hoore* à son (ses) *kome* (mil, vêtements ...), relations de clientèle entre *hooro* et *naxamala* (artisans) qui se traduisent par quelques corbeilles de sorgho après les deux récoltes ou bien le versement de quelque argent lors des fêtes.

Mais c'est l'afflux monétaire permis par les migrations qui explique la valeur de ces cadeaux et surtout des dépenses lors des cérémonies. En effet, les dépenses à l'occasion des mariages et dans une moindre mesure des fêtes religieuses peuvent être très importantes.

Les modalités et les niveaux de l'accumulation

Les modalités de l'accumulation

L'exploitation de la classe servile et les échanges marchands étaient la condition de l'existence d'un surplus économique. Les premières migrations permirent la maintenance de ce surplus dont la fonction originelle était l'acquisition de biens matrimoniaux, le paiement de la dot et l'accomplissement de pratiques ostentatoires nécessaires à la reproduction de l'organisation sociale.

1. Coût de la main-d'oeuvre : 300 000 CFA en moyenne (1978).

L'accélération des flux migratoires créa progressivement un état de symbiose entre l'économie villageoise et les migrants : l'économie villageoise assurant le départ et le retour des migrants et ceux-ci permettant la survie du village lors des années déficitaires. Ce phénomène est relativement ancien puisqu'en 1958 l'épargne migratoire rapatriée formait déjà la source principale des revenus villageois¹.

A l'heure actuelle, la source de l'accumulation villageoise, ce sont presque exclusivement les revenus migratoires, qui permettent après les consommations destinées à l'entretien de la force de travail ou celles improductives, le dégagement d'un solde qui sera thésaurisé ou investi.

Tableau 13 : Niveaux et structures des revenus monétaires annuels par personne²

	En valeur (CFA)	En %
Migrations	25 620	71
Pensions, loyers, salaires	8 300	23
Vente de produits agricoles	240	0,5
Vente de produits de l'élevage	1 020	3
Artisanat	120	0,5
Commerce	800	2

En effet, le déficit céréalier, caractéristique de la séquence sèche actuelle, a quasiment supprimé toute possibilité, déjà négligeable en 1958³, de commercialisation ou de troc des cultures vivrières, mis à part les produits maraîchers des *faloni*. Quant à la production halieutique, pratiquée par les *Subalbe* dans le Damga oriental et les *Somono* dans le Goye, elle a fortement baissé pour les mêmes raisons et surtout elle est très fortement concurrencée par la commercialisation régulière de poissons de Saint-Louis ou de Dakar qui alimentent certains marchés du Goye (Bakel, Mouderi ...) et du Damga oriental.

L'élevage fortement décimé depuis la sécheresse de 1972⁴ a dû être reconstitué aux dépens de la commercialisation du cheptel. Néanmoins, des faibles surplus de lait et de ses dérivés, ainsi que quelques ventes surtout de petit cheptel, plus vite reconstitué, ont fourni un apport de revenu monétaire de l'ordre de 3% au total.

La très forte consommation de produits manufacturés achetés à Dakar, Bakel ou Matam, a marginalisé la production artisanale locale, mis à part celle des bijoutiers, forgerons et dans une moindre mesure celle des tisserands.

1. Cf. Étude de la CINAM-SERESA, op. cité, p. 3-3 (8). L'épargne envoyée à Bakel sous forme de mandat représentait, après actualisation, 15% de celle envoyée en 1978.
 2. Échantillon de 12 *kane* représentant 237 personnes. Enquête 1977-78.
 3. Cf. Étude CINAM-SERESA, op. cité, pp. 3-4 (6).
 4. Cf. C. Santoir : «Les sociétés pastorales du Sénégal face à la sécheresse». ORSTOM, Dakar, 1979.

L'unité principale d'accumulation demeurait le groupe de production et de consommation, caractérisé par une gestion centralisée entre les mains du *kagumme* de l'ensemble des biens accumulés : il gérait les surplus vivriers, les captifs et certaines terres. L'application des règles traditionnelles d'héritage, qui privilégiait la séniorité au sein de la ligne collatérale, perpétuait ce processus de centralisation des biens accumulés (terres, captifs, gros bétail), même si le rite malékite, appliqué généralement aux biens mineurs, permettait l'héritage d'une accumulation individualisée¹.

Dans quelle mesure ce système d'accumulation fortement centralisé a-t-il été perturbé par les nouvelles conditions d'accumulation ?

Qu'il s'agisse d'accumulation ou de consommation, l'organisation sociale a une capacité étonnante pour dépersonnaliser l'épargne migratoire, bien que l'analyse de la distribution et de l'utilisation de l'épargne rapatriée indique que la dépersonnalisation est plus nette en matière de consommation que d'accumulation, puisqu'une partie importante de cette épargne est soustraite provisoirement au milieu villageois pour être investie principalement dans l'immobilier à Dakar. En effet, l'épargne rapatriée est gérée différemment selon qu'elle est envoyée par mandat, ou rapportée sous forme de virement bancaire ou par le migrant : deux modalités de rapatriement à peu près équivalentes.

La majeure partie de l'épargne envoyée est consommée; elle permet néanmoins une accumulation qui est le fait avant tout du *kagumme* puisqu'il gère plus des deux tiers de l'épargne envoyée². Le mode de distribution renforce son pouvoir, puisqu'il gérera le solde qui n'aura pas été consommé, sous forme d'investissements réalisés dans l'habitat commun ou le gros cheptel. Mais l'importance des sommes envoyées ne rend pas négligeable la part revenant aux femmes, qui obtiennent ainsi une autonomie relative, ou par les parents : ces bénéficiaires thésauriseront ces sommes sous forme de bijoux et achèteront du petit cheptel.

Quant à la distribution et à l'utilisation de l'épargne rapportée, elles indiquent une personnalisation plus nette de l'accumulation. Cependant de même que pour l'épargne envoyée, il y a socialisation d'une importante partie de cette épargne puisque des sommes importantes seront affectées à l'achat de cheptel et de bijoux au sein du *ka*.

Les niveaux de l'accumulation

La part de l'épargne migratoire réservée à une accumulation proprement dite varie en fonction de composantes conjonctuelles, sociologiques et individuelles.

1. En effet des unités autonomes d'accumulation ont toujours existé au sein du *ka*. Par la gestion de biens propres (petit bétail, captifs, terres défrichées ou achetées) dont l'exploitation pouvait donner lieu à un surplus, les membres du groupe avaient la possibilité d'une accumulation individualisée. Mais l'accumulation pouvait également se réaliser à un niveau supérieur à celui du *ka* : en effet était possible soit une accumulation villageoise à la suite de cotisations en vue d'équipements collectifs ou d'une caisse de prévoyance, soit une accumulation lignagère gérée par l'aîné du lignage et permise principalement par l'exploitation des terres *jamankafo* ou *xaabila*.

2. Cf. tabl. 16.

La conjoncture climatique de la région d'origine ou sociale des pays d'accueil déterminent en partie l'allocation de l'épargne. La situation de déficit céréalier due à la sécheresse actuelle nécessite l'allocation de revenus migratoires pour la combler. Quant à la part importante consacrée aux investissements immobiliers, elle manifeste une crainte devant l'avenir de la migration caractérisée par le blocage des flux d'immigration de la part du gouvernement français et plus généralement la fermeture des frontières aux migrants ou leur expulsion (Zaïre, République du Congo, Gabon).

Si le statut de migrant n'influe pas sur son taux d'épargne, il semble avoir une importance quant à l'allocation de cette épargne : les dépenses en cadeaux, les mariages dont le coût total observé était compris entre 200 000 et 500 000 CFA et plus généralement les dépenses ostentatoires sont plutôt le fait des descendants de captifs. Cette consommation se ferait au détriment d'une accumulation potentielle, mais la prudence dans l'interprétation est de rigueur, car en fait, le taux d'épargne lui-même dépend de déterminations individuelles.

Le montant est assez variable pour une même tranche de revenus : c'est donc que les politiques individuelles qui induisent des modes de consommation différents selon les individus (malgré un taux d'épargne très élevé en moyenne et le niveau de vie qui s'en suit) ne sont pas identiques. Celles-ci peuvent s'exprimer soit par des taux d'épargne différents, soit par une allocation de cette épargne différente ou bien par la fréquence des retours qui occasionnent toujours de grandes dépenses.

Tableau 14 : *Taux d'épargne rapatriée par tranche de revenus*¹

<i>Tranche de revenus (en milliers de CFA)</i>	<i>100-119</i>	<i>120-139</i>	<i>140-159</i>	<i>160-179</i>
<i>Taux d'épargne minimum</i>	21%	22%	22%	23%
<i>Taux d'épargne maximum</i>	37%	34%	39%	43%

Le montant de l'épargne rapatriée

Il est certain que l'épargne rapatriée a été fréquemment très sous-évaluée : en effet une distinction apparaît immédiatement entre l'épargne envoyée sous forme de mandat postal, qui était souvent la seule prise en compte, et l'épargne rapportée principalement sous forme de virement bancaire ou par porteur.

Pour une moyenne des salaires mensuels de 132 500 CFA le taux moyen d'épargne rapatriée au Sénégal est de 37%, soit un montant de

1. Un double questionnaire a été établi : celui relatif au budget mensuel en France des migrants et l'autre relatif aux sommes envoyées ou rapportées. Après élimination des réponses non fiables, un échantillon de 40 migrants a été retenu.

48 000 CFA¹.

Sur un total de 40 migrants en France (83% de la population migrante de notre échantillon) interrogés dans leur village d'origine ou à Dakar, 90% sont salariés et bénéficient de congés payés dont la durée en accord avec leur employeur a été augmentée pour 20% d'entre eux : les 10% restant se déclarent tout à fait optimistes quant à la perspective de retrouver un emploi de manoeuvre. Ainsi, paradoxalement, ces migrants qui ont accompli en moyenne 2,8 migrations dont la durée totale est de 9,6 ans ne pensent pas être menacés par le chômage. Leur temps de visite était de trois mois à la suite d'une précédente migration de 29 mois de moyenne.

Tableau 15 : *Distribution de l'épargne rapatriée (estimation par mois de migration)*

	Valeur	%
<i>Epargne envoyée</i>	21 100	44%
<i>Epargne rapportée</i>	26 900	56%
<i>Epargne rapatriée</i>	48 000	100%

Leurs emplois étaient ceux de manoeuvre (35%), d'ouvrier spécialisé (57%) et d'employé de la marine marchande (35%). Emplois qu'ils exerçaient pour les deux tiers d'entre eux à Marseille ou dans la région parisienne (répartition égale), et pour le dernier tiers, moitié à Lille, moitié à Grenoble. Cette localisation spécifique et, en particulier les installations à Marseille, s'explique par l'histoire des flux migratoires de la région et le nombre d'anciens navigateurs ayant principalement comme port d'attache Marseille.

Au niveau régional, l'importance de l'épargne rapatriée place la zone d'implantation soninke sénégalaise dans une position privilégiée par rapport à la zone d'implantation halpulaar : elle permet à la fois un niveau de vie supérieur et de jeter les bases d'une accumulation importante, surtout sous forme d'investissements immobiliers et de cheptel.

Pour la zone d'implantation soninke, les revenus migratoires rapatriés sont estimés à 3,7 milliards de CFA dont 3,3 milliards en provenance de la France. Cette estimation a été faite en tenant compte de la répartition de l'épargne et grâce à un relevé de l'épargne envoyée sous forme de mandat au cours de la période considérée² : le total des mandats représentait une somme de 1,6 milliard de CFA dont 1,48 en provenance de la France. En comparant ces chiffres avec l'estimation de la rive gauche du fleuve, 10 milliards en 1975³, on comprend l'importance économique de cette épargne rapatriée.

1. Une enquête de l'OMVS (1978) menée par Bernard Cissoko auprès de 180 émigrés dont 98% étaient soninke, indique un salaire mensuel moyen et un volume d'épargne envoyée très similaires, respectivement de 140 005 CFA et de 23 400 CFA. L'épargne rapportée, tout en étant signalée, n'est pas calculée.
2. Relevés effectués et analysés par J.L. Boutillier. La zone soninke correspond ici aux bureaux de poste de Kidira, Bakel, Dembankane et Seme (Période du 1er août 1977 au 31 juillet 1978).
3. Estimation de l'étude SCET-SAED - «Programme d'action à court et moyen terme». Vol. 3, p. 52.

La position privilégiée de la zone soninke, par rapport à la zone halpulaar, en matière de revenus migratoires s'explique par son mode de migration, déjà ancienne et à très forte majorité dirigée vers la France ce qui implique une stabilité et un niveau moyen de salaire plus élevé qui se répercutent sur l'épargne.

A titre d'exemple, l'ensemble de la zone halpulaar, de Dagana à Kanel, a un niveau d'épargne envoyée sous forme de mandat qui reste inférieur à celui de la zone soninke; la différence étant encore plus nette si l'on distingue la zone halpulaar aval (de Dagana à Salde) où la plupart des migrations s'effectue à Dakar, de la zone halpulaar amont (de Thilogne à Kanel), où les lieux de migration sont plus diversifiés (en particulier vers les pays d'Afrique occidentale), mais semblables à ceux de la zone soninke.

Tableau 16 : *Montant et provenance des mandats par zone*
(Données O.P.T. du 1.8.1978 au 31.7.1979)

	Mandats en provenance de France		Mandats en provenance d'Afrique occidentale		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Région Soninke	33520	1485000000	2912	126000000	36432	1611000000
Région Toucouleur amont	22878	825000000	8658	304000000	31536	1129000000
Région Toucouleur aval	3562	93000000	2572	67000000	6134	160000000

L'inégalité entre les différentes zones (soninke, halpulaar amont et aval) est encore plus accentuée si l'on rapporte les revenus migratoires annuels au nombre d'habitants. Ainsi par exemple, ces derniers seraient quatre fois plus élevés pour la zone soninke que halpulaar amont, 40 000 CFA contre 10 000 CFA.

L'évolution actuelle est caractérisée par un ralentissement de la croissance des revenus migratoires qui empruntent par ailleurs d'autres canaux de rapatriement (importance accrue des virements bancaires).

L'amélioration des flux migratoires à partir de 1958 explique la très forte croissance de l'épargne rapatriée jusqu'à ces dernières années. Cependant, les mesures de blocage des flux d'immigration de travailleurs en provenance d'Afrique Noire, prises en 1975, ont déjà des effets sur l'accroissement des revenus migratoires. Même si la société soninke a la capacité de réorienter les flux migratoires vers certains pays d'Afrique occidentale et arabes, quand on connaît l'importance de ces revenus pour l'économie locale, on se doute de l'impact qu'aurait l'absence de renouvellement rapide de ces flux¹.

1. J.L. Boutillier montre la faiblesse de l'accroissement de l'épargne envoyée de France pour l'ensemble de la zone : Elle est de l'ordre de 6% par an entre 1975 et 1978. Par contre, celle en provenance d'Afrique Occidentale croît beaucoup plus vite, ce qui manifeste la reconversion des flux migratoires.- «Note sur les revenus des migrations internationales», OMVS-Dakar, sept. 1978.

L'utilisation de l'épargne rapatriée

Nous avons déjà signalé que la distinction entre épargne envoyée et épargne rapportée reflète à la fois des modalités de rapatriement et une allocation différentes de ces revenus migratoires : alors que l'épargne envoyée sous forme de mandats sera dans sa plus grande part consommée collectivement, l'épargne rapportée servira avant tout à une accumulation individualisée.

En effet, des instructions accompagnent le plus souvent les mandats; elles révèlent que les sommes concernées sont destinées avant tout à la consommation du *ka*¹. La plus grande part, gérée par le *kagumme* sera destinée à l'achat de vivres, bien qu'un résidu puisse être utilisé à l'achat du cheptel ou à l'entretien de l'habitat commun. C'est la part touchée par les femmes et les parents qui sera principalement thésaurisée sous forme de bijoux en or ou investie dans le petit cheptel.

Tableau 17 : *Distribution de l'épargne envoyée (estimation par mois de migration)*

	Valeur	%
<i>Kagumme</i>	13 726	65
<i>Femmes du ka</i>	2 955	14
<i>Parents</i>	2 743	13
<i>Autres</i>	1 676	8

Les revenus migratoires rapportés sous forme de virement bancaire ou par porteur ont une utilisation orientée beaucoup plus vers une accumulation (principalement sous forme de cheptel et surtout d'investissement immobilier) et plus individualisée.

Tableau 18 : *Usage de l'épargne rapportée (estimation par mois de migration)*

	Valeur	%
<i>Achat de marchandises</i>	8 520	32
<i>Epargne placée à Dakar</i>	6 960	26
<i>Habitat local</i>	4 000	15
<i>Cotisations</i>	3 000	13
<i>Achat de cheptel</i>	1 500	6
<i>Cérémonies</i>	1 450	5
<i>Frais généraux</i>	600	2
<i>Bijoux</i>	400	1
<i>Total</i>	26 430	100

1. Le phénomène le plus marquant de la distribution de ces revenus est justement la très faible part allouée à des personnes extérieures à la famille (8%) : il est certain que la spéculation opérée sur le dos des migrants de la part de commerçants ou d'hommes de confiance est souvent surestimée. Car si jamais ces derniers sont amenés à toucher un mandat ou un virement, par exemple dans le cas où la gestion du *ka* leur est confiée, les relations de voisinage ou de parenté ne leur permettent guère d'employer abusivement ces sommes.

En effet, la moitié seulement de ces flux migratoires est à destination du *ka* : elle sert à l'achat de marchandises, principalement de biens alimentaires et de vêtements le plus souvent achetés à Dakar et pour lesquels il est quelquefois affecté un moyen de transport de Dakar vers le village, par un groupe de migrants.

L'autre moitié est destinée à la fois aux parents et alliés du migrant qui bénéficient de ses largesses sous forme de cadeaux, aux cotisations villageoises et au migrant lui-même¹.

Ce dernier achètera du cheptel, améliorera l'habitat commun mais surtout disposera d'une épargne placée à Dakar, provisoirement soustraite au milieu socio-économique. Ces dépôts dakarois très importants (c'est la principale utilisation de l'épargne rapportée après les achats de marchandises) seront destinés par ordre d'importance aux investissements immobiliers à Dakar, à un futur mariage et au retour en France².

Mais l'ordre de priorité est inverse car les investissements immobiliers sont généralement le fait de migrants expérimentés déjà bigames.

1. Ces cotisations sont très importantes. Elles concernent des équipements collectifs aussi bien au village, mosquée, participation à la construction de poste (Dembankane), caisse de secours, qu'à Dakar (aménagement du foyer du village).
 2. Très exceptionnellement ces dépôts peuvent être utilisés à l'achat de matériel agricole. Rappelons que le coût total des mariages observés était compris entre 200 000 et 500 000 CFA.

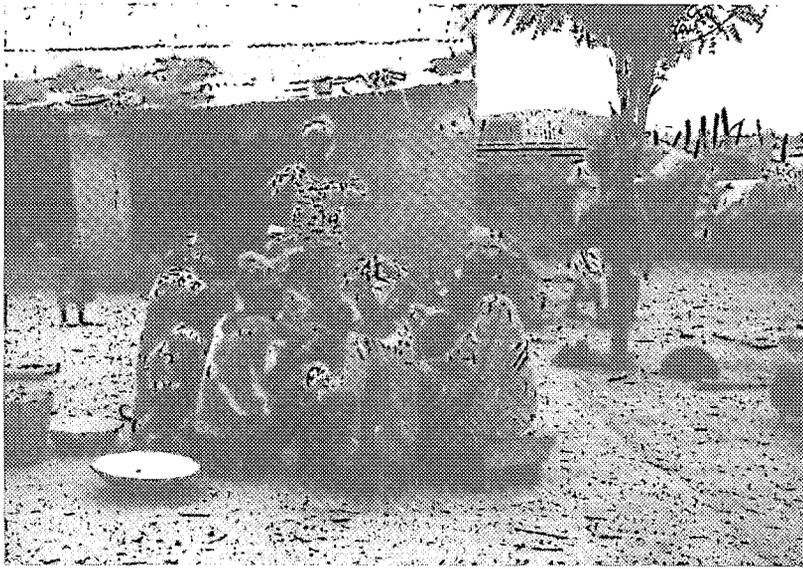
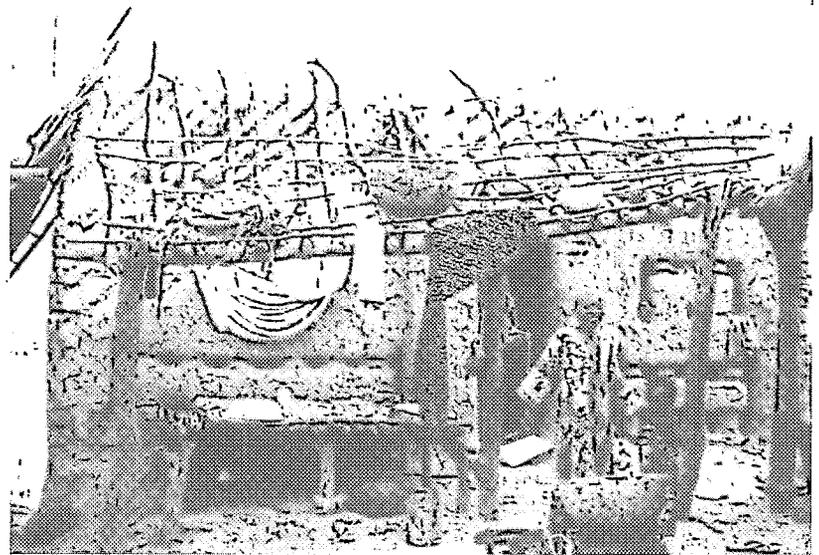
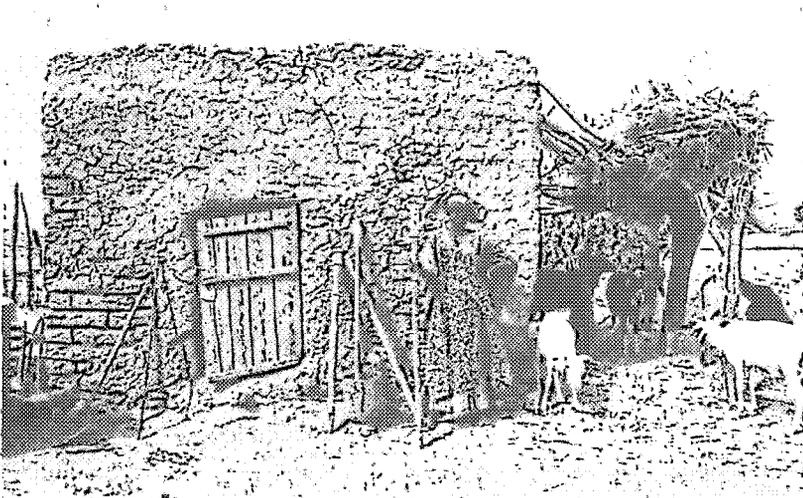


PLANCHE II

1. L'organisation de la consommation reflète celle de la production en particulier la séparation entre hommes et femmes : au cours des trois repas de la journée les femmes mangent entre elles et les hommes forment un autre groupe.



2. Une ancienne cuisine toujours en activité dont le style sahélo-soudanien très représentatif de l'architecture soninke, trouve son expression la plus parfaite à Waounde et dans la région de Harr (Mauritanie). Juxtaposant les éléments de cuisine manufacturés et traditionnels les femmes à tour de rôle préparent la cuisine.



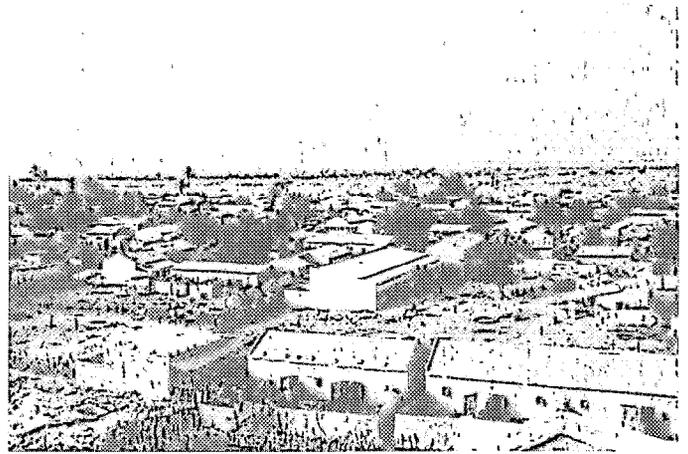
3. Un grenier à mil situé à l'intérieur du *ka* comme le sont la plupart. Les mauvaises récoltes de ces dernières années amènent les paysans à les remplir de céréales achetées (mil ou riz) ou de riz produit sur les périmètres irrigués. A noter que certains greniers sont légèrement surélevés pour éviter l'humidité et les prédateurs.

PLANCHE III



1. A Goumal, l'habitat villageois traditionnel qui forme un tissu dense est entretenu et développé grâce à l'épargne migratoire et à l'aide de matériaux locaux (briques en argile). Néanmoins, il est supplanté par un habitat plus moderne même s'il a inspiré ce dernier.

2. L'industrie du bâtiment est florissante dans les villages soninke avec la création de nouveaux quartiers à la périphérie du village ancestral comme ici à Mouderi. Les matériaux importés de Dakar (ciment, parpaings, zinc, bois...) gonflent le coût des maisons en dur financé par les migrants.



3. La construction des mosquées est un exemple de ce que permettent les cotisations des migrants : le coût de la mosquée de Mouderi, attesté par sa taille et les matériaux utilisés, a nécessité une épargne collective pendant plusieurs années.

4. Le cheptel est une forme de capitalisation plus qu'un investissement productif : confié aux bergers peuls, il est peu associé au système de production puisque la culture attelée et la fumure ne sont pas généralisées, au contraire du bassin arachidier sénégalais.



Le bilan socio-économique de l'irrigation

Le développement de l'irrigation dans la région de Bakel

Partie du delta du Sénégal, la SAED, à l'origine société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta, a vu son champ d'action s'étendre le long du fleuve jusqu'à Bakel.

Le type d'aménagement retenu à Bakel est celui des petits périmètres villageois, sur le modèle de ceux de Matam, d'Aéré Lao ou de Kaskas, qui sont des petites unités hydro-agricoles d'une superficie de 20 hectares en moyenne dont l'irrigation est permise par une ou plusieurs moto-pompes grâce auxquelles sont pratiquées des cultures conseillées par la SAED (le riz en hivernage, le maïs et les cultures maraîchères en saison sèche).

Ce sont, en définitive, des aménagements radicalement différents de ceux du delta quant à leur dimension mais surtout quant à leur organisation. En effet, si la répartition des parcelles, qui procède d'une volonté égalitaire, est contrôlée par la SAED, l'aménagement du périmètre et l'organisation du travail sont confiés aux groupements villageois : les obligations réciproques de la SAED et du groupement de producteurs sont consignés dans un contrat.

Cependant, le développement de l'irrigation dans le département de Bakel, s'il est comparable à celui de la Moyenne Vallée, connaît quelques originalités qui s'expliquent par des considérations locales et historiques : une concrétisation de cette spécificité sont les différents régimes de contrat entre Bakel d'une part et la Moyenne Vallée (Matam, Aéré-Lao, Kaskas) d'autre part.

L'histoire du développement de l'irrigation montre la mobilisation paysanne dès 1974 en sa faveur. En effet, des initiatives collectives précédaient l'obtention d'une assistance technique à la production agricole du CIDR (Compagnie Internationale de Développement Rural) financée par Oxfam et War on Want. Deux moto-pompes fournies par la SAED en 1975 devaient porter à trois (Bakel, Koungani, Balou) le nombre de villages concernés par la culture irriguée, qui était à cette époque le maïs et le sorgho pendant l'hivernage, les cultures maraîchères et le maïs pendant la saison sèche.

Auparavant, en mars 1975, les autorités de la SAED signifiaient aux paysans la nécessité de se mettre sous la tutelle de leur société, c'est-à-dire de signer le même type de contrat qu'à Matam, pour bénéficier du don de l'USAID consenti pour l'achat de pompes. Inquiets de cette tutelle qu'ils jugent trop lourde, le désaccord portant sur le

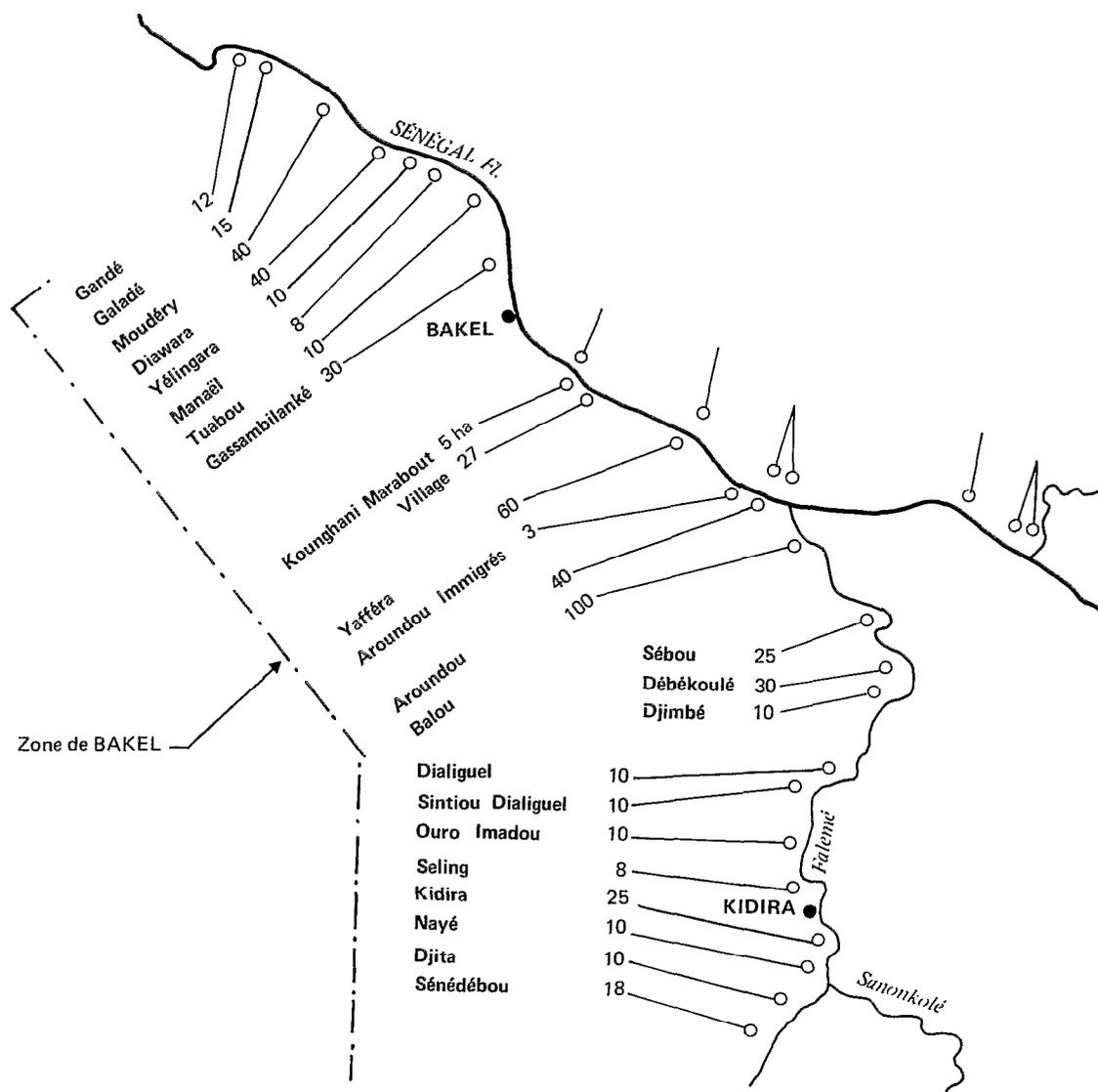


Fig. 17. – Périmètres irrigués en maîtrise de l'eau. Zone de Bakel (Sénégal), 1er juillet 1980.
 Extrait de la carte de l'O.M.V.S. SOURCE, 1.7.1980.

type de culture et l'individualisation obligatoire des parcelles, les paysans se constituent en une fédération (la Fédération des Paysans Organisés en Zone Soninke de Bakel). Selon la fédération, l'apport de la SAED doit être essentiellement technique et autant l'organisation du travail que le type de culture pratiqué doivent être décidés par les paysans : c'est-à-dire de reconnaître en premier lieu la complémentarité des cultures irriguées et pluviales au lieu d'imposer une monoculture par saison culturale, et en deuxième lieu l'existence de champs collectifs.

Sans relever d'un antagonisme irréductible, les différences de conception, entre la SAED et la Fédération, relatives aux modalités de développement de l'irrigation ont été en partie responsables du retard supporté par le département de Bakel. Cependant les disponibilités financières permises par l'aide internationale ont poussé les deux parties à s'entendre et à faire des concessions réciproques dont le dernier contrat signé entre la SAED et les groupements de producteurs du département de Bakel en est l'expression.

Les événements liés au développement de l'irrigation, de même que les caractéristiques de l'économie locale, expliquent l'inégalité de ce développement entre la zone de Bakel et la Moyenne Vallée.

Si en 1975 seulement trois villages étaient concernés par l'irrigation, l'année 1976 voit l'installation de 8 nouveaux périmètres. Une stagnation importante en 1977 des superficies aménagées s'accompagne même d'une diminution des superficies irriguées cultivées¹. Le redémarrage s'effectue en 1978 et 1979 avec une intensification culturale due à la généralisation de la contre-saison ainsi que l'atteste un taux d'accroissement des superficies cultivées de la zone de Bakel beaucoup plus important que celui de la zone de Matam ou d'Aéré-Lao.

Au 1er juillet 1979, 400 hectares étaient aménagés dans la zone de Bakel couvrant 24 périmètres villageois et au 1er juillet 1980, la superficie aménagée était portée à 566 hectares par l'augmentation de la surface de 10 périmètres villageois et la création d'un nouveau.

Mais les caractéristiques de l'économie rurale locale expliquent en partie les possibilités et les limites du développement de l'irrigation. En effet, contrairement à la Moyenne Vallée les conditions pluviométriques favorables expliquent la part importante tenue par les cultures pluviales qui sont en concurrence avec la culture irriguée d'hivernage. Quant à la pénurie de force de travail induite par la migration des actifs masculins, elle peut être un frein à l'augmentation des superficies cultivées bien que l'introduction du salariat par l'embauche de Maliens tende à effacer cette contrainte. Enfin le secteur agricole irrigué ne peut pas concurrencer les migrations internationales qui procurent des revenus très élevés aux Soninke de cette région : les différences de productivité et de rémunération du travail sont très importantes. D'autant plus que le système de prix de riz au Sénégal ne favorise pas son développement comme culture de rente. C'est au contraire le maïs qui fournit la majorité des revenus agricoles en culture irriguée, y compris pendant l'hivernage.

1. Cf. « Les performances de la culture irriguée ». Étude socio-économique. Chapitre III, p. 9.

Organisation du travail et superficies cultivées

L'organisation du travail

De même que sur les périmètres villageois de la Moyenne Vallée, à chaque unité de production en fonction de sa taille est allouée une ou plusieurs parcelle (s) exploitée (s) par l'ensemble des membres du ka. C'est évidemment le chef de l'unité (*kagumme*) qui organise le travail sur ces parcelles : il s'agit donc d'une terre exploitée collectivement et qui est assimilable au *te khore* traditionnel. L'organisation du travail ne présente pas à ce niveau, de particularité par rapport à l'ensemble des petits périmètres (Matam - Aéré-Lao).

Mais c'est l'existence de parcelles individuelles féminines et de champs collectifs qui crée la spécificité des périmètres villageois de la région de Bakel.

En effet, les parcelles féminines individuelles corroborent le phénomène de reproduction fidèle de la division sexuelle du travail dans le système traditionnel : d'une part les champs de l'unité de production (cultures à dominante masculine), d'autre part les champs de femmes. De même que pour les cultures traditionnelles de ces dernières, le produit récolté sur leurs parcelles est géré par les femmes et échappe à l'emprise du *kagumme*. La forte proportion de femmes dans l'ensemble de la population active, dégarnie par la migration des actifs masculins explique l'importance de leurs surfaces cultivées¹.

Enfin les champs "collectifs", point de discorde entre la SAED et la Fédération, sont cultivés et gérés par l'ensemble des paysans d'un sous-groupe². C'est le responsable de chaque sous-groupe qui fixe en accord avec les paysans les jours de travail et l'utilisation du produit (redistribution ou vente). Le contrat actuel en vigueur entre les groupements de producteurs et la SAED admet que 30% de la superficie totale d'un périmètre puisse être cultivé en "collectif". Or, cette superficie est très rarement atteinte : elle est plutôt de l'ordre de 8% et reflète le caractère marginal de cette forme d'exploitation qui n'a en aucune sorte la prééminence sur les autres formes d'exploitation. Le mythe de "collectif" a souvent entretenu l'ambiguïté entre ce type de champ, assimilable dans le système traditionnel aux terres claniques (*jamankafo niiño*) et celui cultivé également collectivement mais par chaque groupe de production correspondant à une unité de production, assimilable dans le système traditionnel au *te khore* (grand champ).

Les superficies cultivées

Si l'année 1978 a connu un accroissement très important des superficies cultivées dans le département de Bakel, cet accroissement, bien que ralenti s'est continué en 1979. Représentatif de la zone de Bakel en ce qui concerne l'accroissement des superficies cultivées, le village de Mouderi est au-dessus de la norme pour l'intensité culturelle puis-

1. 31% de l'ensemble lors de l'hivernage 1979 à Mouderi (Département de Bakel).

2. A Mouderi, il y a quatre sous-groupes.

que le coefficient d'intensité culturale¹ pour l'hivernage 1978 et la contre-saison 1978-79 était de 1,6.

Tableau 19 : *Evolution des superficies irriguées cultivées à Mouderi (Zone de Bakel)*

<i>Type de culture</i>	<i>Superficies cultivées (en hectares)</i>	<i>Taux d'accroissement</i>
<i>Hivernage 1978</i>	<i>20,07</i>	<i>-</i>
<i>Contre-saison 1978-79</i>	<i>19,78</i>	<i>-</i>
<i>Hivernage 1979</i>	<i>25,49</i>	<i>+ 27%</i>
<i>Contre-saison 1979-80</i>	<i>21,43</i>	<i>+ 8%</i>

Une différenciation doit être opérée selon la saison de culture (hivernage et contre-saison) et le type de culture (à dominante masculine ou féminine).

D'une manière générale le taux d'accroissement des superficies cultivées en hivernage est supérieur à celui des superficies cultivées en contre-saison. L'intérêt porté par les paysans à la culture de riz en périmètre irrigué s'explique par les besoins d'autoconsommation, cet intérêt est moindre vis-à-vis de la culture de contre-saison (à 99% du maïs) puisque les besoins sont moindres et que la commercialisation du maïs ne représente pas une nécessité pour les paysans (ceux-ci bénéficient de revenus migratoires dont le volume ne peut être atteint à l'heure actuelle par une commercialisation potentielle d'une culture de rente).

Tableau 20 : *Répartition des superficies cultivées par type de culture et par saison (Mouderi - Zone de Bakel)*

<i>Type de culture</i>	<i>Cultures à dominante masculine (hectares)</i>	<i>Cultures à dominante féminine (hectares)</i>	<i>Champs collectifs (hectares)</i>
<i>Saison</i>			
<i>Hivernage 1978</i>	<i>10,74</i>	<i>7,91</i>	<i>1,42</i>
<i>Contre-saison 1978-79</i>	<i>10,44</i>	<i>7,88</i>	<i>1,46</i>
<i>Hivernage 1979</i>	<i>15,29</i>	<i>7,98</i>	<i>2,22</i>
<i>Contre-saison 1979-80</i>	<i>12,23</i>	<i>7,96</i>	<i>1,24</i>

La reproduction fidèle du système cultural traditionnel est concrétisée par le maintien de la division sexuelle du travail et l'existence

1. Rapport de superficie cultivée (hivernage et contre-saison) sur les superficies aménagées.

de champs collectifs. A titre d'exemple la répartition de la superficie cultivée totale lors de l'hivernage 1979 s'effectuait ainsi : 9% en champ collectif, 31% en parcelles "féminines" et 60% en parcelles "masculines".

Ainsi que l'indique le tableau 21 l'évolution d'une année sur l'autre est caractérisée par un taux d'accroissement beaucoup plus important des parcelles à dominante masculine que celles à dominante féminine : l'analyse quantitative de l'emploi de la force de travail révélera que cette différence est due à l'embauche généralisée de salariés par les chefs d'exploitation, ce qui n'est pas le cas des femmes. Quant aux champs collectifs, leur accroissement d'un hivernage sur l'autre est en partie compensé par leur diminution d'une contre-saison sur l'autre : il ne permet pas de conclure à un engouement des paysans pour ce mode de culture.

Tableau 21 : *Taux d'accroissement des superficies cultivées par type de culture (Mouderi - Zone de Bakel)*

<i>Type de culture</i> <i>Saison</i>	<i>Cultures</i> <i>à dominante</i> <i>masculine</i>	<i>Cultures</i> <i>à dominante</i> <i>féminine</i>	<i>Champs</i> <i>collectifs</i>
<i>Hivernage (1979/1978)</i>	+ 44%	+ 1%	+ 56%
<i>Contre-saison</i> <i>(1979-80 / 1978-79)</i>	+ 13%	+ 1%	+ 15%

Si l'on analyse la moyenne et la distribution des superficies cultivées, des caractéristiques tout à fait différentes apparaissent selon qu'il s'agit des parcelles de l'exploitation, c'est-à-dire des cultures à dominante masculine, ou des parcelles individuelles des exploitantes.

Alors que la moyenne des parcelles de l'exploitation était de 39 ares lors de l'hivernage 1979 et de 22 ares lors de la contre-saison 1978-79, soit respectivement 11 ares et 5 ares par actif, la moyenne des parcelles des exploitantes était de 4 ares pour l'hivernage 1979 et de 6 ares pour la contre-saison 1978-79. L'inversion des proportions s'explique par l'intérêt porté par les femmes à leurs cultures sous pluie dont les superficies ne diminuent pas d'une année sur l'autre, phénomène qui s'oppose à la désuétude progressive des cultures sous pluie de l'exploitation.

Quant à la variation des superficies cultivées, surtout en ce qui concerne les cultures à dominante masculine, elle s'explique par le fait que toute la superficie aménagée n'était pas cultivée : ainsi un exploitant a pu se faire attribuer lors de l'hivernage 1979 un hectare et demi à titre temporaire, alors qu'un autre, pêcheur de son état, ne s'est porté volontaire que pour exploiter 14 ares.

En définitive, la mise en culture d'un périmètre irrigué a évidemment des conséquences sur les superficies cultivées traditionnellement puisque celles-ci régressent. Mais cette régression touchera plus les

champs à dominante masculine que les champs des femmes¹. La superficie de ces derniers, en moyenne par unité de production ne pratiquant pas l'irrigation, était de 2,2 hectares alors qu'avec la pratique des cultures irriguées elle ne sera plus que de 1,7 hectare. L'écart est beaucoup plus grand surtout pour les cultures sous pluie à dominante masculine (de 3,2 hectares à 1,01 hectare) et dans une moindre mesure pour les cultures de décrue (de 1,75 hectare à 1,44 hectare)².

Tableau 22 : Moyenne des superficies cultivées par ka³
(Mouderi - Zone de Bakel)

	Cultures traditionnelles					Cultures irriguées		
	Cultures de décrue 1978-79	Cultures sous pluie 1979				saison sèche 1978-79	Hivernage 1979	
	Mil Sorgho	Mil Sorgho	Ara-chides	Riz	Au-tres	Maïs	Riz	Maïs
Culture à dominante masculine	1,44 ha	1,01 ha	-	-	-	0,19 ha	0,27 ha	0,08 ha
Culture à dominante féminine	-	-	0,8 ha	0,6 ha	0,3 ha	0,23 ha	0,18 ha	0,07 ha
Ensemble des cultures	1,44 ha	1,01 ha	0,8 ha	0,6 ha	0,3 ha	0,42 ha	0,45 ha	0,15 ha

L'emploi de la force de travail

Opérations et calendriers culturaux

La caractéristique principale des opérations culturales dans la région de Bakel c'est la généralisation du semis direct indépendamment du type de culture. Cet état de fait est dû aux consignes de l'encadrement ayant cours depuis le début de l'irrigation dans cette région : en effet, le repiquage du riz ne connaît une existence marginale que depuis deux ans, grâce à un changement des consignes de l'encadrement. Or le semis direct du riz apparaît beaucoup plus coûteux par la quanti-

1. Cf. Tabl. 22.

2. Ces chiffres corroborent ceux de l'enquête relative aux stratégies foncières par caste et sexe ; cependant ils doivent être interprétés avec prudence car l'ensemble des superficies cultivées traditionnellement varie d'un village à l'autre et d'une année sur l'autre.

3. Échantillon de 19 *kane* regroupant une population totale de 352 personnes (296 personnes migrants déduits).

té de semences qu'il nécessite¹, alors que le gain en travail n'est pas significatif puisqu'il induit des temps de désherbage très élevés.

Les calendriers culturels, tant ceux de saison sèche que ceux d'hivernage, apparaissent très étalés. Ainsi à titre d'exemple le premier semis du maïs de la saison sèche 1978-79 a été effectué début décembre et le dernier semis fin mars : soit un intervalle de presque quatre mois. Les cultures d'hivernage connaissent un étalement similaire². En fait, l'analyse des calendriers culturels révèle une véritable anarchie, révélatrice de l'absence de contraintes en ce domaine mais en définitive préjudiciable aux rendements. En effet, la comparaison s'impose avec les calendriers culturels de la région de Matam, où les consignes strictes de l'encadrement sont acceptées³ : des calendriers strictement observés permettent une efficacité organisationnelle plus grande comme l'existence de pépinières collectives ou une irrigation proprement dite plus rationnelle et ainsi plus économique.

Il faut noter que le calendrier culturel se subdivise en hivernage selon qu'il s'applique à la culture du riz majoritaire ou de maïs qui occupe 24% des superficies cultivées : c'est une caractéristique propre au département de Bakel.

Les temps de travaux

D'une manière générale la caractéristique principale des temps de travaux, c'est qu'ils sont très élevés. Nos résultats sont relativement proches de ceux de l'enquête ISRA-ORSTOM à N'Douloumadji⁴ et nettement plus élevés que ceux de l'enquête Purdue University à M'Bow⁵. Or ces deux périmètres sont situés dans la zone de Matam : ainsi apparaît l'hétérogénéité des temps de travaux, fonction de l'organisation du travail, de l'encadrement, de la situation topographique du périmètre.

La méthodologie utilisée a voulu tenir compte de l'inégalité de la durée de la journée du travail selon le type d'agent et l'opération culturelle concernés. Ainsi ont été effectués des relevés quotidiens en heures et en journées de travail pour l'ensemble des 19 unités de production de notre échantillon.

Culture du riz. Elle n'est pratiquée que pendant l'hivernage et nécessite 3 290 heures de travail réparties en 695 journées par hectare cultivé⁶. Ce sont les opérations de battage, désherbage, irrigation et préparation des parcelles qui nécessitent le plus de travail.

Les temps élevés de travaux d'irrigation et de préparation des parcelles s'expliquent par le mauvais planage du périmètre (ce qui oblige les paysans à faire de nombreuses sous-parcelles) et par l'étalement du calendrier culturel que nous avons déjà observé.

Si l'opération du désherbage nécessite autant de travail, c'est

1. 115 kg à l'hectare à Mouderi au cours de l'hivernage 1979. Échantillon de 19 exploitations. Cette observation est proche de celle que Philippe Bonnefond a faite à N'Douloumadji).

2. Cf. fig. 18.

3. Cf. «Étude socio-économique d'un village du Damga (Moyenne Vallée du Sénégal)». Purdue University, 1980, M. Fieloux.

4. Étude ISRA-ORSTOM à paraître (Caneill, Minvielle, Auriol, N'Diaye, Bonnefond, Clément).

5. «Étude socio-économique d'un village Toucouleur de la région du Damga». Purdue University, 1980, M. Fieloux.

6. Sans tenir compte du gardiennage.

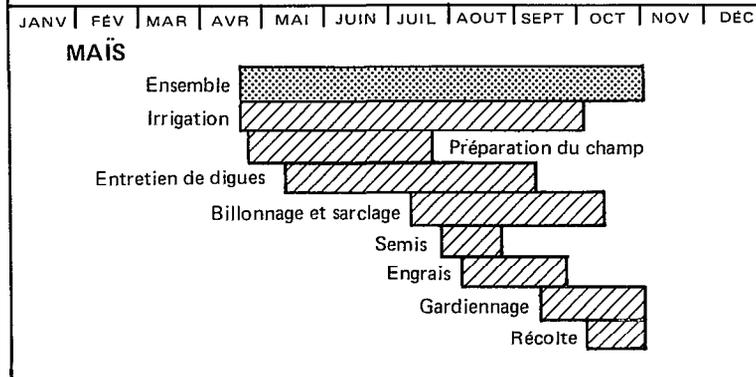
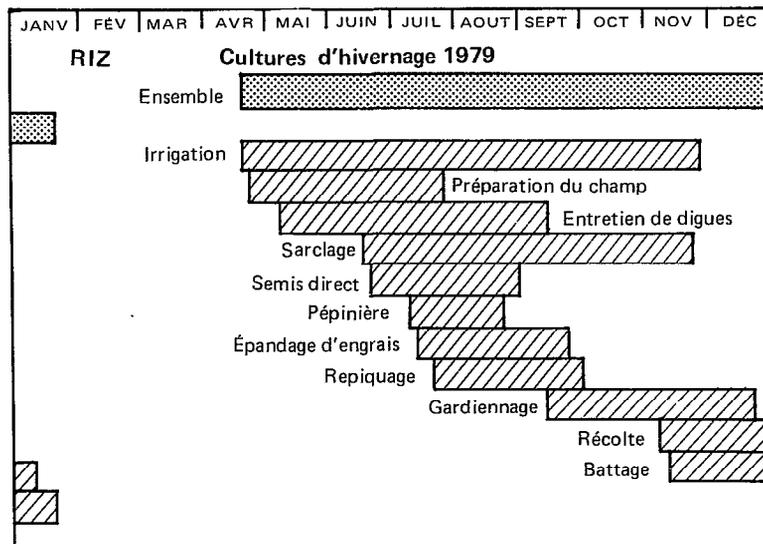
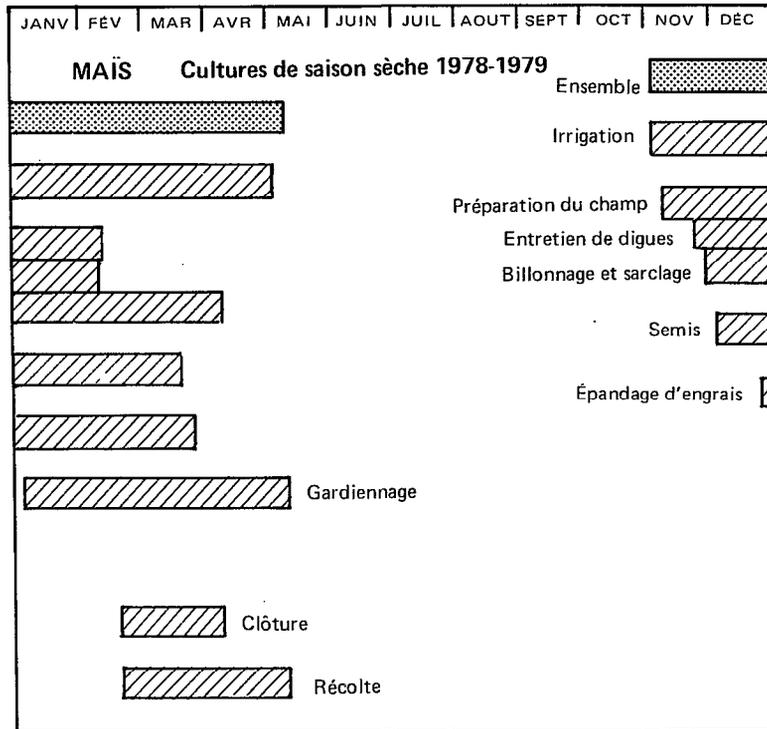


Fig. 18. — Calendrier des opérations culturales (Cultures irriguées de saison sèche et d'hivernage — Moudéri — Zone de Bakel)

bien la généralisation du semis direct qui en est responsable. En effet une comparaison avec un périmètre du Damga¹ où c'est le repiquage qui est généralisé indique une différence de 76 journées pour 1 hectare cultivé.

L'importance du temps de battage s'explique par la nécessité de l'aménagement d'une aire appropriée et par l'emploi d'une technique exclusivement manuelle (utilisation de fûts de gas oil contre lesquels sont battus les épis).

Quant aux temps de repiquage, ils vérifient des observations réalisées dans la zone de Matam² qui indiquent que les normes de la SAED sont très largement dépassées. Les pépinières sont réalisées individuellement, ce qui explique leur durée. Il est certain qu'un travail collectif réduit le temps dépensé à cette opération, comme c'est le cas dans la zone de Matam.

Les faits les plus marquants qui apparaissent lors de l'analyse de la répartition des temps de travaux par type d'agent, c'est d'une part l'importance du salariat (8% de l'ensemble des heures de travail) et celle du travail des adultes. En effet, il est clair que la relégation du travail des enfants aux cultures traditionnelles manifestent l'intérêt porté par les paysans à la culture irriguée. La part du travail des enfants lors de la culture du riz n'est que de 29% au lieu de 49% ou 43% en cultures traditionnelles³.

Alors que les salariés seront principalement employés lors du désherbage et de la préparation des parcelles, les enfants le seront lors du battage, du repiquage mais également pour le désherbage et la préparation des parcelles ainsi que l'irrigation. La participation féminine se portera sur le battage et dans une bien moindre mesure le désherbage.

Culture du maïs. Elle est pratiquée principalement pendant la saison sèche mais également pendant l'hivernage. Elle nécessite en moyenne pour un hectare cultivé 1 233 heures de travail ou 915 heures réparties en 259 jours ou 213 jours selon que l'on tient compte du gardiennage. Ces chiffres se situent entre ceux de l'enquête ISRA-ORSTOM qui sont plus élevés et ceux de l'enquête Purdue University qui le sont moins (185,5 jours).

Si l'on excepte le gardiennage (qui permet de sauvegarder la récolte des prédateurs, oiseaux, singes, phacochères et bétail) ce sont le billonnage et le sarclage ainsi que le semis et l'irrigation qui nécessitent le plus de travail. Les mêmes causes (le calendrier culturel du maïs n'est pas moins étalé) expliquent le temps passé à l'irrigation. L'existence de sous parcelles ainsi que la part occupée par les enfants lors du semis peuvent expliquer la durée de cette opération : la moyenne de Mouderi atteint le maximum observé par M'Bow (zone de Matam). Quant au billonnage et au sarclage, la généralisation de cette première opération explique le temps total observé : elle permet incontestablement des rendements plus élevés qui malheureusement ont été en partie détruits par une panne de moto-pompe lors de la saison sèche 1978-79.

Les observations concernant la répartition des temps de travaux par type d'agent, que nous avons faites à propos de la culture du riz, restent valables pour la culture de maïs, bien que la part du travail

1. Cf. M. Fiéroux, op. cité.

2. Cf. Ph. Bonnefond, op. cité.

3. Sans tenir compte du gardiennage.

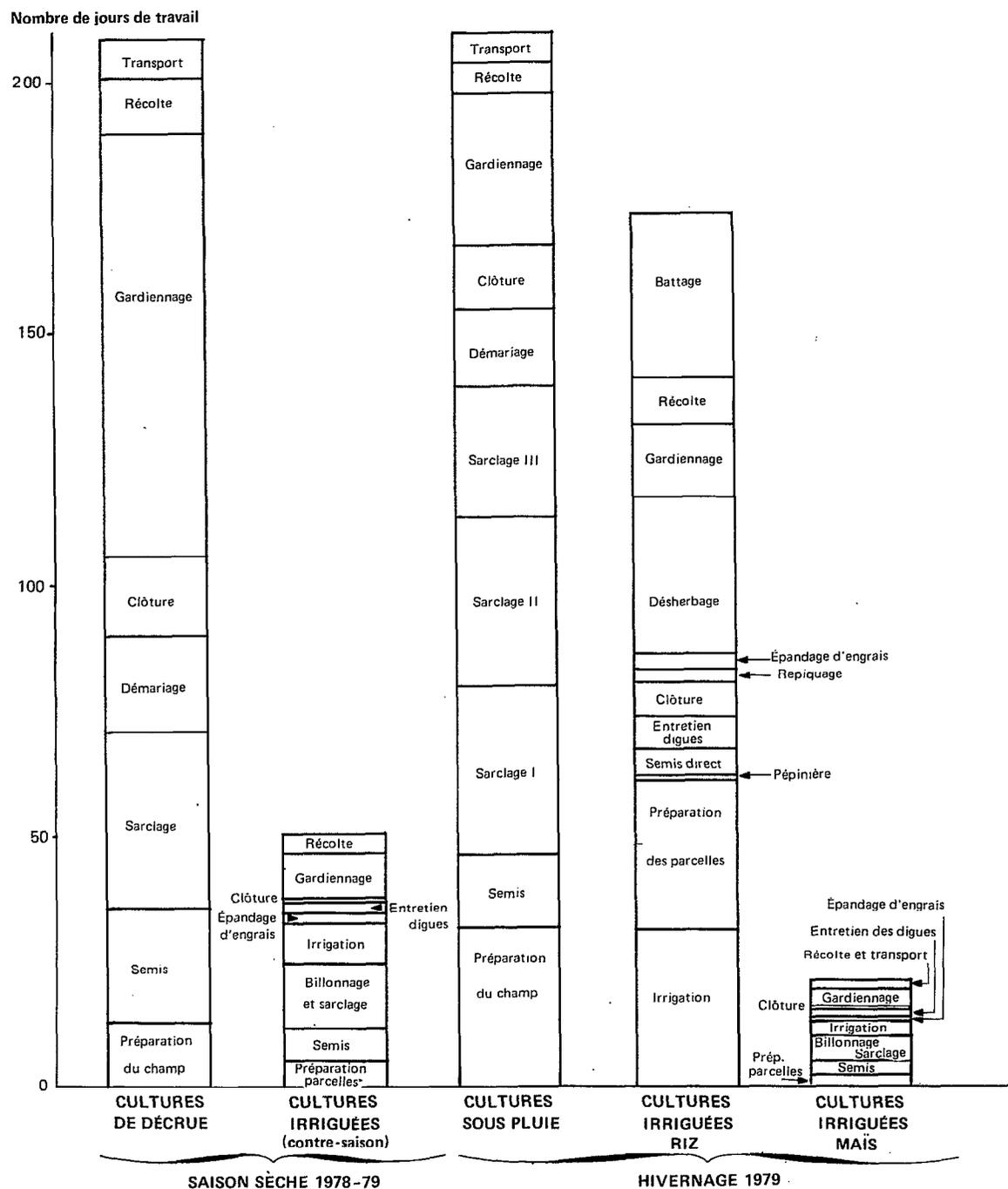


Fig. 19. – Distribution annuelle des temps de travaux selon le type de culture par *ka*. (Culture à dominante masculine)

1. Échantillon de 19 *kane* regroupant une population totale de 352 personnes (296 personnes migrants déduits). Moudéri.

des enfants soit sensiblement plus importante (39% au lieu de 29%). La participation féminine aux cultures à dominante masculine de saison sèche est très réduite : en effet le peu de temps libre laissé pour le travail de leurs propres parcelles sera utilisé à participer aux cultures de décrue.

Productions et coûts d'exploitation

Productions et productivités

Une originalité des périmètres villageois de la région de Bakel est sans conteste l'importance accordée à la culture de maïs pendant l'hivernage, qui même si elle est minoritaire n'en occupe par moins 24% des superficies cultivées. Les cultures maraîchères au contraire occupent une place négligeable avec 1% des superficies; elles concernent le *niebe*, le chou et la tomate. L'utilisation des récoltes montrera que le maïs joue le rôle d'une culture de rente dans une conjoncture très mouvante puisqu'un marché villageois peut se fermer par l'ouverture d'un nouveau périmètre qui induira la satisfaction des besoins du village en question.

En moyenne un *ka* de notre échantillon a obtenu en fin de la campagne d'hivernage 1979, 285 kg. de maïs dont plus de 40% était fourni par les champs "féminins", soit une moyenne de rendement de 1,7 tonne à l'hectare pour ces champs et de 2,1 tonnes à l'hectare pour les champs "masculins". Les coefficients de variation respectifs indiquent une dispersion des rendements plus forte pour les champs "masculins" que "féminins" : ce phénomène général s'explique par l'existence de pêcheurs dans notre échantillon qui ont été amenés à délaisser provisoirement leurs activités culturelles.

Tableau 23 : *Distribution des rendements à l'hectare des cultures d'hivernage pour l'ensemble des kane (Mouderi - Zone de Bakel)*

Rendement/ha Type de culture (en kgs)	0-1000	1000-2000	2000-3000	3000-4000	4000-5000	5000 et +
Culture à Maïs dominante masculine	4%	32%	32%	16%	16%	0%
Riz	26%	16%	16%	16%	10%	16%
Culture à Maïs dominante féminine	26%	38%	21%	10%	5%	0%
Riz	16%	21%	21%	26%	16%	0%

Quant à la forte dispersion des rendements de riz à l'hectare, elle s'explique par la pratique de deux techniques culturelles, l'une majoritaire le semis direct, l'autre qui n'est pratiquée que sur 10% des su-

perficies cultivées : le repiquage. Le rendement moyen à l'hectare est de 3,7 tonnes pour les champs "masculins" et de 3,3 tonnes pour les champs "féminins" avec un maximum de 7,1 tonnes. En moyenne la différence de rendement à l'hectare induite par la pratique du repiquage et du semis direct est de 2,5 tonnes : on mesure ainsi l'ineptie économique de la promotion du semis direct, car outre les différences de rendement, il entraîne une dépense plus importante en semences alors que le désherbage qu'il nécessite compense approximativement le temps passé au repiquage.

A la fin de la campagne d'hivernage 1979, les kane de notre échantillon ont obtenu en moyenne 1,6 tonne de riz, quantité à laquelle il faut ajouter les 664 kg de riz pluvial.

C'est presque exclusivement le maïs qui est cultivé pendant la saison sèche puisque les cultures maraîchères n'occupent que 2% des superficies cultivées. Au cours de la saison sèche 1978-79, à la suite d'une panne de moto-pompe, 26% des superficies ont été sinistrées : ce qui explique un rendement moyen de 1,7 tonne et une très forte dispersion des rendements.

Tableau 24 : *Distribution des rendements à l'hectare des cultures de maïs de saison sèche pour l'ensemble des kane¹*
(Mouderi - Zone de Bakel)

Rendement/ha Type de culture	0-1000	1000-2000	2000-3000	3000-4000	+ de 4000
Parcelles à dominante masculine	42%	32%	16%	5%	5%
Parcelles à dominante féminine	42%	32%	21%	5%	0

Les productivités du travail du système traditionnel et irrigué sont assez comparables : la productivité du premier en ce qui concerne la culture de décrue est même supérieure à celle du système irrigué². En effet, les écarts de rendement sont annihilés par les écarts de temps de travaux à l'hectare qui sont très nettement supérieurs lors des cultures irriguées.

La relative faiblesse des rendements en irrigué, dont sont responsables la généralisation du semis direct et une panne de moto-pompe lors de la saison sèche, contribue à expliquer cet état de fait : en faisant l'hypothèse d'un rendement de 5,5 tonnes de riz à l'hectare, on obtient une productivité du travail de l'ordre de 10 kg par jour de travail, supérieure à celle des cultures de décrue.

Si l'on estime les valeurs des produits par journée de travail,

1. Cf. tabl. 25.

2. Idem.

Tableau 25 : Rendements à l'hectare et productivités du travail
(Mouderi - Zone de Bakel - 1978-79)¹

Type de culture	Cultures traditionnelles		Cultures irriguées		
	Cultures de décrue	Cultures sous pluie	Saison sèche	Hivernage	
	Mil	Sorgho	Maïs ²	Riz	Maïs
Production par ha (en kg)	451	594	1 684	3 770	2 062
Productivité du travail (en kg par j. de t.) ³					
- sans coefficient d'activité	7	3,3	7,9	5,4	9,7
- avec coefficient d'activité ⁴	9,3	4,7	9,9	6,7	12
Cultures à dominante féminine					
Type de culture	Cultures sous pluie		Cultures irriguées		
	Arachides	Riz	Saison sèche	Hivernage	
		pluvial	Maïs	Riz	Maïs
Production par ha (en kg)	480	1 106	1 663	3 333	1 714
Champ collectif					
Type de culture	Cultures irriguées				
	Saison sèche		Hivernage		
	Maïs	Riz	Maïs		
Production par ha (en kg)	1 476	4 630	0		
Productivité du travail ³					
- sans coefficient d'activité	6,2	4,2	-		
- avec coefficient d'activité	8,1	5,7	-		

1. Échantillon de 19 *kane* regroupant 352 personnes dont 296 présentes.

2. 26 % des superficies de notre échantillon ont été sinistrées.

3. Les journées de travail de gardiennage ne sont pas comptabilisées.

4. Coefficient de l'ISRA (1979). Homme de plus de 15 ans : 1. Garçon : 0,5. Femme de plus de 15 ans : 0,5. Fille : 0,2.

étant donné que le riz et le maïs ont un prix sur le marché local plus élevé que celui du sorgho, ce mode de calcul sera plus avantageux pour le système irrigué. Il faut noter que cette estimation est difficile à réaliser puisque le prix du sorgho, du riz et du maïs varient au cours de l'année : pour le premier la fluctuation, fonction du type de sorgho, à Mouderi était de 10 frs CFA avec un prix minimum de 35 frs CFA par kg en grain, pour le riz décortiqué elle était de 20 frs CFA avec un prix minimum de 55 frs CFA le kg et enfin pour le maïs l'écart de prix au cours de l'année était de 10 frs CFA avec un minimum de 60 frs CFA.

On obtient respectivement comme prix moyen de l'ensemble des transactions 37 frs CFA le kg de sorgho, 65 frs CFA le kg de riz décortiqué et 62 frs CFA le kg de maïs en grain.

Ainsi par journée de travail¹, la valeur de la production de sorgho des cultures de décrue est de 344 frs CFA, celle des cultures sous pluie de 174 frs CFA, alors que la valeur de la production des cultures irriguées par journée de travail est de 435 frs CFA pour le riz et de 614 frs CFA pour le maïs.

L'utilisation de la production

D'une manière générale la faible productivité du travail, autant en système traditionnel qu'en système irrigué, explique le peu de sur-plus commercialisé : la majorité de la production est autoconsommée. Rappelons que les niveaux de consommation et de revenus ne sont pas fonction de la production locale mais de l'épargne migratoire rapatriée.

Si le sorgho et le mil cultivés en décrue ou sous pluie ne sont pas commercialisés puisque la totalité de la production est autoconsommée, il n'en est pas de même des cultures "féminines", telles l'arachide et le riz pluvial dont respectivement 3% et 5% sont vendus au sein du village.

Pour obtenir la quantité autoconsommée il faut non seulement déduire celle qui est vendue mais encore celle qui est donnée à titre de redevances foncières et de cadeaux aux parents et amis. Ainsi la déduction est plus importante pour les cultures de décrue que pour les cultures sous pluie, puisque les redevances foncières des premières sont supérieures à celles des secondes.

La faiblesse des rendements de riz cultivé grâce à l'irrigation explique celle de la commercialisation. D'autant plus qu'une partie importante de la production est donnée à titre de *dyaka* (*assakal*) ou de cadeaux (surtout aux parents et amis qui ont aidé à récolter) : cette part atteint 12% de la production des champs "masculins" de riz et 13% de celle des champs "féminins".

Autant en ce qui concerne la production de maïs en irrigué de saison sèche que celle d'hivernage, sa part relative commercialisée est beaucoup plus importante que pour le riz. Elle atteint même 61% de la production des champs "masculins" de maïs d'hivernage et 50% de celle des champs "féminins" : en effet, c'est surtout la production d'hivernage qui sera commercialisée.

1. En tenant compte des coefficients d'activité et sans tenir compte du gardiennage. Les coefficients d'activité retenus sont ceux de l'ISRA : cf. note 3, p. 108.

Tableau 26 : Moyenne des quantités produites, données et vendues d'un ka¹
(Mouderi - Zone de Bakel 1978-79 et 1979)

Type de culture	Cultures traditionnelles (en kg)			Cultures sous pluie									Cultures irriguées (en kg)								
	Cultures de décrue			Cultures sous pluie									Saison sèche			Hivernage					
	Mil - sorgho			Mil - sorgho			Arachide			Riz			Maïs			Riz			Maïs		
	Q produite (1)	Q donnée (2)	Q vendue (3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Cultures à dominante masculine	650	90	0	600	65	0	0	0	0	0	0	0	320	20	54	1018	120	80	165	15	100
Cultures à dominante féminine	0	0	0	0	0	0	384	30	10	664	50	35	387	30	58	600	80	60	120	10	60
Ensemble des cultures masculine et féminine	650	90	0	600	65	0	384	30	10	664	50	35	707	50	112	1618	200	140	285	25	160

¹. Echantillon de 19 kane regroupant une population totale de 352 personnes, dont 296 présentes.

Quant aux cultures maraîchères très marginales¹, elles sont entièrement autoconsommées.

Ainsi s'il fallait parler d'une culture de rente, ce serait le maïs qui remplirait ce rôle. Mais cette situation n'est possible que tant qu'il n'y a pas de saturation du marché local. Or, nous avons signalé que la conjoncture est très fluctuante puisqu'il suffit de l'ouverture d'un périmètre dans un village alimenté jusqu'à maintenant par le village producteur pour que le marché se restreigne.

Enfin il faut noter que la commercialisation du riz par la SAED dans la région de Bakel au vu de ses conditions actuelles n'a que très peu d'avenir : en effet entre le prix d'achat de la SAED (41,5 frs CFA le kg) et le prix officieux local du riz, il y a sur la moyenne des transactions observées pendant une année, une différence de 23,5 frs CFA par kg.

Les coûts d'exploitation

Au contraire du système traditionnel, l'irrigation induit des coûts d'exploitation élevés². Or le produit brut estimé en fonction des prix locaux des marchandises et non des prix officiels, n'est pas beaucoup plus élevé en valeur que celui du système traditionnel, de l'ordre de 41%.

C'est la culture de saison sèche qui connaît les consommations intermédiaires et les frais d'exploitation les plus bas : à une différence de 50% des superficies cultivées entre la saison sèche et l'hivernage correspond une différence de 216% (frais d'exploitation et consommations intermédiaires groupés). Ce sont principalement les dépenses liées à l'irrigation proprement dite ainsi que, dans une moindre mesure, celles d'engrais, de semences et les redevances foncières qui creusent l'écart³.

D'une manière générale la consommation de gas oil est très élevée. C'est la mauvaise qualité du planage, obligeant les paysans à faire des sous parcelles et l'étalement du calendrier cultural qui sont responsables de cet état de fait. Mais elle est très inégale selon la saison. Cette différence a été accentuée par une panne de moto-pompe au cours de la saison sèche 1978-79 qui est responsable du sinistre causé à 26% des superficies cultivées en maïs. Une enquête similaire à la nôtre⁴ révèle une consommation de gas oil à l'hectare en saison sèche deux fois plus élevée.

Quant à la consommation d'engrais elle est trois fois plus élevés à l'hectare au cours de l'hivernage⁵. Nous avons déjà signalé qu'elle n'a pas été suivie de l'obtention de rendements adéquats.

1. Elles n'occupaient que 1% des superficies cultivées lors de l'hivernage 1979 et 1% lors de la saison sèche 1978-79.

2. Ne sont comptabilisés que les coûts réellement subis par les paysans. Les diverses subventions et l'encadrement ne sont pas comptabilisés.

3. Cf. tabl. 28.

4. «Étude socio-économique d'un village Toucouleur du Damga (Moyenne Vallée du Sénégal)». Purdue Université 1980. M. Fiéloux.

5. Cf. tabl. 27 .

La proportion de semences achetées s'inverse selon la saison : en effet 75% des semences de riz ont été achetées contre 16% des semences utilisées lors de la saison sèche. C'est principalement la qualité I Kong Pao qui a été utilisée (à 97%). Une augmentation de l'auto fourniture paysanne réduirait les coûts monétaires.

Si les salaires tiennent une place à peu près égale en tenant compte de la superficie, il n'en est pas de même des redevances foncières. Celles-ci sont avant tout la *dyaka* (*asakal*) soit le dixième de la récolte; fonction de la récolte elles sont évidemment beaucoup plus élevées lors de la récolte d'hivernage que de saison sèche. Toutes les redevances de notre échantillon étaient versées en nature; quelques kilogs de riz ou de maïs peuvent concrétiser d'anciennes relations de servitude ou de clientèle, mais leur volume est négligeable.

Enfin l'amortissement de la moto-pompe n'est pas une charge importante puisque pour l'ensemble de Mouderi le compte d'amortissement n'était crédité que de 70 000 frs CFA après les résultats de la saison sèche 1978-79 et de l'hivernage 1979. L'entretien de la moto-pompe, 463.467 Frs CFA pour les deux saisons culturales (1978-79 et 1979) à Mouderi est une charge plus lourde pour les paysans que l'amortissement lui-même.

Le résultat brut d'exploitation de la culture irriguée est en définitive de 75 141 frs CFA soit 73 668 frs CFA par hectare.

Tableau 27 : *Compte d'exploitation du système de culture irriguée*¹. (Mouderi - Zone de Bakel)

	Quantité	Valeur (en frs CFA)
I - Produit brut²		
<i>Cultures de saison sèche</i>		
. Maïs	707 kg	47 834
. Autres	15 kg	1 050
<i>Cultures d'hivernage</i>		
. Riz	1 618 kg	105 170
. Maïs	285 kg	17 670
. Autres	20 kg	1 400
TOTAL		173 124

1. Échantillon de 19 *kane* regroupant 352 personnes dont 296 présentes. Saison sèche 1978-79 et hivernage 1979.

2. Les productions sont estimées aux prix locaux de vente : 65 F CFA le kg de riz non décortiqué, 62 F CFA le kg de maïs en grain, 80 F CFA le kg d'arachide non décortiqué.

Tableau 27 (suite)	Quantité	Valeur (en frs CFA)
II - Consommations intermédiaires		
- Achat et entretien du matériel agricole		6 950
Cultures de saison sèche		
- Irrigation		
. Huile	1,3 1	455
. Gas oil	21, 1	1 575
. Pompiste		350
. Entretien de la moto-pompe		4 214
Total		<u>6 594</u>
- Engrais		
. Urée	24 kg	840
. KCL	26 kg	650
. 18-46-0	26 kg	650
Total	76 kg	<u>2 140</u>
- Semences		
. auto-fournies		1 302
. achetées		250
Total		<u>1 552</u>
Cultures d'hivernage		
- Irrigation		
. Huile	2,3 1	819
. Gas oil	188 1	15 604
. Pompiste		450
. Entretien de la moto-pompe		4 214
Total		<u>21 087</u>
- Engrais		
. Urée	165 kg	4 125
. KCL	104 kg	2 595
. 18-46-0	97 kg	2 415
	<u>366 kg</u>	<u>9 135</u>

Tableau 27 (suite)	Quantité	Valeur (en frs CFA)
<i>- Semences</i>		
. auto-fournies		985
. achetées		2 982
<i>Total</i>		<u>3 967</u>
<i>TOTAL</i>		51 425
III - Frais d'exploitation		
<i>Cultures de saison sèche</i>		
- Salaires		8 085
- Dépenses en nature pour les aides		2 200
- Redevances foncières		4 960
<i>Total</i>		<u>15 245</u>
<i>Cultures d'hivernage</i>		
- Salaires		11 970
- Dépenses en nature pour les aides		4 200
- Redevances foncières (en espèce et en nature)		15 143
		<u>31 313</u>
<i>TOTAL</i>		46 558
<i>Amortissement de la moto-pompe</i>		1 273

Tableau 28 : Coûts monétaires d'exploitation en culture
irriguée (Mouderi - Zone de Bakel)¹

<i>Postes de dépense</i>	<i>Par exploitation (en frs CFA)</i>	<i>Par hectare (en frs CFA)</i>
Saison sèche 1978-79		
<i>Irrigation</i>		
. Huile	455	1 083
. Gas oil	1 575	3 750
. Pompiste	350	833
. Entretien de la moto-pompe	4 214	10 033
<i>Total</i>	6 594	15 699
<i>Engrais</i>	2 140	5 095
<i>Semences</i>	1 552	3 695
<i>Salaires</i>	8 085	19 250
<i>Amortissement de la moto-pompe</i>	1 273	3 031
<i>TOTAL</i>	19 644	46 770
Hivernage 1979		
<i>Irrigation</i>		
. Huile	819	1 365
. Gas oil	15 604	26 007
. Pompiste	450	750
. Entretien de la moto-pompe	4 214	7 023
<i>Total</i>	21 087	35 145
<i>Engrais</i>	9 135	15 225
<i>Semences</i>	3 967	6 612
<i>Salaires</i>	11 970	19 950
<i>Amortissement de la moto-pompe</i>	1 273	2 122
<i>TOTAL</i>	47 432	79 054

1. Coûts subis par le paysan et non coûts réels de la culture irriguée.

Irrigation et organisation foncière

Le caractère très récent de l'opération de développement agricole de la région de Bakel ne permet qu'une analyse prudente de ses conséquences sur l'organisation foncière traditionnelle.

L'organisation foncière des périmètres irrigués qui relève d'un principe de répartition égalitaire des superficies entre les exploitants est en opposition avec les rapports fonciers traditionnels inter-castes. C'est évidemment les contradictions du système foncière concrétisées par la pluralité des relations foncières (existence de rapports dépersonnalisés minoritaires) qui ont permis non sans mal à ce principe égalitaire assez bien respecté d'être réalisé, sans qu'il soit dénaturé par le versement d'une rente nouvelle.

Mais paradoxalement, du point de vue de l'organisation foncière familiale ou lignagère, nous avons écrit que celle des périmètres irrigués reproduit fidèlement l'organisation traditionnelle.

En premier lieu par l'allocation à chaque unité de production (le *ka*) d'une ou de plusieurs parcelles en fonction de sa taille. Il s'agit d'une terre exploitée collectivement sous la direction du *kagumme* (chef de l'unité de production) qui est assimilable au grand champ (*te khore*) du système traditionnel.

En deuxième lieu par l'allocation systématique de parcelles individualisées aux femmes et l'existence de "champs collectifs" qui sont toutes les deux une originalité des périmètres du Gadyaga. Les premières

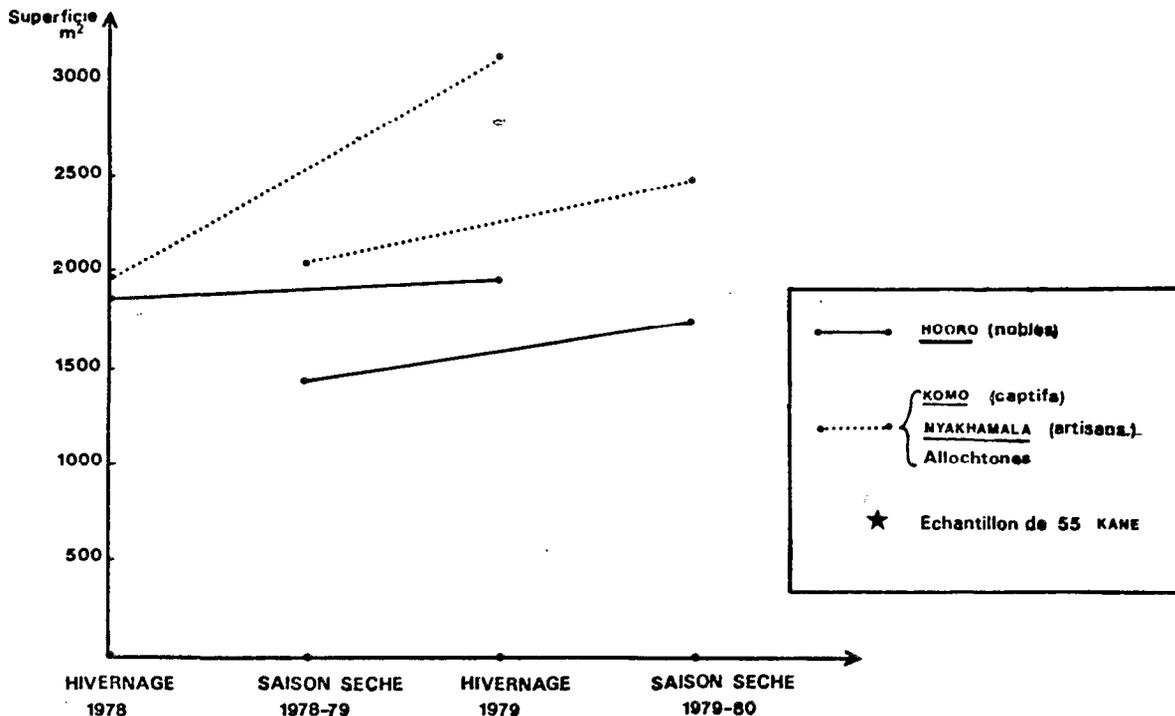


Fig. 20. — Evolution des superficies cultivées irriguées par caste. (Cultures à dominante masculine)

sont le corollaire des champs féminins cultivés sous pluie. Quant aux deuxièmes, revendication majeure, avec le libre choix des cultures, de la Fédération des paysans soninke (interlocuteur intransigeant de la société de développement), ils sont assimilables aux *jamankafo niiño*, c'est-à-dire à des terres claniques, gérées par chaque sous-groupe d'exploitants (tes) du périmètre. Leur importance, qui peut atteindre d'après le contrat passé entre la SAED et le groupement des producteurs 30% des superficies irriguées, est bien moindre (de l'ordre de 10%).

Une analyse des stratégies paysannes par caste vis-à-vis des deux systèmes de culture, traditionnel et irrigué, révèle une différence nette selon le statut foncier d'origine.

En effet, en premier apparaît l'intérêt beaucoup moins grand porté par les nobles (*hooro*) à la culture irriguée que celui porté par les descendants de captifs (*komo*) artisans (*nyakhmala*) ou allochtones dont la caractéristique commune est de ne pas avoir accès à la maîtrise foncière.

Il ne faut cependant pas en conclure le délaissement accéléré des cultures traditionnelles, tant celles à dominante masculine que celle à dominante féminine, par cette catégorie foncière : en effet le délaissement est très progressif¹.

Dans le cas des cultures à dominante masculine, la coexistence du système traditionnel de culture et irrigué s'explique par l'embauche généralisée de salariés. C'est cette embauche qui explique la supériorité des superficies cultivées de la part des captifs, artisans et allochtones, ceux-ci emploient quatre fois plus de salariés que les nobles.

Tableau 29 : *Distribution des journées salariées selon le statut foncier de l'employeur.*
(Mouderi - Zone de Bakel)

<i>Statut foncier</i> <i>Type de culture</i>	<i>Hooro</i> <i>(Journées de</i> <i>travail par</i> <i>hectare)</i>	<i>Komo (captifs)</i> <i>Nyakhamala (artisans)</i> <i>Allochtones (Journées</i> <i>de travail/ha)</i>	<i>Total</i>
<i>Cultures de décrue</i> <i>1978-79</i>	39%	61%	100%
<i>Cultures irriguées</i> <i>saison sèche</i> <i>1978-79</i>	23%	77%	100%
<i>Cultures sous pluie</i> <i>1979</i>	29%	71%	100%
<i>Cultures irriguées</i> <i>Hivernage 1979</i>	16%	84%	100%

1. Cf. fig. 21 et 22.

Tableau 30 : Taux d'accroissement des superficies cultivées irriguées selon le statut foncier (Mouderi - Zone de Bakel)

Type de culture Statut foncier	Cultures à dominante masculine ¹	
	Cultures d'hivernage 1978-1979	Cultures de saison sèche 1979-80/ 1978-79
Hooro (nobles)	+ 18%	+ 7%
Komo (captifs)		
Nyakhamala (artisans)	+ 52%	+ 21%
Allochtones		
<i>Moyenne générale</i>	+ 42%	+ 17%
	Cultures à dominante féminine ²	
Hooro	+ 16%	+ 14%
Komo (captifs)		
Nyakhamala (artisans)	0%	+ 5%
Allochtones		
<i>Moyenne générale</i>	+ 3%	+ 6,7%

Dans le cas des cultures à dominante féminine, il n'y a quasiment pas d'emploi de salariés, ce qui globalement explique un taux d'accroissement beaucoup moins net des superficies cultivées.

Mais le délaissement global des cultures traditionnelles est relatif : dans le cas des cultures à dominante masculine, il concernera plus les cultures sous pluie que les cultures de décrue pour les nobles, et l'inverse pour l'autre catégorie foncière³. En effet, la pression foncière dans le système traditionnel s'exerce avant tout sur les terres cultivées en décrue : la maîtrise foncière de ces terres permet au noble de perpétuer le rapport de production qui le lie au descendant de captif et qui se manifeste soit par des prestations en travail soit par le versement d'une redevance foncière. Les nobles au contraire seront plus attachés à leurs cultures de décrue qu'aux cultures sous pluie.

1. Échantillon de 55 kane.

2. Échantillon de 119 femmes.

3. Cf. fig.21.

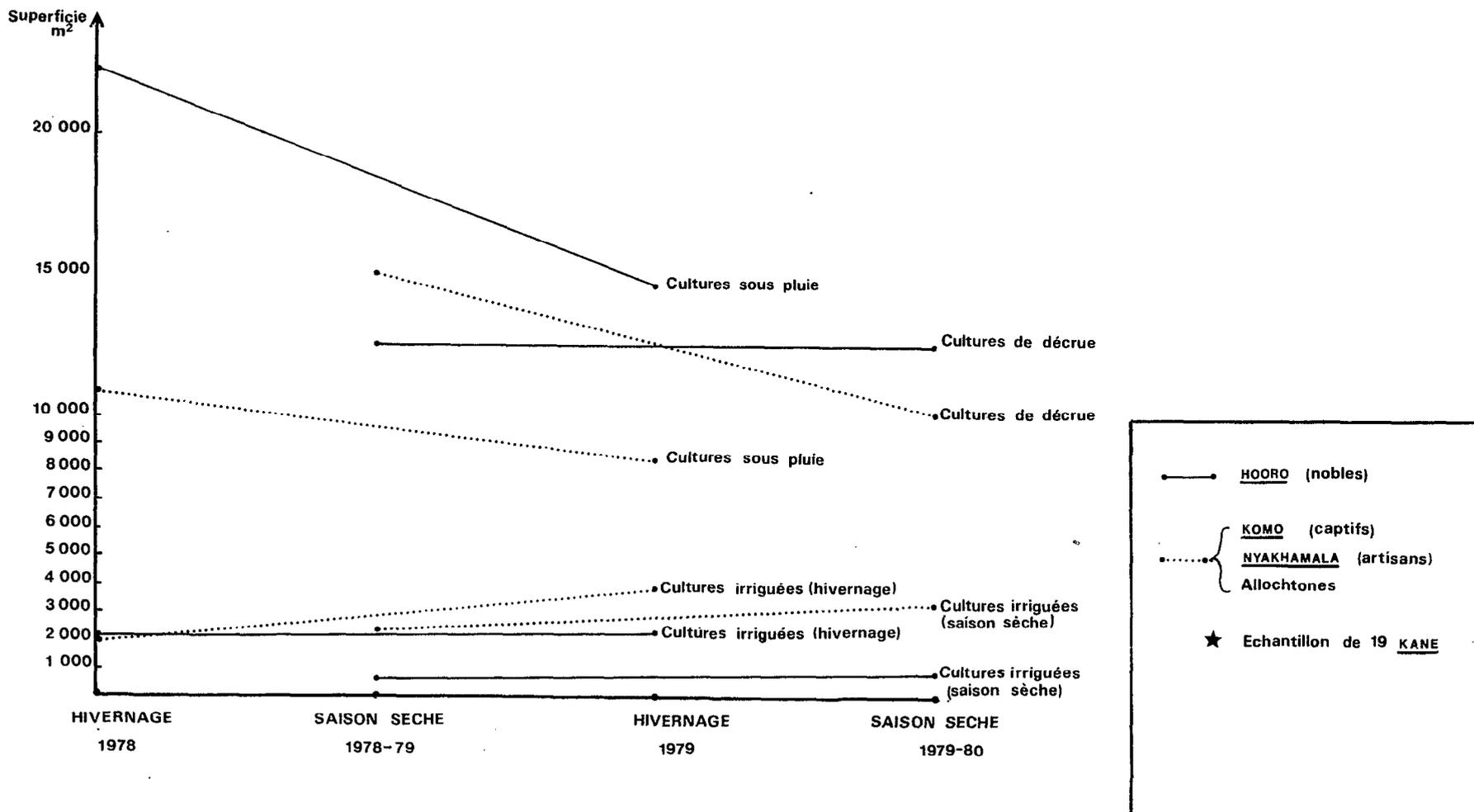


Fig. 21. – Castes et évolution des superficies (cultures à dominante masculine)

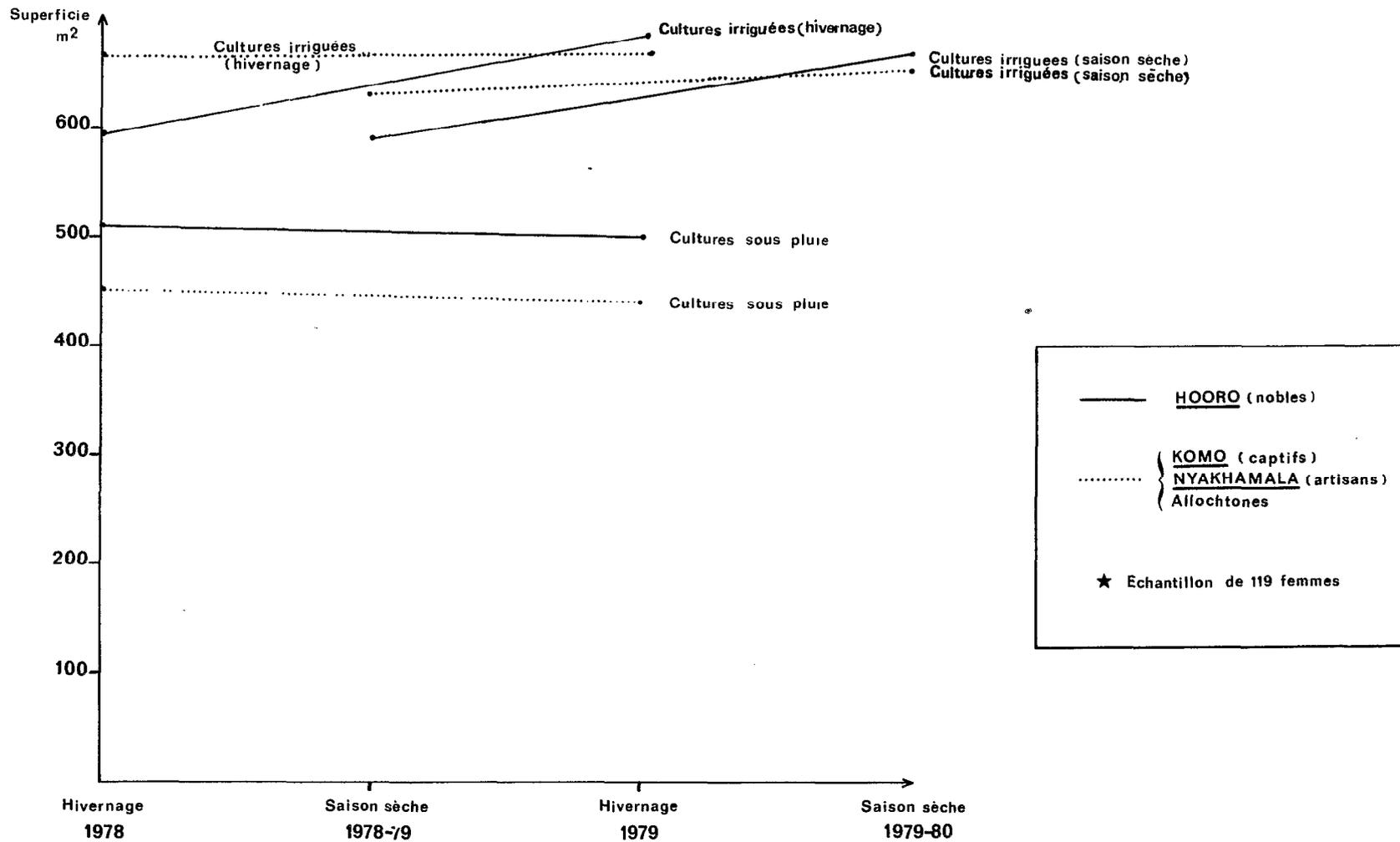
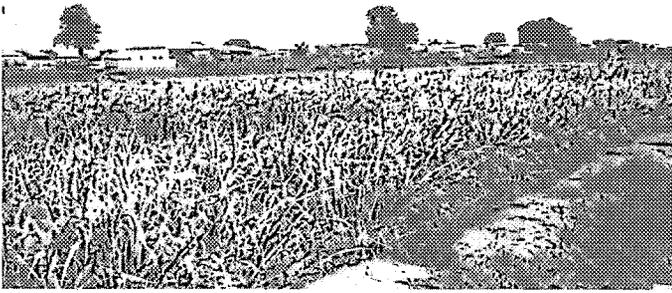


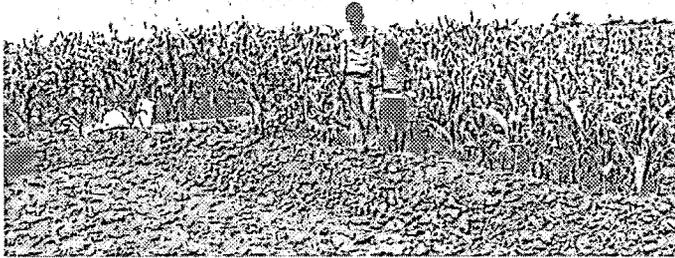
Fig. 22. - Castes et évolution des superficies (cultures à dominante féminine)

PLANCHE IV



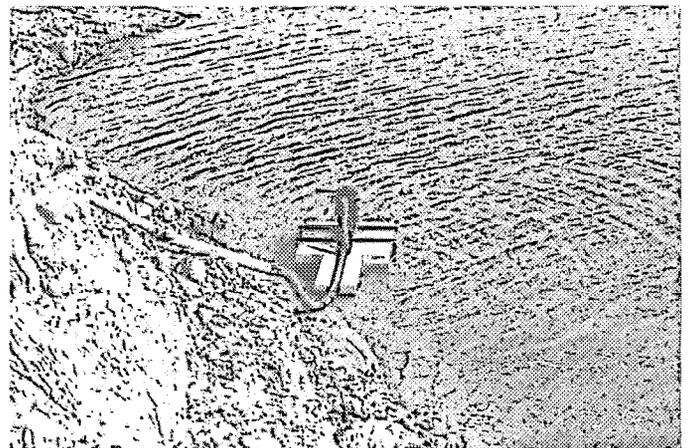
1. L'irrigation permet la mise en culture de terres qui n'étaient pas cultivées ou qui l'étaient occasionnellement. La contiguïté du village et du périmètre irrigué, comme c'est le cas à Goumal, est assez rare : l'éloignement de ce dernier induit une perte de temps importante en trajet.

2. La création de pépinière et la pratique du repiquage du riz sont beaucoup moins coûteuses que le semis direct, car ce dernier nécessite une quantité de semences plus importante alors que le gain en travail n'est pas significatif puisqu'il induit des temps de désherbage très élevés. Malheureusement les pépinières généralisées dans l'arrondissement de Seme comme ici à Goumal, ne le sont pas dans celui d'Ololdou.



3. La culture de contre-saison qui s'étale de novembre à fin avril est principalement celle de maïs, mais aussi celle de cultures maraîchères qui sont marginales mais en plein développement. Le mauvais planage est responsable de l'exiguïté des parcelles de Mouderi.

4. Deux moto-pompes de ce type permettent en pratique l'irrigation de 25 hectares et la satisfaction des besoins en riz et en maïs du ka de l'exploitant, ainsi que le dégagement d'un léger surplus.



CONCLUSION

La spécialisation de la région comme réservoir de main-d'oeuvre fut l'oeuvre du colonisateur qui se servit de moyens coercitifs (impôt, travail forcé) pour obtenir ce résultat. L'orientation de la main-d'oeuvre correspondait aux besoins évolutifs de la colonie : dans un premier temps elle permettait la mise en place d'infrastructures, puis le développement de la culture de l'arachide dans le bassin arachidier, et enfin la satisfaction des besoins en main-d'oeuvre de l'armée, de la marine et de l'industrie métropolitaine.

L'abandon de la région, pendant de longues périodes, de la majeure partie de la population masculine active, a été le meilleur garant du maintien de l'ordre social. En effet, le résultat des diverses migrations a été la préservation relative de l'organisation socio-économique ainsi que l'attestent la reproduction dégradée des rapports sociaux traditionnels et le maintien des règles d'appropriation foncière : cet état de préservation satisfaisait à la fois les détenteurs du pouvoir dans la société d'origine et les bénéficiaires métropolitains de la migration.

Les aînés des lignages nobles ont sauvegardé leur pouvoir malgré l'abolition de l'esclavage en régentant l'accès à la terre, l'organisation de la migration et la reproduction physique des individus. La faible immixtion dans l'organisation socio-économique régionale de la part des autorités administratives coloniales puis nationales exprimait leur désir de statu quo.

La condition des bénéficiaires de la migration était la préservation de l'économie d'origine sur laquelle pouvaient se replier les migrants. En effet l'émigration induisait le transfert gratuit d'une force de travail produite par la société d'origine, transfert matérialisé par la valeur marchande des subsistances investies par les ascendants de l'émigrant ou consommées par celui-ci en période d'inemploi ou de retraite. Les bas salaires et les contrats de travail particulièrement désavantageux ont longtemps permis aux employeurs métropolitains des bénéficiaires que l'on peut estimer aux salaires indirects qui n'étaient pas versés, puisqu'il s'agissait de faux célibataires, et aux différences de salaires entre nationaux et immigrés soninke.

A l'heure actuelle, l'extraversion de l'économie locale est concrétisée par le rapatriement des revenus migratoires, déjà important il y a vingt ans. Le rapport défavorable actifs-inactifs, doublé d'une période de sécheresse ne permet plus l'autosuffisance alimentaire, d'au-

tant plus qu'un nouveau type de consommation reflétant une amélioration du niveau de vie, contrairement à des régions limitrophes qui ne connaissent pas ce type de migration, s'est développé grâce aux revenus migratoires. En effet, l'amélioration de la condition salariale des immigrés et l'accélération des flux migratoires, de la fin des années 1950 jusqu'au début des années 1970, ont permis à la fois l'introduction d'un nouveau type de consommation et le dégagement d'une épargne qui a permis de jeter les bases d'une accumulation : l'emploi de ces revenus reflète la force de l'idéologie dominante qui permet la dissolution partielle du pouvoir monétaire des migrants, sous forme de dépenses ostentatoires, mais également le développement de nouvelles normes d'emploi de ces sommes qui révèlent les investissements immobiliers.

En définitive, tant l'analyse des rapports de production et de l'organisation foncière que celle des modalités de consommation et d'accumulation révèlent des modifications bien plus que des transformations de l'organisation sociale et économique.

Or depuis 1975, un processus de transformation du système de production par le développement de la culture irriguée, mais également du mode de migration par son blocage en France, s'impose progressivement à la société soninke du Goye et de l'Haïre.

Dans quelle mesure les modifications intervenues dans l'organisation sociale vont-elles se radicaliser à la suite de ces transformations ?

Le blocage de l'émigration à destination de la France ne peut que renforcer l'état de dépendance mutuelle des migrants et de l'économie villageoise. En effet, le tarissement de la migration implique un effort de solidarité supplémentaire de la part des actuels migrants vis-à-vis de leurs familles et des futurs migrants dont l'entretien coûte cher. L'appropriation individualisée d'une partie de l'épargne aura tendance à se réduire, au contraire de celle qui sera socialisée au niveau lignager ou villageois.

C'est la généralisation de l'irrigation, telle qu'elle est organisée dans ses grands principes actuellement, qui induira les transformations les plus importantes en élargissant le domaine foncier et ainsi en permettant à certains paysans le libre accès au moyen de production fondamental qu'est la terre. Car, les formes d'organisation et de gestion des périmètres irrigués de la région de Bakel et de Matam s'opposent à celles ayant trait à l'ensemble des terres habituellement cultivées.

Le bilan économique de la culture irriguée apparaît à l'heure actuelle globalement positif pour les paysans. Si l'on retient le résultat brut d'exploitation, qui est une donnée significative connaissant la faiblesse des charges d'amortissement supportées par les paysans, celui de la culture irriguée est plus de trois fois supérieur à celui de la culture traditionnelle, et ceci malgré les bas rendements et les temps de travaux élevés.

Il va sans dire que le bilan à une échelle macro-économique est certainement différent : en effet n'est facturée aux paysans qu'une partie des coûts de l'irrigation.

Bien que l'utilisation des productions soit avant tout l'autoconsommation, une partie non négligeable de celles-ci est écoulée sur les marchés locaux : ainsi le développement de l'irrigation entraîne une timide insertion de l'agriculture locale dans un circuit marchand avec

les conséquences induites sur le procès de travail en voie d'individuation ou sur les rapports sociaux de production avec l'essor du salariat. Mais en définitive, en contribuant à assurer l'autosuffisance alimentaire, le développement agricole ne peut que réduire dans un premier temps l'extraversion de l'économie locale, qui s'effectuait principalement par la migration des actifs masculins, dans une conjoncture défavorable à l'émigration de la force de travail.

L'insertion de l'agriculture dans les circuits marchands est limitée par la politique officielle en matière de prix défavorable au développement du riz comme culture de rente, mais également cette insertion est limitée par l'existence d'une économie migratoire que l'agriculture locale ne peut concurrencer vu les différences de productivité et de rémunération du travail entre les deux secteurs.

Mais l'aspect le plus intéressant de l'irrigation dans la région de Bakel comme dans la Moyenne Vallée c'est l'autogestion paysanne assurée par les clauses d'un contrat passé entre le groupement de producteurs et la SAED. Spécifique à la région de Bakel l'existence d'une Fédération des Paysans Soninke reconnue par la SAED permet l'exercice d'un contre-pouvoir et l'affirmation de cette autogestion.

Dans les faits, la gestion du périmètre irrigué est exercée par un bureau élu par l'ensemble des attributaires qui fait appliquer les clauses du contrat. La supervision de l'attribution des parcelles par la SAED a permis auparavant un partage le plus souvent égalitaire¹ et ainsi de passer outre aux modes habituels d'attribution des terres.

Les modalités de la gestion expliquent qu'il y ait souvent inadéquation entre l'organe de gestion et la hiérarchie traditionnelle, d'autant plus que ce seront les paysans sans droits de culture affirmés, en particulier sur les terrains de *waalo* qui formeront le plus gros contingent d'attributaires.

Les stratégies de conciliation des cultures traditionnelles et irriguées manifestent à la fois la prudence des paysans, qui ne veulent surtout pas perdre les droits acquis soit par une maîtrise foncière directe, soit par le biais de rapports sociaux très codifiés, et leur intérêt pour l'irrigation puisque dans l'ensemble ils augmentent leurs superficies irriguées quand il n'y a pas pénurie de terre. Ce dernier fait est surtout l'oeuvre des individus qui n'exercent pas de maîtrise foncière et qui peuvent ainsi se libérer du contrôle foncier exercé sur les terres traditionnelles par les lignages maîtres de la terre, contrôle foncier qui avait permis le maintien du pouvoir de ces derniers et plus généralement qui avait contribué au maintien de l'organisation sociale malgré toutes les transformations récentes du système socio-économique dont la plus importante a été la très forte migration des actifs masculins.

1. Il peut y avoir, dans le cas de terres cultivables en surplus, une allocation provisoirement inégalitaire avec l'accord de l'ensemble des attributaires.

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX

- AMIN (S.), 1976 - A quoi sert la réflexion sur les sociétés précapitalistes ? *multigr.* IDEP.
- BAROU (J.), 1978 - *Travailleurs africains en France.* Presses Universitaires de Grenoble.
- BOUCHE (D.), 1968 - *Les villages de liberté en Afrique Noire Française.* Mouton, Paris.
- CHARMES (J.), 1977 - De l'ostentation à l'accumulation. In : *Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 64* : 105-137.
- CURTIN (P.D.), 1975 - *Economic Change in Precolonial Africa.* The University Wisconsin Press.
- LE PORS (A.), 1977 - *Immigration et développement économique et social.* La Documentation Française.
- MEILLASSOUX (C.), 1975 - *Femmes, Greniers, Capitaux.* Maspero, Paris.
- MEILLASSOUX (C.), 1975 - *L'esclavage en Afrique précoloniale.* Maspero, Paris.
- MEILLASSOUX (C.), 1977 - *Terrains et Théories.* Anthropos., Paris.
- MEILLASSOUX (C.), 1978 - Correspondance. In : *Economy and Society.* vol. VII n° 3.
- REY (P.P.), 1971 - *Colonialisme, néocolonialisme et transition au capitalisme.* Maspero, Paris.

2. OUVRAGES, ARTICLES ET THESES PORTANT SUR LA VALLEE DU SENEGAL ET LES SONINKE

- ADAMS (A.), 1977 - *Le long voyage des gens du fleuve.* Paris, Maspero.
- BATHILY (A.), 1969 - La Conquête Française du Haut Fleuve. In : *Bull. IFAN*, sér. B, tome XXXIV, janvier 1972 n° 1. L'ancien royaume soninke du Gadyaga. In : *Bull. IFAN*, sér. B, tome XXXI, n° 1.
- BATHILY (A.), 1975 - Imperialism and colonial expansion in Senegal in

the nineteenth century with particular reference to the economic, social and political developments of the kingdom of Gadyaga (Galam). Ph. D. University of Birmingham.

- BATHILY (A.) et MEILLASSOUX (C.), 1976 - *Lexique soninke-français*. CLAD.
- BATHILY (I.), 1969 - Bakel sous les cendres de l'oubli. Ed. A. Bathily. *Bull. IFAN*, sér. B, tome XXXI, n° 1.
- BRADLEY (P.), RAYNAUT (C.) et TORREALBA (J.), 1977 - *Le Guidimakha Mauritanien*. War on Want, Londres.
- BOUTILLIER (J.L.), CANTRELLE (P.), CAUSSE (J.), LAURENT (C.) et NDOYE (Th.), 1962 - *La Moyenne Vallée du Sénégal*. P.U.F., Paris.
- CINAM-SERESA, 1960 - Analyse de la sous-zone sarakole. In : *Le Fleuve*. 2ème partie. Dakar.
- DELAUNAY (D.), 1976 - Migrations et pénétration de l'économie marchande. Le Waalo, Dakar, ORSTOM.
- ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE, 1975 - Rapports de synthèse sur les villages de Balou et Gande.
- FIELOUX (M.), 1979 - Etude socio-économique dans la région du Damga. Purdue University.
- FRESSON (S.) - La participation paysanne sur les périmètres villageois d'irrigation de la région de Matam au Sénégal. Rapport O.C.D.E. Centre de Développement.
- HAMES (C.), 1978 - Quelques livres d'anthropologues sur les Soninke. In : *Revue Française de Sociologie*, vol. XIX n° 2 : 295-298.
- ISRA-ORSTOM, 1980 - Etude des systèmes de production des paysans pratiquant la culture irriguée dans le cadre de la SAED. Richard Toll.
- KANE (A.), 1977 - Matam et sa région. Doct. 3ème cycle, Dakar.
- KANE (F.) et LERICOLLAIS (A.), 1975 - L'émigration en pays soninke. *Cah. ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XII, n° 2 : 177-187.
- KANE (P.) - Analyse comparative du phénomène migratoire dans deux zones du Sénégal Basse-Casamance et Haut Fleuve. Direction de la Statistique, Dakar.
- M'BOW (A.M.), 1954 - Enquête préliminaire sur le village de Dembankane. Education de base, Dakar.
- MINVIELLE (J.P.), 1976 - Migrations et économies villageoises dans la vallée du Sénégal. ORSTOM, Dakar.
- MONTEIL (C.), 1966 - Fin du siècle à Medine. *Bull. IFAN*, série B, tome XXVIII, n° 1-2.
- O.M.V.S., 1979 - *Etude socio-économique*.
- POLLET (E.) et WINTER (G.), 1971 - *La Société Soninke - Dyahunu (Mali)*. Université libre de Bruxelles.
- REBOUL (C.), 1976 - Mode de production et système de culture et d'élevage. In : *Economie Rurale*.
- SAINT-PERE (J.H.), 1975 - *Les Sarakole du Guidimakha*. Larose, Paris.
- SAMUEL (M.), 1978 - *Le prolétariat africain noir en France*. Maspero.

- SAMUEL (N.), 1975 - Les migrations soninke vers la France. Doctorat 3ème cycle, Paris.
- SANTOIR (C.), 1975 - Les sociétés pastorales du Sénégal face à la sécheresse. ORSTOM, Dakar.
- SCET-SAED, 1975 - Programme d'action à court et moyen terme. Dakar.
- TOUPET (Ch.), 1966 - Etude du milieu physique du massif de l'Assaba. Introduction à la mise en valeur d'une région sahélienne. Initiations et études africaines. IFAN.
- WEIGEL (J.Y.), 1978 - Economies rurales et migrations de la région de Waounde. ORSTOM, Dakar.
- WEIGEL (J.Y.), 1979 - Mode de migration et système de production soninke (Sénégal). Doctorat de 3ème cycle. Université de Paris I.
- WEIGEL (J.Y.), 1980 - Irrigation et système traditionnel de culture de la région de Bakel. ORSTOM, Dakar.

GLOSSAIRE

<i>Beninlanko</i>	:	subdivision du clan des <i>Haïranko</i>
<i>Bixolanko</i>	:	subdivision du clan des <i>Haïranko</i>
<i>debegumme</i>	:	chef du village
<i>debugunekande</i>	:	corbeille versée au chef du village qui manifeste la reconnaissance par les différents clans nobles de son pouvoir
<i>dopade</i>	:	pieu utilisé pour les semis du <i>waalo</i>
<i>dyaka (asakal)*</i>	:	à l'origine dîme religieuse égale au dixième des quantités produites, qui a pris la forme d'une rente foncière
<i>falo, faloni (pl)</i>	:	terrain de culture situé sur les berges du fleuve
<i>fare</i>	:	les parties hautes du <i>foonde</i>
<i>fela</i>	:	sorgho cultivé dans les parties basses du <i>jeeri</i>
<i>foonde</i>	:	terres des hautes levées ou des levées formées des alluvionnements du Sénégal, cultivées principalement pendant l'hivernage, mais également en décrue selon leur topographie
<i>fooyre</i>	:	foyer de cuisine, unité de production et de consommation halpulaar
<i>guillu</i>	:	zones dunaires du <i>jeeri*</i>
<i>Haïranko</i>	:	habitants de l'Haïre
<i>hollalde</i>	:	terres basses du <i>waalo*</i>
<i>hoore, hooro</i>	:	noble (s)
<i>jaagarafe, jaagarafu*</i>	:	grand captif
<i>jamankafo niiño</i>	:	terres appropriées par les différents clans fondateurs du village

<i>jeeri*</i>	:	terres des zones dunaires ou pédiplaines cultivées en hivernage
<i>jonñu</i>	:	pacte passé en vue de délimiter des implantations territoriales
<i>jula</i>	:	à l'origine commerçant soninke, d'après la terminologie soninke
<i>ka</i>	:	à l'origine unité de résidence, par extension, unité de production et de consommation soninke
<i>kagumme</i>	:	chef de l'unité de production et de consommation
<i>katamagne</i>	:	sol du <i>jeeri*</i> à forte concentration d'argile
<i>khare</i>	:	dépression de grande taille sur le <i>foonde</i>
<i>kolanga, kolangani*</i>	:	cuvette argileuse du <i>waalo</i>
<i>kome, komo</i>	:	captif (s)
<i>kome bagande</i>	:	captif affranchi
<i>kome saarida</i>	:	captif de case
<i>kome xobonte</i>	:	captif acheté
<i>kore</i>	:	à l'origine groupe de production et de consommation
<i>manghe</i>	:	courtisan
<i>Maxananko</i>	:	subdivision du clan des <i>Hairranko</i>
<i>modi, modini</i>	:	marabout
<i>muso</i>	:	cadeau, par extension redevance foncière
<i>muud</i>	:	unité de mesure
<i>nabane</i>	:	sorgho cultivé sur les sols <i>signa</i> du <i>jeeri</i>
<i>nabure siginto</i>	:	biens "debout"
<i>napo</i>	:	petite dépression du <i>foonde</i>
<i>niarwalle</i>	:	sols sableux avec une certaine quantité de sédiment fin
<i>niebe</i>	:	haricot cultivé principalement sur le <i>falo</i>
<i>niobougou</i>	:	sorgho cultivé sur les sols <i>signa</i> du <i>jeeri</i>
<i>niiñe binne</i> }	:	sols des parties basses du <i>foonde</i>
<i>niiñe dumbe</i> }		
<i>niiñe xobonte</i>	:	terre achetée
<i>niiñe gumme</i> }	:	maître (s) de la terre
<i>niiño gummu</i> }		

<i>niiñe yimanke</i>	: aîné qui répartit les terres sans en avoir la maîtrise
<i>nyakhamala</i>	: artisan
<i>ouso</i>	: parties les plus basses des cultures de berge
<i>sakhade</i>	: petite houe
<i>salouma</i>	: champs individuel
<i>Sangiaranko</i>	: subdivision du clan des <i>Haïranko</i>
<i>signa</i>	: sols sablonneux du <i>jeeri</i>
<i>signa khape</i>	: sols sablonneux de couleur foncée
<i>signa khole</i>	: sols sablonneux de couleur claire
<i>somono</i>	: pêcheurs originaires du Mali
<i>sorana</i>	: simple cultivateur
<i>suubalbe*</i>	: pluriel de <i>cubalo</i> , pêcheur d'origine <i>halpulaar</i>
<i>tata</i>	: mur d'enceinte
<i>te gumme, te gummu</i>	: maître de champ
<i>te khore</i>	: grand champ
<i>te xande siko</i>	: partage de la récolte en trois
<i>teyle</i>	: mise en gage
<i>tunkalemme</i>	: seigneur
<i>waalo</i>	: ensemble des cuvettes de décantation cultivées en décrue
<i>waanokunko</i>	: grands captifs
<i>wallere*</i>	: terrains fertiles à surface sablonneuse du <i>waalo</i>
<i>xaabila niiño</i>	: terre appropriée par le chef d'une subdivision territoriale

Achévé d'imprimer
sur les presses de Copédith – 7, rue des Ardennes – 75019 Paris
Dépôt légal n° 4349 – 2ème trimestre 1982

O.R.S.T.O.M.

Direction générale :

24, rue Bayard, 75008 PARIS

Service des Publications :

70-74, route d'Aulnay, 93140 BONDY

O.R.S.T.O.M. Editeur
Dépôt légal : juin 1982
I.S.B.N. : 2-7099-0646-5